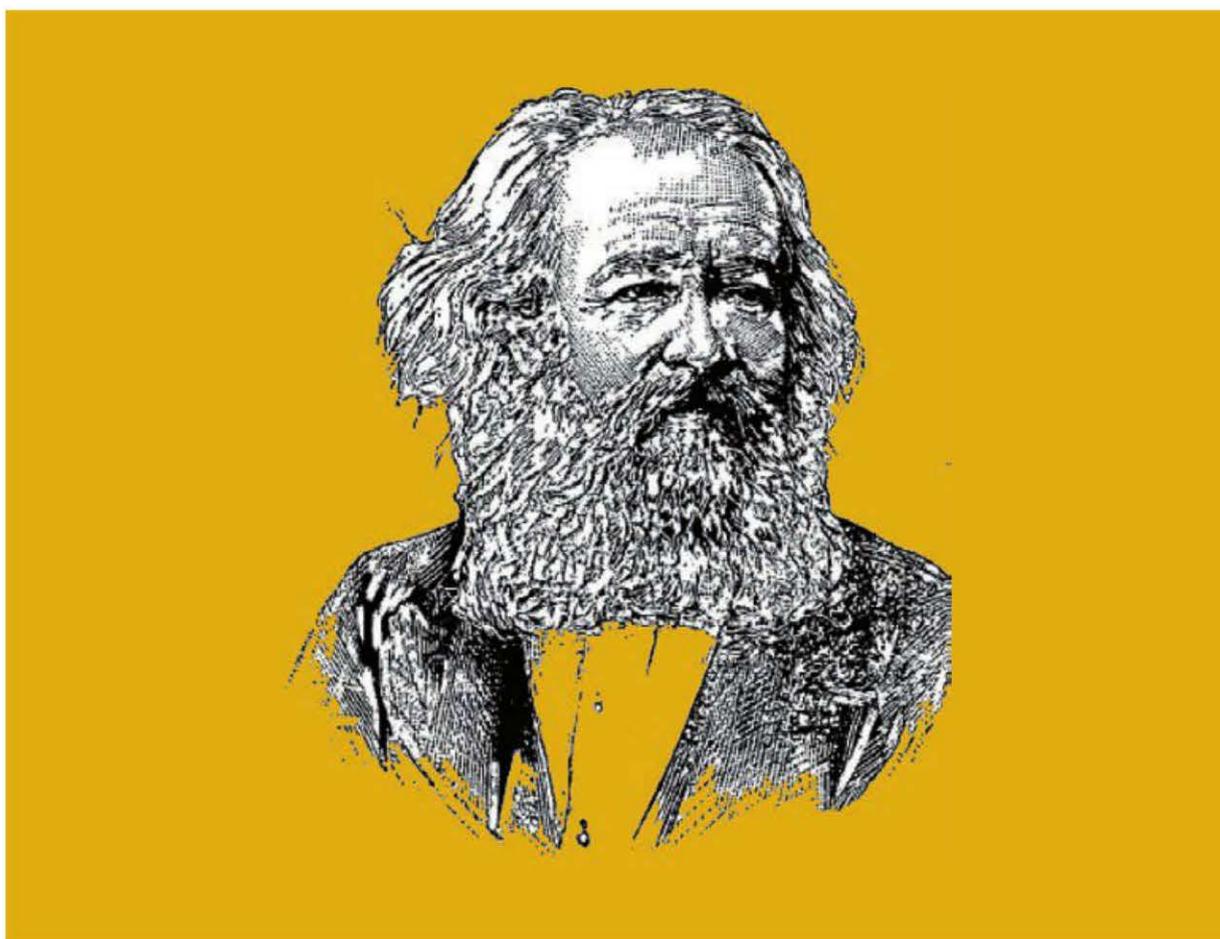


ODON ABBAL

*Un rêve oublié  
entre Guyane et Brésil :*

# *La République de Counani*



*Ibis Rouge Éditions*

Dernier refuge du mythe de l'Eldorado, territoire ouvert aux ambitions des aventuriers, aux visions des illuminés, proie des trafiquants de toute espèce, l'espace compris entre l'Oyapock et l'Amazone n'a cessé d'enflammer les imaginations. Un faisceau de circonstances diverses mais convergentes devait faire de ces étendues apparemment sans maître, le lieu de naissance d'un état rêvé, la République de Counani. Entre Paris, Cayenne et Rio elle devait faire couler beaucoup d'encre et engendrer bien des déceptions avant de sombrer dans l'oubli. Que fut Counani ? Un vaudeville ? La vanité manifeste d'Européens en mal de reconnaissance sociale ? Le dernier avatar de la France équinoxiale ? Ou le commencement de l'émergence brésilienne dans la région ? Comme souvent à l'époque, l'intrigue s'est jouée sans que l'avis des autochtones fût sollicité.



Odon Abbal vit et travaille en Guyane depuis plusieurs années. Il est docteur en Histoire et a publié de très nombreux ouvrages.

*Un rêve oublié entre Guyane et Brésil :  
La République de Counani*



Odon ABBAL

*Un rêve oublié  
entre Guyane et Brésil :  
La République  
de Counani*

## Du même auteur

*Grande Guerre et colonies : le cas guyanais*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2014.

*Un prêtre aux armées, mémoires de guerre de Mgr Poncet*, Paris, Ysec Éditions, 2011.

*L'Exposition coloniale de 1889 : la Guyane présentée aux Français*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2010.

*Wallis et Futuna aux temps premiers de la Mission (1841-1862)*, extraits des Annales pour la Propagation de la Foi, Paris, l'Harmattan, 2004.

*Les soldats oubliés*, Esparon, Espace et Communication, 2001.

*Les monuments aux morts de l'Hérault*, Montpellier, ESID, 1998.

*Il était une fois Saint-Hippolyte-du-Fort et la Grande Guerre*, Éditions Coullarou, Saint-Hippolyte-du-Fort.

© **IBIS ROUGE ÉDITIONS, 2016**

Matoury, Guyane française

<http://www.ibisrouge.fr>

ISBN : 978 - 2 - 37520 - 501 - 3

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.*

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ». (Alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'auteur ou de l'éditeur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

## Sommaire

Introduction	9
Chapitre 1 : Du Contesté à Counani	13
Chapitre 2 : Les hommes de Counani	27
Chapitre 3 : Comment est née Counani	45
Chapitre 4 : Counani I (1886-1887)	57
Chapitre 5 : Counani II (1887-1891)	65
Chapitre 6 : Counani : du rêve à la réalité	75
Chapitre 7 : La fin du Contesté : l'adieu à Counani	85
En guise de conclusion	99
Bibliographie	103
Table des matières	113



## *Introduction*

Le monde du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle est un monde quasi connu. Les derniers mystères géographiques ont été pour la plupart élucidés et la cartographie détaillée des continents est en cours d'achèvement<sup>1</sup>. Le grand public découvre, au travers de publications de plus en plus nombreuses et à des prix accessibles, l'Europe, mais aussi les grands ensembles territoriaux qu'elle domine sur les autres continents. Sur les mappemondes, les masses bleue et rouge soulignent les zones de domination française, britannique, et renforcent ou attisent les fiertés nationales. Pourtant, le cartographe hésite encore pour certains confins aux contours indécis, parce qu'immenses et non connus, comme le Sahara ou le bassin amazonien, ou parce qu'ils sont revendiqués par plusieurs États. Dans ces territoires, la souveraineté des uns et des autres est mal définie ou peu établie. Parfois, cette situation est une aubaine inespérée pour des aventuriers auxquels se joignent des illuminés ou quelques visionnaires. Convaincus de leur bon droit et assurés de réussir, ils sautent le pas, se lancent dans l'aventure et créent des États illusoire.

Ces espaces interlopes, bien plus nombreux qu'il ne paraît de prime abord, appartiennent au monde particulier des cryptarchies. Ce terme étrange désigne un État qui dispose d'un territoire, d'une population, d'institutions, avec des dirigeants autoproclamés, qui s'arrogent des droits régaliens, mais – et la restriction est de taille !<sup>1</sup> – il n'est pas reconnu par les autres nations qui n'entretiennent aucune relation avec lui. Le phénomène est très répandu et les spécialistes en ont recensé plus de six cents à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Les cryptarchies se distinguent des utopies qui « dessinent un monde imaginaire à l'aide de moyens rationnels et produi[sent] une déterritorialisation absolue <sup>2</sup>», par conséquent, elles « sont sans réalité géographique [...] elles restent un idéal abstrait d'organisation qui n'est pas

- 
- 1 Le premier atlas populaire présentant les colonies françaises date de 1900, Paul Pelet, *Atlas des colonies françaises*, Paris, Librairie Armand Colin, 1902.
  - 2 Pierre Musso, « De la socio-utopie à la techno-utopie. », dans *Le Temps des utopies*, Manière de voir, *Le Monde diplomatique*, n° 112, 2010, p. 6.

concrétisé.<sup>3</sup> » Plus réelles en apparence, les cryptarchies fleurissent dans les espaces résiduels ou interstitiels, dans les zones neutres, les îlots sur des fleuves ou dans les territoires contestés.

Les années 1880 sont une ère d'expansion coloniale pour les grandes nations européennes. En France, les explorateurs, jeunes, enthousiastes, sont les héros précurseurs de la geste coloniale : Savorgnan de Brazza, Révoil, Crevaux, Coudreau et tant d'autres, œuvrent en passionnés de la plus grande France. De retour de leurs périples, ils multiplient les conférences, publient des articles dans les revues spécialisées, relayés ensuite dans la grande presse. Leurs récits sont repris, embellis par les auteurs en vogue. Peu à peu les étendues et les peuples, d'Asie, d'Afrique, sont mis au goût du jour. Pour le grand public, l'Afrique, voisine et lointaine à la fois, est le continent le plus attirant qui livre lentement ses derniers mystères<sup>4</sup>, et sans que cela soit vraiment perceptible, l'explorateur y cède peu à peu la place au colonisateur.

Mais il ne faut pas sous estimer l'attrait de l'Amérique qui, dans ces années, abrite encore les derniers rêves des utopistes français. De 1848 à 1898, le Texas, l'Illinois, la Californie, puis l'Iowa ont abrité Cabet et ses disciples, partis à la recherche d'une ultime Icarie<sup>5</sup>. Les adeptes de Fourier ont établi une quarantaine de phalanstères aux États-Unis, qui comptent, en incluant les communautés d'Owen et diverses sectes religieuses, cent soixante huit groupes utopistes regroupant de quinze à neuf cents membres chacun<sup>6</sup> !

Tandis que les derniers obstinés s'épuisent à créer une société nouvelle, reposant sur le dévouement individuel et le bonheur collectif, un projet grandiose prend forme en Amérique du sud, dans l'espace compris entre les fleuves Oyapock et Amazone. Cette immense étendue de terres, longtemps désignée sous le terme de contesté franco-brésilien, revendiquée par les deux États, mais officiellement non occupée, pouvait nourrir les rêves les plus fous ! À l'intérieur de ce vaste espace, quelques individus ont imaginé, le temps d'une décennie, la naissance d'un nouvel État qui ne serait ni français, ni brésilien, mais qui serait riche, assurerait le bonheur de ses habitants,

3 Gilles Fumey, « Géographie des cryptarchies », *Mappemonde* 66, 2002, 2, p. 29.

4 Marc Michel, *Essai sur la colonisation positive, affrontements et accommodements en Afrique noire (1830-1930)*, Paris, Perrin, 2009, p. 93-131.

5 Odon Abbal, « Le voyage en Icarie », *Supplément d'âme*, n° 2, 1994, p. 8-10.

6 Robert L. Heilbroner, *Les grands économistes*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 113.

autochtones et migrants. Ainsi surgit l'État libre de Counani, vaste de plus de 350 000 kilomètres carrés, appelé aussi République de Guyane indépendante.

Qu'est-ce que Counani dont on ne trouve pratiquement aucune trace dans les livres d'histoire sur la Guyane<sup>7</sup> ? Les péripéties du contentieux qui ont longtemps opposé le Portugal, puis le Brésil à la France sont bien connues ; elles ont été traitées par de nombreux auteurs<sup>8</sup>. Il est à regretter toutefois que tous ne soient pas édités<sup>9</sup>. Mais la République counanienne elle-même, souvent évoquée, a rarement fait l'objet d'études approfondies<sup>10</sup>. Certes, l'aventure de Counani n'est pas unique, avant elle et bien après, d'autres illuminés, utopistes, aventuriers, affairistes plus ou moins véreux ont rêvé d'avoir leur propre royaume, leur république ou leur cité idéale<sup>11</sup>. Mais la République de la Guyane indépendante s'inscrit dans un espace qui, depuis les temps modernes, a abrité les derniers grands mythes de l'homme moderne, celui des Amazones et des cités d'or de l'Eldorado<sup>12</sup> avant l'expérience désespérée et sanglante des Canudos en 1895, au Brésil<sup>13</sup>.

7 Pas de traces de Counani dans l'ouvrage de Jacqueline Zonzon et Gérard Prost, *Histoire de la Guyane*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 141 p. Counani ne figure que sur une carte dans l'ouvrage de Serge Mam Lam Fouck *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 1999, p. 28-35.

8 Serge Mam Lam Fouck *Histoire générale de la Guyane française*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 1996, p. 28-35.

René-Claude Coëta, *L'ex-contesté franco-brésilien*, Le Pradet, Éditions du Lau, 2004.

Stéphane Granger, « Le contesté franco-brésilien dans l'imaginaire guyanais », *Guaïana*, 2003, n° 6, p. 9-10.

9 Richard Touchet, *Le contesté franco-brésilien (1893-1900). De la découverte de l'or dans le Carsewène à l'arbitrage de 1900. Les répercussions en Guyane française*, Mémoire de maîtrise dactyl. (sous la dir. de J. Adélaïde-Merlande), 1993, Université Antilles-Guyane.

10 Jean-Pierre Ho Choung Ten, « L'État libre du Counani ou l'expression d'une Guyane indépendante », *Guaïana*, 2003, n° 6, p. 5-8.

11 Marc de Villiers du Terrage, *Conquistadores et roitelets, rois sans couronne : du roi des Canaries à l'empereur du Sahara*, Paris, Librairie académique, Perrin, 1906.

12 Emmanuel Lézy, *Guyane, Guyanes, Une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, Belin, 2000.

13 Walnice Nogueira Galvão, *O imperio de Belo Monte, vida e morte de Canudos*, São Paulo, Fundcao Perseu Abramo, 2001.

Comme les contemporains surpris, puis le plus souvent amusés, finalement agacés par l'événement, il faut reposer les mêmes questions. Comment a débuté l'initiative counanienne ? Qui sont les hommes qui se sont lancés dans cette aventure ? De quels moyens disposaient-ils réellement pour parvenir à leurs fins ? Quels étaient leurs buts et la réalité de leurs pouvoirs ? Faut-il voir dans cette tentative un vaudeville<sup>14</sup>, comme tant d'écrivains l'ont affirmé, ou l'ultime frémissement – après le désastre de Kourou<sup>15</sup> – de ce qui fut, pendant longtemps, considéré comme la France équinoxiale<sup>16</sup> ? Tels sont les principaux éléments constitutifs d'une aventure, au vrai sens du terme, qui débute en 1886, pour prendre fin quelques années plus tard, bien avant que l'affaire du contesté ne soit définitivement réglée dans les couloirs diplomatiques de Genève en décembre 1900.

---

14 Des années plus tard, J. Tramond évoque les mille incidents qui ont émaillé les relations entre la France et le Brésil, « les uns grotesques comme la proclamation d'une République de Counani en 1887 », dans *Histoire universelle illustrée des pays et des peuples*, Paris, Quillet, tome VIII, 1924, p. 488.

15 Marion Godfroy, *Kourou, 1763, le dernier rêve de l'Amérique française*, Paris, Vendémiaire, 2011, 285 p.

16 Williams A. Tambs, *The free state of Counani vaudeville : republic or original flicker of Equinoxial France ?*, French colonial Historical Society, 1993.

## Du Contesté à Counani

### France *versus* Portugal

Tout commence par des rivalités entre puissances européennes. Après la découverte du Nouveau Monde, en 1492, par Christophe Colomb, ses successeurs espagnols et portugais organisent de nombreuses expéditions sur la côte occidentale de l'Amérique du sud. Mais confrontés aux difficultés de navigation locales, ils négligèrent une partie de la région. « Entre le Brésil d'une part et la Nouvelle-Andalousie de l'autre, il y eût une vaste étendue de côte sauvage, – nom significatif que les Hollandais lui attribuèrent longtemps, – qui resta à peu près négligée des Européens jusque dans les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Une vie indigène assez active où les pêcheries et les guerres semblent jouer un grand rôle, continua à se maintenir dans le dédale des îles et lagunes voisines de l'Amazone<sup>17</sup> ». Dans cet espace non contrôlé, à leur tour, Anglais, Hollandais et Français tentèrent leur chance.

Opportunistes, les Français interviennent très tôt sur les côtes caraïbes et sud-américaines. « Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, des navires normands allaient commercer au Brésil et de jeunes matelots étaient confiés à des groupes autochtones pour servir ensuite de *truchements* c'est-à-dire d'interprètes<sup>18</sup>. » Charles-André Julien signale la présence de navires français dans la baie de Bahia dès 1504 et mentionne les exploits du Normand Gonville qui aurait abordé une « Terre des Perroquets » sur la côte brésilienne<sup>19</sup>. Ces expéditions

---

17 Paul Vidal de la Blache, *La rivière Vincent Pinzon : étude sur la cartographie de la Guyane*, Paris, Félix Alcan, 1902, p. II.

18 Gilles Havard, Cécil Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, Paris, 2005, p. 46.

Eric Navet « Le rôle des truchements dans les relations franco-amérindiennes sur les côtes du Brésil au XVI<sup>e</sup> siècle », dans Duna Troiani (sous la dir.) *La découverte des langues et des écritures d'Amérique*, Paris, 1995, pp. 39-49.

19 Charles-André Julien, *Histoire de l'expansion et de la colonisation françaises, Les voyages de découverte et les premiers établissements (X<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUF, 1948, p. 71.

Ce voyage est controversé, Leyla Leyla-Perrone-Moisés, « Le voyage de Gonville a-t-il eu lieu ? », dans *Colloque Voyageurs et images du Brésil*, MSH, 2003.

gagnent en intensité par la suite. Au milieu du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles les expéditions de Villegagnon et de La Ravardière affichent les nouvelles ambitions françaises. L'expédition de Villegagnon se déroule en 1555, à Guanabara dans la baie de Rio de Janeiro. Plus tard, La Ravardière occupe l'île de Maragnan en 1615, à l'embouchure de l'Amazone. Mais il en est rapidement chassé par les Portugais. Quelques années auparavant, en 1604, il avait reconnu l'embouchure de l'Oyapock et le site de la ville de Cayenne<sup>20</sup>. Petit à petit, les Français poursuivent leur implantation dans la région.

Malgré leurs efforts, ils ne consolident définitivement leur position en Guyane qu'à partir du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais dans ces vastes étendues, mal connues et mal cartographiées, les limites de souveraineté sont bien floues et les causes de conflits ne manquent pas. Entre l'Oyapock et l'Amazone, qui domine ? Roi de France ou roi du Portugal ? Les Portugais revendiquent toute la zone, car ils sont arrivés tout simplement les premiers. Les Français admettent l'échec de leurs premières expéditions mais considèrent que, « Maranhão perdu, la rive droite [de l'Amazone] nous échappe, mais Cayenne de plus en plus développée, devint alors notre base d'opérations et suffisait à garder la rive gauche<sup>21</sup> » du grand fleuve jusqu'à son embouchure. Les Portugais rejettent cette prétention et rétorquent en rappelant que le territoire revendiqué par les Français relève de la capitainerie du Cap du Nord, d'après la concession qui en a été faite par Philippe IV d'Espagne, conjointement Philippe III du Portugal, à Bento Maciel Parente, le 14 juin 1637.

« Je trouve bon et il me plaît de lui faire donation irrévocable des terres qui gisent au Cap du Nord, en comptant trente-cinq à quarante lieues sur la côte de mer depuis ce cap jusqu'à la rivière de Vincent Pinçon, où commence le département des Indes du royaume de Castille, et à l'intérieur, en remontant l'Amazone le long du canal qui débouche à la mer, quatre vingts à cent lieues jusqu'à la rivière des Tapayaussûs<sup>22</sup>. »

- 
- 20 Philippe Guyot, Flavia Mochel, « Daniel de la Touche de la Ravardière : la colonisation française en Guyane et au Maranhão (Brésil) au début du XVII<sup>e</sup> siècle », dans Serge Lam Mam Fouck et Jacqueline Zonzon (sous la dir.), *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2006, p. 287-314.
- 21 *Réponse du gouvernement de la république française au mémoire des États-Unis du Brésil sur la question de frontière soumise à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération suisse*, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCIX, p. 52.
- 22 Joaquim Caetano de Silva, *L'Oyapoc et l'Amazone, question brésilienne et française*, Paris, Lahure, Tome II, p. 27.

Le géographe brésilien Caetano da Silva précise qu'il s'agit de lieues sur la côte maritime à partir du Cap Nord, ce qui exclut d'emblée la rive gauche de l'Amazone qui ne constitue pas une côte maritime. Toute cette argumentation est superbement ignorée par les Français qui, quand ils le peuvent, opèrent militairement dans la zone. Le marquis de Férolles symbolise cette volonté française d'extension outre-Oyapock. C'est l'homme des coups de main audacieux contre les positions portugaises. En 1697, il installe une garnison dans le bourg de Macapá et détruit les forts côtiers portugais. Mais la place doit se rendre quelques mois plus tard devant la riposte adverse. Malgré ces incursions, aux fortunes diverses, la présence française reste anecdotique dans ces vastes étendues.

Conscientes du problème posé, les deux monarchies tentent de trouver une solution diplomatique. Un premier traité, signé à Lisbonne en 1700, introduit pour la première fois la notion de contesté entre Oyapock et Amazone<sup>23</sup>. Quelques années plus tard, le 11 avril 1713, lors de la signature du traité d'Utrecht, Louis XIV et Jean V de Portugal tentent de fixer les limites entre la Guyane française et le Brésil portugais. Le Très Chrétien renonce à toute visée sur les deux rives de l'Amazone et « se désiste [...] de tous droits et prétensions [sic] qu'[il] peut et pourra prétendre sur la propriété des terres appelées du Cap du Nord et situées entre la rivière des Amazones et celles de Japoc ou de Vincent Pinson<sup>24</sup>. » Mais ce renoncement apparent ne résout rien, car la querelle rebondit côté français. Où se trouve la rivière Pinson ? Son autre nom, le Japoc, désigne-t-il l'Oyapock ou un autre fleuve ? Désormais, chacune des deux puissances va s'évertuer à fixer cette frontière en fonction de ses intérêts.

Les Français continuent d'afficher leurs prétentions sur les territoires situés sur la rive droite de l'Oyapock et bien au-delà. En 1777, Malouet installe un poste fortifié sur la Mayacaré, il est transféré par la suite sur le Counani. En 1782, le baron de Bessner élève un établissement de pêche fortifié sur les bords du lac de Macari, il doit être rapatrié à nouveau sur le Mayacaré, en 1792, avant d'être définitivement abandonné. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le dernier établissement

23 José Sarney, Pedro Costa, *Amapá : a terra onde o Brasil começa*, Brasília, Senado Federal, 1999, p. 99.

24 Extraits de l'article VIII du Traité, tiré de *Guaina*, spécial Brésil, novembre 2005.

français se trouve à nouveau sur l'Oyapock<sup>25</sup>. En fait, tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les rapports entre les deux puissances se résument à une série d'escarmouches dont témoignent les échanges épistolaires entre les gouverneurs du Pará et de Cayenne. Il ressort souvent que les Français, qui opèrent loin de leurs bases, sont maltraités, voire emprisonnés par les autorités portugaises<sup>26</sup>. De cette période, à Paris, certains gardent en mémoire la mise en valeur des savanes de Macari et d'Ouassa au temps du comte de Villebois et, pour démontrer la réalité de la présence française, ils rappellent que l'un des premiers députés de la Guyane, André Pomme vivait dans le Contesté<sup>27</sup>.

« La lutte pour le contrôle des terres du Cap Nord reprit donc lorsque se multiplièrent les incidents dans la zone de non droit que ni le Portugal ni la France n'occupait officiellement. La frontière se déplaça plusieurs fois en fonction des termes des traités signés en 1801 et 1802<sup>28</sup>. » Une zone de transition semble se dégager peu à peu, elle oscille au cours de ces années entre les fleuves Araguay et Carapanatuba. Sur place, il apparaît évident qu'aucune des deux nations n'a pu, ou n'a pas voulu, occuper la totalité de la zone litigieuse. Le différend peut reprendre à tout moment suivant que l'un ou l'autre des deux adversaires soit en position de force.

### France *versus* Brésil

En 1822, le Brésil indépendant devient le nouveau partenaire et voisin des Français. La problématique reste inchangée mais elle gagne en intensité. « En effet, l'indépendance du Brésil [...] conduit le nouveau gouvernement à déterminer les frontières de l'État [en] cherchant à localiser avec précision le fleuve Japoc, mis au jour par Vincent Pinzon, auquel le découvreur avait donné son nom en remplaçant l'appellation indigène. La localisation est nécessaire pour la

25 Ciro Flamarion Cardoso, *La Guyane française (1715-1817), Aspects économiques et sociaux*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 1999, p. 195-196.

26 Marie Polderman, *La Guyane française 1676-1763, mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissage*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2004, p. 50-52.

27 André Pomme dit l'Américain (1756-1842), élu député de Guyane de 1793 à 1798.

28 Serge Mam Lam Fouck, *Histoire générale de la Guyane*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2002, p. 26.

jeune nation et des cartes évoquant cet espace sont dès lors recherchées<sup>29</sup>. »

Les partis procèdent par touches successives en 1841, 1856 et 1862. Au terme de ces échanges, les deux États parviennent à un *modus vivendi*, prélude à un éventuel partage ? En effet, « on avait par un accord tacite restreint le champ du litige à la zone intermédiaire qui va du Carsévenne au Manay, et l'on s'était abstenu mutuellement de toute observation relativement aux territoires qu'on s'était respectivement concédés<sup>30</sup>. » Isidore Chessé, ancien gouverneur de la Guyane, donne des détails précis sur la question.

« En 1856, en effet, des pourparlers eurent lieu entre les deux gouvernements, – Brésil et France, – pour essayer de régler la contestation pendante. – La France comme toujours, demandait l'Araguary, par 1° 20' ; – et le Brésil, – après avoir abandonné l'Oyapock, – avait successivement descendu les divers fleuves au dessous, pour offrir en dernier lieu la limite du Calsoëne par 2° 30'<sup>31</sup>. »

Les Français poussant leur avantage demandent encore plus, vers le Carapapouri, mais le Brésil refuse toute autre concession. Il n'y a rien de définitif, aucun traité ne règle le litige, mais dans les esprits, il semble que le partage du Contesté soit quasiment acquis, il ne resterait plus que quelques points de détails à régler. Brésil et France ont chacun une zone « sous influence. » Les Français ne se désintéressent pas de la région comme le montre le nombre impressionnant d'explorateurs, officiels ou non, qui arpentent, non seulement, le Contesté, mais aussi la région des Guyanes et le Brésil<sup>32</sup>.

Mais les zones ainsi délimitées ne sont pas pour autant investies par les deux nations. Le Contesté, en attendant un ultime arrangement, reste une terre particulière, une terre sans droit, sans maître, un véritable refuge pour tous ceux qui sont en rupture de ban avec leur société, sans compter les autochtones Amérindiens préservés ou délaissés par les ambitions coloniales. La région abrite des milliers

29 Grégory Wallerick, « Les représentations du Brésil et de ses habitants dans l'Europe de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », *Confins*, n° 8, 2010, p. 5.

30 *Réponse du gouvernement de la république française... opus cité*, p. 177.

31 Isidore Chessé, *Vérités coloniales : le désordre, les abus, le danger*, Paris, Chamuel, 1895, p. 124-125.

32 Joao Paulo Jeannine Andrade Carneiro, *Exploradores franceses na amazônia brasileira durante o século XIX : breve bibliografia*, Universidade Sao Paulo, s.d.

d'habitants, disséminés le long des fleuves, habitants que personne n'a vraiment dénombrés, tout le monde en parle, ou parle pour eux. Dans les faits, ils contribuent à la « survie » alimentaire de la Guyane qui importe une grande partie de son couac des territoires du Contesté<sup>33</sup>. Hormis ces quelques échanges le Brésil ou la France les ignorent superbement.



Sources : Vidal de la Blache (1897 : 81)

33 Odon Abbal, *opus cité*, p. 82.

## Des territoires convoités mais des habitants délaissés

Sur ces terres, qu'elle peut bien être la nationalité des habitants ? Là, vivent des tribus amérindiennes plus ou moins bien connues, des immigrants de toute sorte, des aventuriers, des bannis, des évadés. La plupart sont d'origine brésilienne, d'autres viennent d'Amérique, de France, des Antilles, de la Guyane voisine, d'autres sont des noirs marrons qui fuient vers cette terre de refuge qu'est l'hinterland que forme le Contesté. Un état des lieux de cette population a été dressé dans le courant des années 1880, il montre l'hétérogénéité, la mosaïque humaine qui peuple ces étendues.

« On peut décomposer comme suit la population du territoire : Indiens Ouassa, 200 ; nègres, Cafres et mulâtres du Cachipour (anciens esclaves fugitifs du Brésil), 100 ; du Counani, 300 ; Soldats déserteurs, Indiens et Caboclos du Mapá et des Lacs, 600 ; Brésiliens libres de l'Aparema, 200 ; Blancs de la côte, 100. Soit environ 1500 individus pour la côte d'entre Oyapoc et Amazone, dont 100 blancs, 600 Caboclos, 200 Indiens civilisés, 200 Indiens bugres, 400 nègres et mulâtres. Pour les territoires de la rive gauche, on compte environ 10 000 blancs, 20 000 Caboclos, 5 000 Indiens civilisés, 10 000 Indiens bugres, 10 000 Indiens brabos, 5 000 nègres et mulâtres. Soit environ 60 000 individus dont 40 000 civilisés de langue portugaise et pour la plupart d'origine portugaise. Le total des territoires de la côte et des territoires de la rive gauche nous donne 65 000 individus, dont 10 100 Blancs, 20 600 Caboclos, 5 200 Indiens civilisés, 10 200 Indiens bugres, 10 000 Indiens brabos, 5400 nègres et mulâtres. Ce qui montre que, si dans la Guyane, la population est souvent nègre et mulâtre, dans le territoire contesté elle est cabocla (métisse de blancs et d'indiennes) et indienne, et que la proportion des blancs, qui dans la Guyane, n'est que de 1/280 de la population totale, est d'à peu près 1/6 au territoire contesté. Les centres principaux du territoire contesté sont Counani, 300 ; Mapá, 200 ; Macapá, 2 000 ; Mazagao, 500 ; Almererina, 200 ; Prainha, 200 ; Monte-Algre, 500 ; Matary, 100 ; Alemquer, 1 000 ; Obidos, 1 500 ; Faro, 500 ; Itacoatiara, 500 ; Concessao, 500 ; Silves, 500 ; Matary, 100 ; Manaos environ 10 000 habitants.

Toute la population civilisée parle portugais. À Cachipour et Counani on parle aussi le créole de Cayenne et même un peu le français ; mais dans tout le reste de la contrée ce ne sont que des personnes ayant reçu une orientation supérieure qui parlent notre langue<sup>34</sup>. »

34 Henri Mager, *Atlas colonial, avec notices historiques et géographiques*, Paris, C. Bayle, 1886, p. 15.

Les chiffres annoncés doivent être appréhendés avec précaution et leur précision est bien aléatoire. Mais la réalité s'impose. Formant une population métissée, d'implantation ancienne ou plus récente, les habitants des territoires contestés sont relativement peu nombreux et la région apparaît comme quasi déserte, ce qui offre des perspectives au Brésil en pleine expansion démographique. En 1897, « la population counanienne est encore clairsemée, nonobstant l'immigration brésilienne, encouragée à dessein par la nouvelle république en vue du futur *modus vivendi*. On compte à peine 80 000 âmes, dont quelques Français, basques et gascons, beaucoup de nègres et plusieurs tribus indiennes qui vivent en bonne intelligence avec nous. Le reste est composé de Brésiliens<sup>35</sup>. »

Tous ces hommes et femmes, qui constituent un chapelet de sociétés éparses et diverses sur plus de 500 000 kilomètres carrés, ont-ils le sentiment d'appartenir à une quelconque nation ? Qui va décider de l'avenir de leur territoire ? Faut-il consulter les habitants pour qu'ils affirment ouvertement leur choix, leur préférence ? Seront-ils Brésiliens, Français, ou bien, auront-ils une autre alternative ? La nationalité est l'affaire de chacun, en fonction de sa culture, de ses origines, de ses convictions et de son vécu. Les Amérindiens en marge dans la forêt, les noirs fuyant l'esclavage, les évadés du bagne, les aventuriers de passage, les négociants opportunistes, se posent-ils même la question ? Est-on même certain que tous se la posent ? Peut-on parler, au sein du Contesté, d'une conscience commune autour du problème de la nationalité ? Une réflexion politique est-elle en cours ? Ayant bien analysé la situation, pressentant la domination démographique brésilienne et la faible implantation de ses ressortissants, les Français ont adopté une position bien tranchée qui rejette fermement tout recours au référendum ce qui constituerait, il est vrai, une première dans le domaine colonial où les autochtones ne sont jamais consultés.

« La proposition du Brésil de tenir compte du droit international moderne a été repoussée par la France, non qu'elle soit ennemie de ce droit dont elle s'est toujours fait le champion, mais parce que cette formule impliquait ici la consultation d'une population qui n'existe pas et dont les éléments si faibles

---

35 Société de la France équinoxiale, *Le contesté franco-brésilien, son historique, son état climatique, sa richesse, son avenir*, Paris, ouvrage déposé, 1897, p. 108.

et d'ailleurs complètement hétérogènes ne constituent même pas un embryon de nationalité<sup>36</sup>. »

Mais un territoire laissé à l'abandon est aussi un territoire sans loi bien définie, sans autorité reconnue, sinon celle du plus fort. Alors, qui pour gérer le quotidien ? À qui s'adresser en cas de litige ? Les autorités françaises affirment qu'il « n'y a pas de nationalité parmi ces villages qui, il y a quelques années encore [...] formaient autant de capitaineries indépendantes. » En août 1887, le journal *Le Matin* rapporte le témoignage d'un commerçant de passage à Paris qui évoque le fonctionnement des deux capitaineries les plus importantes de la région, celles de Mapá sous influence brésilienne et de Counani en zone française :

« Counani vit sous l'autorité absolue du capitaine Trajan, nègre transfuge du Brésil. Trajan rend la justice, établit le budget, répartit les impôts ; il est à la fois juge, ministre, gouverneur ; il a plein pouvoir pour régler les différends, quels qu'ils soient, et est responsable de tout ce qui se passe au milieu de ses rares sujets ; il est souverain absolu d'un royaume. Le [...] bourg de Mapá, est soumis à l'autorité d'un peau-rouge, qui aidé d'un missionnaire, le père Vialton, dirige son État en bon père de famille. Ce dernier a beaucoup fait pour la colonisation du pays<sup>37</sup>. »

Ces capitaines, providentiels pour les deux États concurrents, s'occupent des affaires courantes, ils auraient été, pour la plupart, mis en place par les Français, – leur origine remonterait au temps des Jésuites<sup>38</sup> – et ils rendent compte de leur gestion, de temps en temps, au lointain gouverneur de Cayenne. Cela suffirait-il pour en faire des Français ? Pour la France, il n'est pourtant pas question de tenir compte de l'origine ou de l'opinion de la population car :

« Quand bien même les éléments d'origine brésilienne auraient la majorité avec le renfort des descendants d'esclaves marrons qui sont venus naguère s'y réfugier, qu'en résulterait-il ? On comprend que l'origine de la population soit prise en considération, quand on se trouve en face d'une population dense ou tout au moins sérieuse. Mais la première condition pour qu'on

36 *Réponse du gouvernement de la République Française... opus cité*, p. 190.

37 *Le Matin* du 29/08/1887.

38 Le fait n'est pas avéré, mais il est incontestable que les Jésuites ont été très actifs sur l'Oyapock, ils ont attiré de nombreux Amérindiens venant de la zone brésilienne, mais sont-ils allés loin au-delà de la rive droite ? La présence de leurs successeurs, les Pères du Saint-Esprit, semble moins anecdotique dans le contesté mais peu efficace. Régis Verwimp, *Les Jésuites en Guyane française sous l'Ancien Régime (1498-1768)*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2011, p. 273-288.

se préoccupe de la population, c'est qu'il y en ait une. Or le peuplement de ces vastes régions en est à ses débuts. Qu'est-ce qu'un habitant pour 50 kilomètres carrés<sup>39</sup> ? »

Depuis Paris, les habitants de la région sont trop peu nombreux pour être entendus, quant au Brésil, il poursuit peu à peu la maîtrise de son espace national. Ainsi, au fil des décennies, il semble qu'aucun des deux États n'ait voulu, ni pu prendre en main l'organisation des territoires contestés. En effet, toute initiative en ce sens aurait été interprétée, par la partie adverse, comme une tentative de mainmise sur la région.

Cette situation rejaillit sur le fonctionnement de l'administration religieuse qui fait aussi l'objet, en pratique, d'un *statu quo* entre les deux nations, alors que la position de l'Église catholique française y est reconnue *a priori* comme prépondérante par son homologue brésilienne.

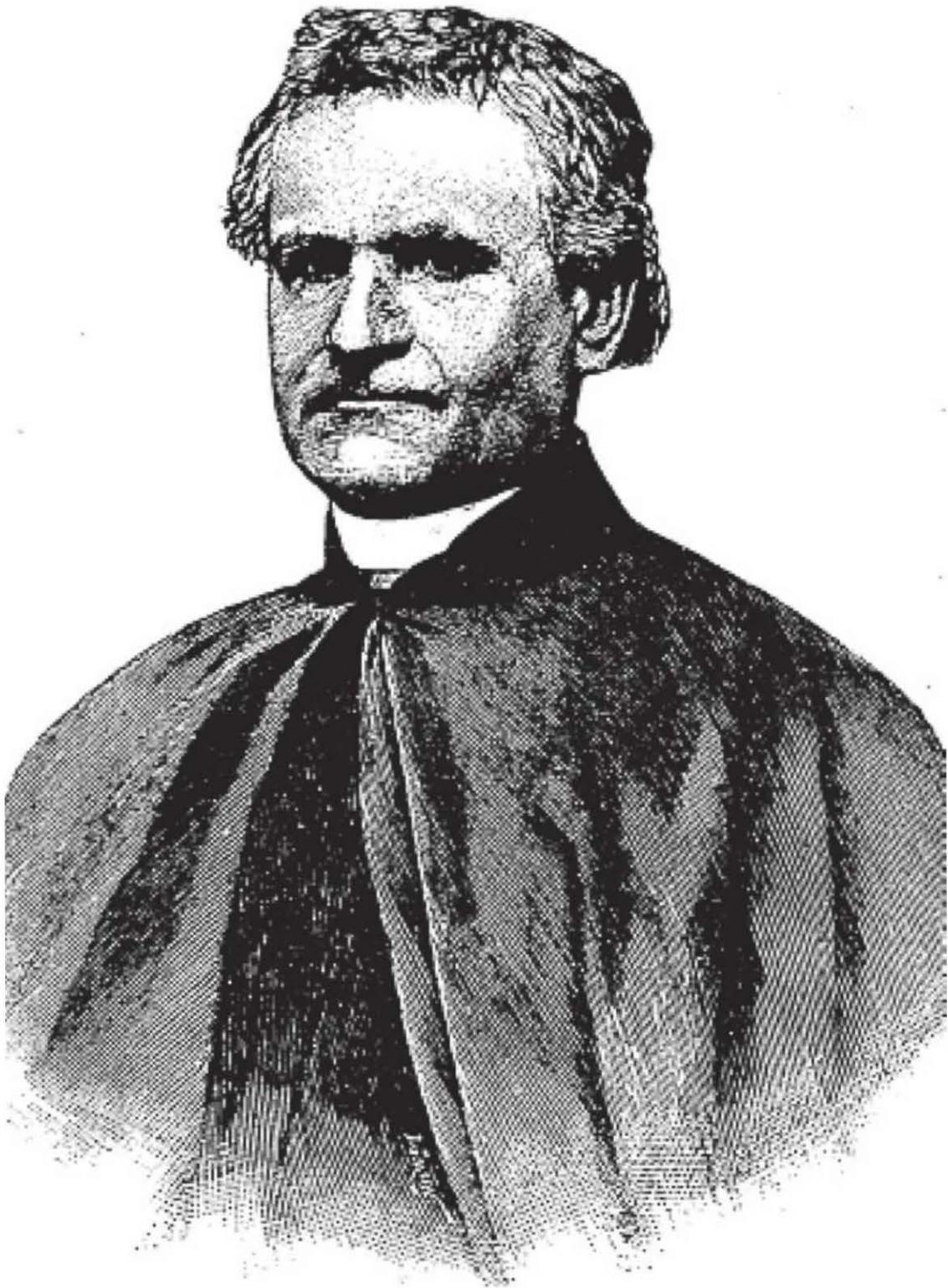
« Dans une contrée où la question religieuse tient du fanatisme, comme c'est le cas au Contesté. [...] La juridiction ecclésiastique est entièrement et exclusivement placée sous les ordres du Protonotaire apostolique de la Guyane française. [...] Monseigneur don Antonio de Macedo (évêque de Pará (Brésil), ancien Sulpicien lui-même, n'a jamais songé à revendiquer pour ses prêtres desservants le droit d'aller exercer le culte sacré sur le Territoire contesté qui, de tout temps, a été réservé aux Pères du Saint-Esprit de Cayenne qui, de temps en à autre, y envoyait en missions, le très honorable et très courageux évêque, Monseigneur<sup>40</sup> Eymonet [sic] qui payait souvent de sa personne, comme l'a constaté le Dr Crevaux<sup>41</sup>. »

La Guyane française n'est pas un diocèse, elle n'a pas d'évêque et aucun prêtre ne peut y être ordonné. La colonie n'est pas sous régime concordataire et le préfet apostolique est sous le contrôle direct des autorités françaises en application de l'ordonnance de Charles X en date du 27 août 1828. L'Église catholique dispose de peu de moyens humains pour intervenir et son champ d'action est des plus limités. Il

39 *Idem*, p. 189.

40 La Guyane n'étant pas encore érigée en diocèse, elle ne pouvait alors avoir un évêque, c'est par erreur qu'il est fait mention du titre de « Monseigneur ».

41 Société de la France équinoxiale, *opus cité*, p. 25. L'auteur fait allusion à la rencontre entre les deux hommes à Cayenne. Jules Crevaux en fait mention dans son récit, *Le mendiant de l'Eldorado*, Paris, Payot, 1993 (réédition, p. 39). Mgr Eymonet revenait d'une expédition de quarante trois jours dans l'Oyapock « pour prêcher la foi aux sauvages de l'intérieur. »



Ambroise EYMONET

ressort des témoignages des Pères que de nombreuses populations sont restées « sans religion » et ont gardé leurs « cultes non-chrétiens »<sup>42</sup>.

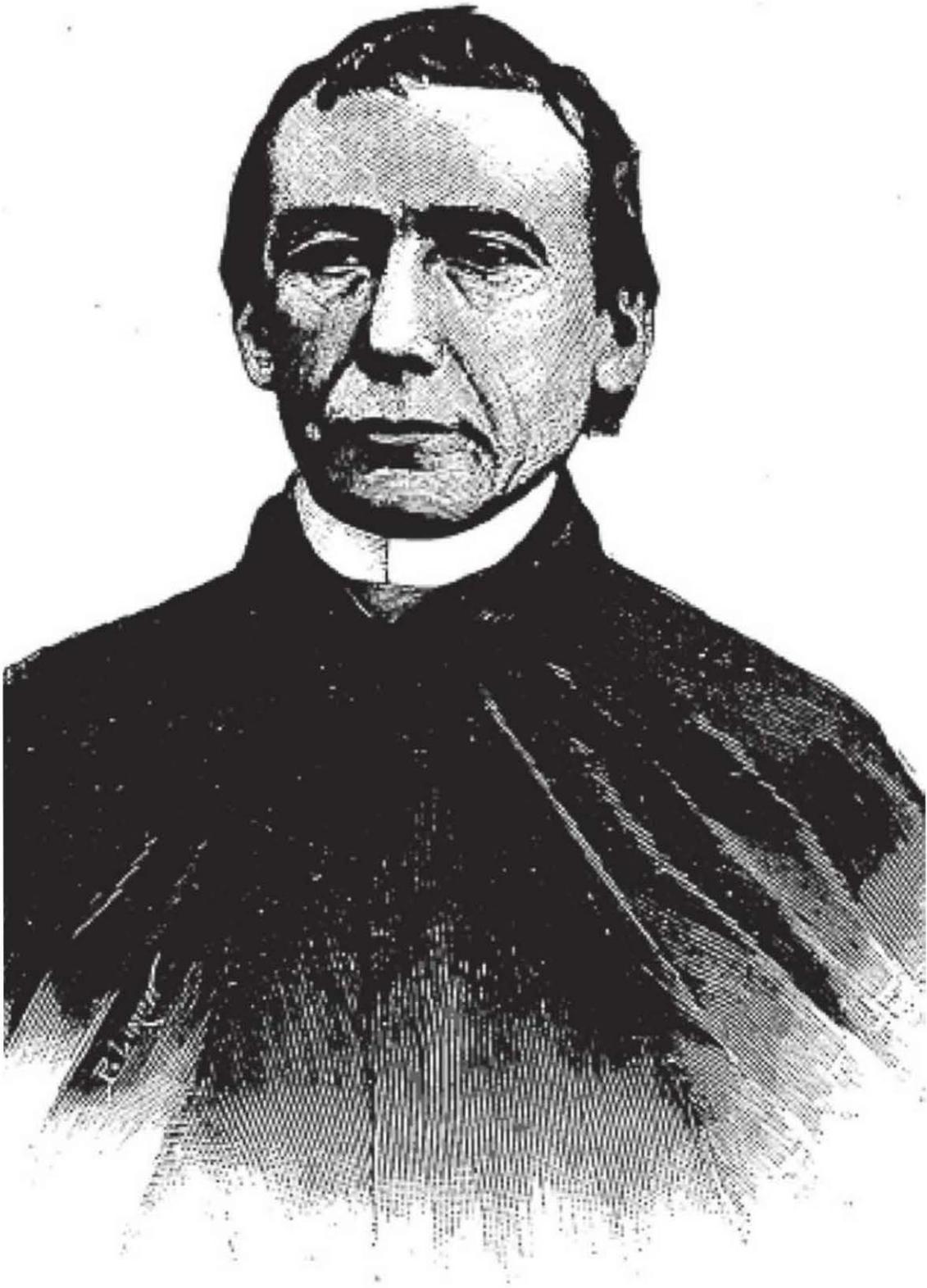
Cette situation serait la conséquence de l'attitude indifférente, sinon hostile, des autorités guyanaises qui demeurent sous la tutelle parisienne. D'après ses détracteurs, le gouvernement français, obstinément fidèle au droit international, ferait obstacle à l'évangélisation des populations au-delà de l'Oyapock. C'est du moins le reproche qui lui est adressé *a posteriori* par l'Église catholique.

« Voulant se rendre compte de l'état des contrées confiées à son zèle, le P. Guyodo fit de nombreux voyages, entre autres dans la riche et vaste région dénommée [...] le contesté franco-brésilien. Le gouvernement français aurait dû, ce me semble, faciliter l'établissement de missions dans ce territoire dont il revendiquait la possession ; tout au contraire, il ne cessa de faire obstacle aux projets d'évangélisation dirigés de ce côté<sup>43</sup>. » Écrites en 1908, trois ans après le vote de la loi de séparation entre l'Église et l'État, ces lignes sont le reflet des tensions persistantes entre les autorités françaises et le clergé, mais la remarque ne manque pas de pertinence, elle montre encore une fois, l'isolement forcé dans lequel vivent les populations du Contesté. Le constat est accablant. La seule localité qui soit un peu moins délaissée semble celle de Mapá. « Pendant l'été 1885, le Père Guyodo effectue une longue tournée dans la région. Il observe qu'un prêtre réside en permanence à Mapá, et que six chapelles ont été édifiées, dont deux possèdent des toits recouverts de tuiles<sup>44</sup>. » Le même ecclésiastique remarque que « dans le village de Ouassa, une seule personne a été jugée suffisamment instruite pour pouvoir être admise à la communion. »

42 Philippe Delisle, « Christianisation et vie religieuse en Guyane française. Réflexions sur les sources du XIX<sup>e</sup> siècle » dans Serge Mam Lam Fouck et Jacqueline Zonzon (sous la dir), *L'histoire de la Guyane, depuis les civilisations amérindiennes*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, p. 227.

43 Valérien Groffier, *Héros trop oubliés de notre épopée coloniale*, Lille, Desclée de Brouwer, 1908, p. 366. Le sarcophage du R. P. Guyodo, ancien Préfet apostolique de la Guyane est enchâssé en partie dans le mur de la chapelle Saint-Benoît. Le père Guyodo, après 41 ans passés en Guyane, partit au Gabon où il mourut en 1897. En reconnaissance de ses actes, les Guyanais firent revenir son corps en Guyane.

44 Philippe Delisle, *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises : des chrétientés sous les tropiques ?* Paris, Éditions Karthala, 2000, p. 217.



Joseph GUYODO

Or, peu à peu, au cours des années 1880, alors que l'on aborde de plus en plus la question coloniale en France, quelques individus au milieu des populations du Contesté affirment leur désir de prendre leur destin en main ou du moins de faire entendre leur voix. Ils créent, de manière inattendue, une République de la Guyane indépendante.

## Les hommes de Counani

La question des territoires contestés entre la France et le Brésil ne ressurgit pas hasard. En effet, depuis le début des années 1880, la question coloniale occupe une place de plus en plus importante dans l'actualité et dans la vie politique française. Le grand discours de Jules Ferry définissant la mission colonisatrice de la France ne date que du 28 juillet 1885. Ce même intérêt est perceptible sur la scène internationale : la Conférence de Berlin vient juste de s'achever le 26 février 1885. Peu à peu, à travers le pays, un parti colonial se constitue autour du député Eugène Napoléon Etienne (1844-1921). Dans son sillage gravitent des personnalités de tout genre, unies par une seule passion, l'extension de l'empire colonial français et le développement économique du pays avec et par ses colonies. Mais il faut convaincre la majorité des Français, indifférents le plus souvent sur la question, tandis que d'autres restent préoccupés avant tout par le sort de l'Alsace-Lorraine.

Peu à peu un réseau diffus se met en place. Des sociétés de géographie à Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, et bien d'autres villes de province, des publications, savantes ou populaires, des conférenciers assurent la promotion de l'idée coloniale auprès du grand public. Des banquets, des dîners sont organisés, des rencontres régulières ont lieu, sous la forme de congrès ou comme dans la minuscule auberge à l'enseigne de *La Petite Vache*, rue Mazarine<sup>45</sup>. Là on peut, avec un peu de chance, côtoyer et bavarder, certains soirs, avec les Brazza, les Garnier, les Crevaux qui croisent d'autres grands noms du Tout-Paris, le géographe Onesime Reclus, le sinologue Henri Cordier, ou des artistes comme Gustave Doré, des médecins comme Ulysse Blanchard.

Les hommes à l'origine de la république de Counani évoluent eux aussi dans ces milieux passionnés et pourtant très différenciés. Ils

---

45 Henri Malo, *À l'Enseigne de La Petite Vache*, Paris, Les Éditions de la Nouvelle France, 1945.

appartiennent à plusieurs groupes distincts et certains ne se sont même jamais rencontrés. Parmi les protagonistes de l'affaire, il faut distinguer les hommes des cénacles parisiens, ceux qui seront les plus en vue, les Guyanais eux-mêmes, relativement discrets, et des aventuriers opportunistes qui se présentent en hommes providentiels. En toile de fond et plus indistincts, les habitants de Counani.

L'initiative counanienne commence indirectement – et sans aucun doute malgré lui – avec Gustave Paul Franconie, député de Guyane depuis 1879<sup>46</sup>. Ce parlementaire guyanais séjourne la plupart du temps en métropole. Depuis Paris, il correspond avec ses électeurs en envoyant des lettres qui sont publiées et distribuées en Guyane<sup>47</sup>. Dans la capitale, il préside et anime, depuis 1883, un petit groupe de partisans de la question coloniale, qui se réunit régulièrement au *Véfour*, un restaurant situé dans les jardins du Palais Royal, l'un des rendez-vous du Tout-Paris politique et artistique. Gustave Franconie est un ardent défenseur de la Guyane, « une des plus belles possessions de la France. » Il préconise une politique d'immigration pour faciliter le développement du pays<sup>48</sup>. Gustave Franconie a constitué un groupe de réflexion pour assurer la promotion économique de l'idée coloniale, dont le président d'honneur est Jean Dupuis, l'explorateur du Tonkin, et le secrétaire général M. Hamelin, le rédacteur en chef de la *France Maritime*. Le moment est opportun, l'Exposition universelle de 1889 qui se tiendra à Paris, abritera une exposition coloniale dans laquelle la Guyane sera effectivement représentée<sup>49</sup>. C'est au cours de l'une de ces soirées que Gustave Franconie a fait la connaissance de Jules Gros, un écrivain parisien en vogue, spécialisé dans la littérature de jeunesse et le roman d'aventures, un passionné, lui aussi, des questions coloniales.

---

46 Gustave Paul Franconie (1845-1910), député de Guyane de 1879 à 1898 puis de 1906 à 1910 siégeait dans le groupe socialiste, il appartenait à une famille de négociants cayennais. Adolphe Robert, Edgard Bourloton et Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1889*, tome III, Paris, Bourloton, 1889-1891, p. 1737.

47 Gustave Franconie, *La députation de la Guyane et la véritable question guyanaise*, Paris, Imprimerie nouvelle Wattier, 1879, p. 6.

48 Gustave Franconie, *L'immigration à la Guyane et ses défenseurs*, Paris, Imprimerie nouvelle Wattier, 1889.

49 Odon Abbal, *L'Exposition coloniale de 1889, la Guyane présentée aux Français*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2010.

Originaire de Montluel dans l'Ain, Jules Gros réside dans la petite ville de Vanves. C'est un auteur très populaire, dont le succès repose sur l'engouement naissant du grand public pour les récits d'explorations, d'aventures et de science-fiction. Depuis quelques années, de nombreuses revues, très accessibles, permettent de suivre, au gré de livraisons hebdomadaires ou mensuelles, les expéditions lointaines et les exploits des explorateurs ou d'autres aventuriers. Dans ces récits, fiction et réalité sont mêlées. Dans cet univers foisonnant, deux revues se distinguent par la richesse de leur contenu et la qualité de leurs illustrations : *Le Tour du Monde* fondé en 1860 par la maison Hachette et *Le Journal des voyages et des aventures de terre et de mer* qui paraît depuis 1877. C'est à travers leurs pages que de nombreux jeunes français se sont ouverts au monde et ont découvert l'aventure coloniale. Très actif, Jules Gros ne se contente pas d'écrire et d'imaginer, il s'informe auprès des sociétés savantes. Il est ainsi membre de la *Société de Géographie*, l'une des plus anciennes sociétés savantes françaises, fondée en 1821<sup>50</sup>. L'homme est d'un contact facile, il entretient une nombreuse correspondance avec les explorateurs, les géographes, les artistes et il a su, au cours des années, tisser un réseau dense de relations, tant dans le monde de l'édition, les sociétés littéraires que dans les sociétés savantes.

Son portrait révèle le petit bourgeois si cher à la France des radicaux. Chevelure tombante et mal peignée, barbe grise et abondante, l'air négligé, – ces adversaires l'accuseront plus tard d'intempérance et de s'adonner aux joies de l'absinthe ! – chez lui cohabitent le petit notable et l'artiste. L'éditeur Maurice Dreyfous en a dressé un portrait attendri ; il évoque ce franc-comtois et franc-buveur qui « se distinguait par la longueur de ses cheveux gris, flottant au vent et par la barbe grise en broussaille d'où émergeait un nez généralement rouge, et le plus souvent très mal mouché. Au demeurant, brave homme ayant l'allure du brave homme qu'il était. Solidement charpenté, la voix forte, la tenue négligée<sup>51</sup>. »

50 Elle a été fondée le 15 décembre 1821 à l'Hôtel de Ville de Paris par 217 personnalités dont les plus grands savants de l'époque : Laplace, son premier Président, Monge, Cuvier, Chapsal, Denon, Fourier, Gay-Lussac, Berthollet, de Humboldt, Champollion, Chateaubriand.

51 Maurice Dreyfous, *Ce qu'il me reste à dire, un demi-siècle de choses vues et entendues (1848-1900)*, Paris, Ollendorf, 1902, p. 336.



M. Jules GROS  
Président de la République de Counani.  
(M. Sulon Pathis, photographe)

Jules Gros est un auteur prolifique, éclectique ; il ne se laisse rebuter par aucun sujet, il aborde, avec le même bonheur (?) tous les thèmes ; sous sa plume jaillissent une douzaine d'ouvrages traitant des grands inventeurs<sup>52</sup>, des peuples dits primitifs<sup>53</sup>. Il rencontre un grand succès populaire avec *Les Robinsons suisses*<sup>54</sup>. Il faut rajouter à cette liste, non exhaustive, un nombre impressionnant d'articles parus dans divers journaux ou revues. Les renseignements disponibles sur ce publiciste à la mode sont fragmentaires. Bruno Fuligni en fait un clerc de notaire à la retraite<sup>55</sup>, d'autres en font un édile de Vanves où il demeure. Mais Jules Gros est avant tout un militant passionné d'une plus grande France, résolument tournée vers l'expansion coloniale. Comme beaucoup de ses compatriotes, la défaite de 1870 l'a profondément marqué et il perçoit, dans la conquête de nouvelles colonies, une marque tangible du redressement national. Ses écrits attestent de cette passion dévorante, de cette obsession de l'ailleurs ; l'auteur y exalte la grandeur de la France et décrit les exploits de compatriotes perdus au sein de mondes étranges et hostiles<sup>56</sup>. La plupart du temps, il s'agit d'extraits tirés des carnets ou des journaux personnels des aventuriers ou des explorateurs, qu'il a parfois rencontrés comme Henri Coudreau ou Paul Soleillet. Ces notes, ces entretiens sont mis en forme et commentés par l'auteur qui n'a jamais quitté l'Hexagone.

Ces ouvrages apparaissent aujourd'hui bien désuets, et Bruno Fuligni en souligne la médiocrité, « gros paquets mal ficelés de littérature éducative et géographique, pour l'éducation républicaine des collégiens. Confus, maladroits, ralentis par d'innombrables emprunts aux récits de voyageurs qui en forment la documentation, ces romans sont à peu près illisibles<sup>57</sup>. » Le jugement est sévère, la qualité du récit

52 Jules Gros, *Claude de Jouffroy et le centenaire de la navigation à vapeur*, Besançon, Millot Frères, 1884.

53 Jules Gros, *Les derniers Peaux-Rouges*, Paris, E. Flammarion, 1896, 249 p.

54 Jules Gros, *Les Robinsons suisses*, Paris, A. Picard et Kaan, 1894, 287 p.

55 Bruno Fuligni, *Les constituants de l'Eldorado ou la République de Counani*, Bassac, Plein Chant, 1997, p. 18.

56 Jules Gros, *La conquête du Tong-Kin par vingt-sept Français commandés par Jean Dupuis*, Paris, Dreyfous, 1880, 315 p.

*Les voyages et découvertes de Paul Soleillet dans le Sahara et dans le Soudan en vue d'un projet d'un chemin de fer transsaharien racontés par lui-même*, Paris, Dreyfous, 1881.

57 Bruno Fuligni, *opus cité*, p. 19-20.

dépend de la verve ou de la précision des notes de l'explorateur, la responsabilité n'incombe pas toujours à l'auteur. Néanmoins le travail grandiloquent et volumineux de Jules Gros est reconnu par le ministère de l'Instruction publique qui accorde à ses ouvrages l'autorisation de figurer parmi les bibliothèques scolaires. Ils sont d'ailleurs remis aux élèves méritants. Peu à peu, l'homme est devenu l'un des maîtres besogneux du roman d'aventures coloniales<sup>58</sup>. Dans ses récits, l'espace exotique offre le cadre propice aux aventures et aux exploits. Jules Gros y rajoute au besoin une touche d'analyse économique. La tonalité de ses écrits est volontiers paternaliste, il ne diffère pas en cela de ses contemporains, Noir, Colliot ou Bousсенard<sup>59</sup>. L'idée générale est simple : la France coloniale amène avec elle, la Civilisation, c'est l'un des thèmes forts du *credo colonial*. Un contemporain, l'explorateur du Tonkin, Brau de Saint Paul Lias a brossé le portrait d'un Jules Gros passionné, au service de l'éducation populaire.

« Par les articles qu'il écrivait depuis vingt ans dans des organes populaires, le *Journal des Voyages*, le *Petit Journal*, articles d'une forme naïve, aux négligences souvent voulues, qui n'attiraient pas l'attention du monde littéraire, mais qui avaient d'innombrables lecteurs, il répandait dans les masses la connaissance de nos explorateurs dont il faisait des héros, il exaltait leur courage, leur esprit d'entreprise, leur abnégation, leur patriotisme, et par de tels exemples, il élevait les âmes, il réchauffait les coeurs ! N'est-ce pas la meilleure éducation populaire<sup>60</sup> ? »

Dans leur recension des auteurs qui ont le mieux fait connaître l'Amérique du sud au grand public, Louis Carlo et Charles Régimanset placent Jules Gros tout juste après Humboldt et d'Orbigny, aux côtés de Crevaux et de Coudreau<sup>61</sup>. C'est un bel hommage.

58 Matthieu Letourneux, « Géographie, idéologie et logique romanesque dans les romans d'aventures géographiques du *Journal des Voyages* » dans Pierre Singaravélou (sous la dir.), *L'empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Belin, 2008, p. 188-199.

59 M. Coutrix, « Impérialisme, racisme et roman colonial », dans Pierre Abraham et Roland Desné (sous la dir.), *Histoire de la littérature française*, tome 10, Paris, Éditions sociales, 1978, p. 216 et suivantes.

60 Brau de Saint Paul Lias, « Un écrivain populaire : Jules Gros », *La Nouvelle Revue*, septembre 1891, tome 72, p. 178.

61 Louis Carlo, Charles Régimanset, *L'exotisme, la littérature coloniale*, Paris, Mercure de France, 1911, p. 174.

Depuis quelques années l'auteur s'est intéressé à la Guyane en publiant, suivant toujours le même mode opératoire, le récit des voyages de Crevaux dans la région<sup>62</sup>. Conscient de l'avantage de compter un tel homme dans ses rangs, Paul Franconie propose à Jules Gros, en 1883, d'assurer le secrétariat d'un groupement chargé de la promotion de l'économie de la Guyane française. Jules Gros est ainsi amené à rencontrer des hommes qui connaissent effectivement la région et, toujours dans le microcosme parisien, il se rapproche de deux personnages bien singuliers et pourtant très différents : Henri Coudreau et Jean Ferréol Guigues.

Henri Coudreau appartient au monde des explorateurs. L'explorateur est un personnage qui, dans le processus colonial, semble tout à fait inoffensif et occupe ainsi un statut particulier, différent des autres acteurs de l'histoire coloniale, comme les administrateurs et les militaires. L'explorateur est un être à part. La plupart du temps, il est souvent décrit comme un déraciné tourné vers l'ailleurs, en rupture de ban avec les siens. « Souvent lettré, parfois autodidacte, il apparaît parfois comme un romantique épris de liberté dans une société normative et compassée<sup>63</sup>. » Mais pour assurer sa renommée et sa postérité, il lui faut savoir aussi manier la plume ; l'exploration en elle-même ne suffit pas, c'est l'agencement du récit qui en est fait qui permettra d'obtenir l'adhésion du grand public. « Le succès d'un explorateur dépend, en grande partie, de la relation que l'explorateur en donne ensuite. L'écrivain n'est pas un explorateur ; savant et aventurier, dans des proportions variables, l'explorateur peut en revanche se révéler écrivain<sup>64</sup>. »

C'est bien le cas de Coudreau, « causeur au geste animé, à l'œil qui brille, à la bouche un peu moqueuse [qui] dit ses histoires d'outre-mer avec une verve rare [...] ses livres sont, comme ses discours, pleins de renseignements intéressants et utiles, d'épisodes

62 Gilbert Percebois et Nicole Pierucci-Perot, « Les papiers nancéiens de Jules Crevaux, médecin et explorateur disparu en 1882 », *Bulletin trimestriel de l'académie et société lorraines des sciences*, tome 23, n° 1, 1984, p. 23 note 11. Les premiers récits de Jules Gros relatant les voyages de Crevaux paraissent en décembre 1879 dans *Le Journal à un sou* et en janvier 1880 dans *Le Petit Journal*.

63 Nathalie Carré, « Des explorateurs aux écrivains voyageurs : cheminements littéraires. », *Notre librairie, revue des littératures du Sud*, janvier-mars 2004, p. 8.

64 Alain Ricar, *Voyages de découvertes en Afrique. Anthologie 1790-1890*, Paris, Robert Laffont, 2000.



Les explorateurs contemporains  
M. Henri Coudreau

spirituellement détaillés, de vues originales et bien personnelles<sup>65</sup>. » Pour Maurice Zimmermann, « Coudreau était le type d'explorateur que rien n'arrête<sup>66</sup>. »

Henri Coudreau est né à Sonnac, petite localité de Charente-Inférieure. Clerc de notaire puis enseignant, il a été formé à l'École normale de Cluny. Nommé un temps à Clermont-Ferrand, il obtient enfin, à sa demande, un poste de professeur au lycée de Cayenne, en 1881. Par la suite, ses talents d'explorateur ont vite éclipsé le pédagogue devant sa classe. En effet, Coudreau a accompli, à partir de 1883, plusieurs voyages d'exploration en Guyane, notamment dans le bassin de l'Iracoubo, la région de Kourou et les territoires contestés entre la France et le Brésil. Dès 1883, le Gouverneur lui a demandé de rédiger une brochure sur les richesses de la Guyane française<sup>67</sup>. Cette brochure, destinée à l'exposition d'Amsterdam, a été récompensée par une médaille de Bronze. En 1885, il poursuit son travail de propagande en faveur de la Guyane française et prononce une conférence remarquée, à Lille, sur le territoire contesté entre la France et le Brésil<sup>68</sup>. En 1886, paraissent deux tomes consacrés à la France Équinoxiale<sup>69</sup>. Ses travaux sont récompensés la même année par la Grande médaille d'Or de la *Société de géographie commerciale de Paris* ; ils obtiennent également le Prix Triennal de la *Société des études coloniales et maritimes* en 1887 pour services rendus à la France en Guyane. « Avec l'aide de Charles Maunoir, d'abord attaché au ministère, puis Secrétaire de la Société de Géographie de Paris, Coudreau décroche à la fois des crédits du sous-secrétariat d'État aux Colonies ensuite du ministère de l'Instruction publique ainsi que plusieurs allocations annuelles de trois mille francs entre 1885 et 1893<sup>70</sup>. » Depuis la disparition tragique de Jules Crevaux en 1882,

65 E. T. Hamy, « Nécrologie », *Journal de la Société des Américanistes*, Tome 3, n° 2, 1901, p. 186.

66 Maurice Zimmermann, « Nécrologie », *Annales de géographie*, 1900, t. 9, n° 43, p. 86.

67 Henri Coudreau, *Les richesses de la Guyane française*, Cayenne, Imp. du Gouvernement, 1883.

68 Henri Coudreau, *Le territoire contesté entre la France et le Brésil*, conférence faite à la Société de géographie de Lille le 22 novembre 1885, Lille, Imp. Danel, 1885, 32 p.

69 Henri Coudreau, *La France Équinoxiale, tome I, Etudes sur les Guyanes et l'Amazonie, tome II, Voyage à travers les Guyanes et l'Amazonie*, Paris, Challamel, 1886.

70 Sébastien Benoit, *Henri Anatole Coudreau (1859-1899), dernier explorateur français en Amazonie*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 25.

Henri Coudreau est devenu, en quelques années, l'un des meilleurs connaisseurs de la région. Mais son rôle ne se limite pas au domaine de l'exploration. Les contemporains sont unanimes. Il passe pour avoir « fait revivre le problème du Contesté<sup>71</sup> ». Il a tout fait pour « réveiller la vieille question du territoire contesté franco-brésilien et tenter de la résoudre au plus grand bénéfice de notre pays<sup>72</sup>. »

Quelle est sa position exacte face au devenir counanien ? Est-il acteur, élément déclencheur ou simple spectateur ? Avant d'aller plus loin, il faut souligner que les opinions de Coudreau sur Counani sont bien arrêtées et qu'il ne cache pas, non sans une certaine exaltation, son soutien au nouvel État.

« Counani : un nom harmonieux, une belle chose, une belle idée. Le pays de Counani est une république indépendante qui, jusqu'à ce jour, a dédaigné de se faire reconnaître par les puissances. [...] C'est un bel et bon État bien existant, auquel il ne manque qu'un bon ordre de chevalerie susceptible d'être avantageusement vendu.<sup>73</sup> »

Coudreau est irrité par l'apparente inactivité des autorités françaises dans la région. Elles semblent dédaigner cette partie du monde au profit de la seule Afrique – et pourtant l'Indochine ou Tonkin est aussi sur le devant de la scène politique française – qui attire davantage les regards et suscite l'engouement du grand public.

« Il faut presque s'excuser aujourd'hui, quand on vient dire qu'on aime l'Amérique du Sud, l'Amérique chaude. Makoko<sup>74</sup> et ses cannibales sont à la mode, mais la terre des Incas et de Bolivar n'intéresse plus personne.<sup>75</sup> »

Dans ce contexte défavorable au monde sud américain au profit d'une Afrique sauvage, l'initiative counanienne emporte son suffrage et il l'affirme, haut et fort, en encourageant ouvertement les fondateurs du nouvel État dont il se dit très proche.

« Fondez-la, votre république, mes amis, fondez-la. Et monsieur de Freycinet, et monsieur de Cotegipe vous soient pro-

71 Emile Guillot, « Exploration de Coudreau », *Annales de géographie*, 1892, t. 1, p. 120.

72 E.-T. Hamy, *opus cité*, p. 188.

73 Henri Coudreau, *La France Équinoxiale... opus cité*, p. 387.

74 Allusion au makoko (roi) des Batéké qui a signé un traité avec Savorgnan de Brazza en septembre 1880. Les journalistes ont fait de ce titre un patronyme et parlent du roi Makoko.

75 *Idem*, p. 388.

pices ! Counani, un nom harmonieux, une belle chose, une grande idée. Vous avez choisi des chefs français. Je les connais, ce ne sont ni des avoués de Périgueux, ni des marquis de Rays, et vous les Counaniens, n'êtes ni Papous, ni Araucans. Fondez-la votre république. Un jour la république de Counani étonnera le monde<sup>76</sup>. »

Cette prise de position officielle n'est pas sans risque pour la suite de sa carrière – ses expéditions dépendent des subsides ministériels –, ce que rappelle le préfacier de Coudreau, F.-J. de Santa Ana Néry.

« M. Coudreau a assez de talent et de notoriété pour qu'on ne lui ménage pas la vérité, même quand on le présente à un public qui le connaît déjà et l'apprécie. Qu'il laisse de côté les sujets politiques. Il risque de s'égarer dans le brouillard créé par des hommes d'État en carton-pâte.<sup>77</sup> »

L'avertissement vient un peu tard. Ignorant toute prudence, en conclusion de son ouvrage Henri Coudreau ne peut s'empêcher de revenir à la charge :

« Veut-on les abandonner, ces immenses territoires, purement ou simplement au Brésil ? Veut-on les revendiquer ? Jusqu'où ? Que valent ces territoires ? Les connaît-on ? Ou bien pense-t-on que c'est en maintenant le *statu quo*, c'est-à-dire en se cachant la tête dans le sable pour ne pas voir, qu'on empêchera les dangers de surgir ? Que ferons-nous si ces territoires affirment leur indépendance<sup>78</sup> ? »

Pour Sébastien Benoit, Henri Coudreau est le détonateur voire l'instigateur de l'aventure. Les autorités de tutelle en seraient convaincues et l'auteur a retrouvé la trace aux archives, d'une lettre expliquant l'interdiction faite à l'explorateur de se rendre à nouveau dans les territoires contestés suite « aux difficultés auxquelles a donné lieu le voyage que vous avez déjà accompli dans la même région<sup>79</sup>. » Coudreau a suffisamment enfreint le droit de réserve pour que ses supérieurs s'inquiètent et lui en interdisent l'accès. D'autres peuvent agir avec plus de liberté.

C'est le cas de Jean Ferréol Guigues, individu d'une tout autre trempe. Il correspond au profil du véritable aventurier, opportuniste, sans scrupule, toujours en quête d'un profit immédiat. Il est né en 1838, à Sancé, en Saône-et-Loire. Jean Ferréol Guigues découvre les

76 *Idem*, p. 429.

77 *Idem*, p. XIII-XIV.

78 *Idem*, p. 432.

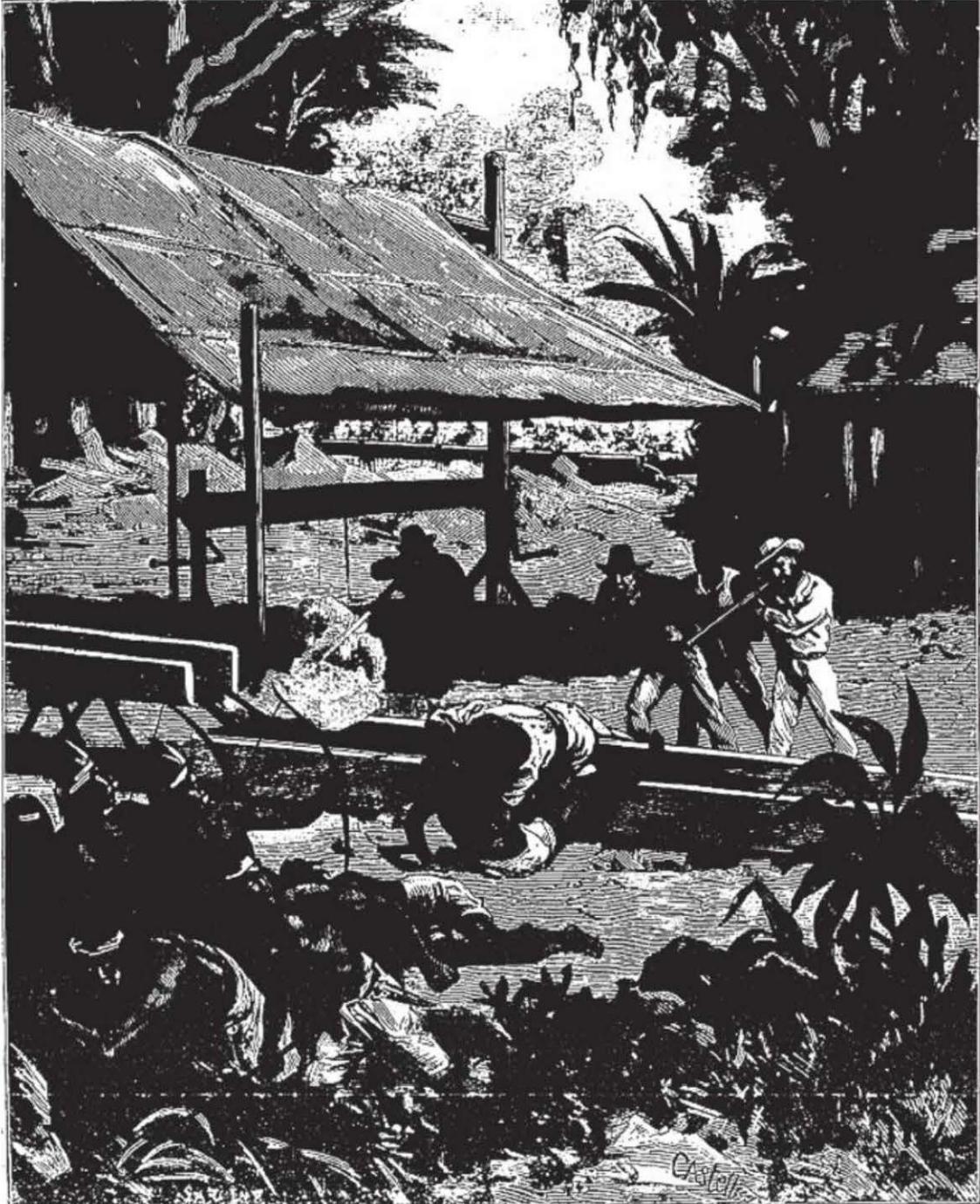
79 Sébastien Benoit, *opus cité*, p. 115.

tropiques en effectuant son service militaire chez les zouaves, régiments de l'armée d'Afrique, réservés aux Français d'Algérie ou de la métropole. Revêtu d'une chéchia et d'une culotte bouffante, le zouave représente l'aventure et l'exotisme. Une fois son service achevé et toujours en quête d'ailleurs, Guigues part pour les Antilles où il occupe le poste de commis principal des contributions directes de la Guadeloupe. Sur place, il prend femme et gère l'habitation sucrière Mayombé des Botreau Roussel Bonnetterre, au Vieux-Fort Saint-Louis, à Marie-Galante<sup>80</sup>. Attiré par de nouvelles aventures, il s'est embarqué au bout de quelques années pour le Venezuela avant de se rapprocher de la Guyane voisine. Il a écumé la région et rencontré au cours de ses pérégrinations, un autre aventurier, un citoyen helvétique de la Chaux-de-Fond, Paul Quartier. Les deux compères désormais associés ont arpenté le Suriname et la Guyane française. Ils prétendent avoir découvert des gisements aurifères dans une région qu'ils ont baptisée *Iguane*. D'après leurs dires, l'affaire aurait été fructueuse et leur aurait rapporté beaucoup d'argent. Ils mettent momentanément un terme à leur vie erratique, et Jean Ferréol Guigues se rend alors à Paris pour trouver des fonds et développer leur entreprise, tandis que Quartier reste en Guyane où il se rapproche du gouverneur Chessé.

À Paris, en 1883, Guigues rencontre le groupe de Paul Franconie et fait connaissance de Jules Gros. Il se présente comme ingénieur explorateur et décrit les richesses de la Guyane française au cours d'une conférence prononcée devant le groupe de Franconie que Jules Gros résume dans le *Journal des Voyages*. Guigues est persuadé que la Guyane deviendra l'un des sites aurifères les plus actifs du Nouveau Monde. Il décrit ses voyages dans toute la région, non sans insister sur les dangers qui guettent : naturels attirés par l'or et qu'il faut chasser à coups de fusil, caïmans féroces « qui pullulent comme les grenouilles dans nos étangs ».

---

80 *Généalogie et Histoire de la Guadeloupe*, n° 231, décembre 2009, notice de Claude Thiébaud. L'auteur écrit Guigue sans « s ».



Les mines d'or de la Guyane

Plusieurs fois les naturels ont tenté, la nuit, de dérober le précieux métal. (p. 402, c. 3)

L'homme sait charmer son auditoire. Parvenu sur le plateau des Guyanes, entre l'Aroua et la rivière Rouge, il décrit complaisamment les terrains aurifères d'une grande étendue et d'une grande richesse qu'il a découverts. Il en donne un itinéraire fluvial détaillé. « De l'Iguane pour arriver à l'embouchure de l'Ouaqui, 61 lieues ; de l'embouchure de l'Ouaqui à la rivière Maroni, 10 lieues ; parcours de la rivière Maroni jusqu'à l'océan, 180 lieues ; de l'embouchure du Maroni à Cayenne, 100 lieues. » Leurs provisions s'épuisant, Guigues a rejoint Paramaribo. Sur le chemin du retour « MM. Wuilliam et James qui accompagnaient M. Guigues, ainsi que M. Paul Quartier, sujet suisse, tombèrent tous trois malades par suite d'anémie. M. Wuilliam mourut huit jours avant l'arrivée de la petite troupe à Hugnesburg (Guyane hollandaise). » Le récit est bien mené, mêlant drame et exotisme, mais il faut obtenir des fonds et Guigues termine habilement son propos en présentant des chiffres précis. À raison de quatre heures par jour pendant trois mois, Guigues et ses compagnons ont récolté pour 8 766 francs et 90 centimes d'or vendu à Port of Spain par Quartier, soit un rendement journalier de 998 francs 32, c'est-à-dire 8 francs 11 de l'heure par homme ! Avec plus de moyens, les bénéfices seront considérables. Une fois défalqués les frais généraux, (180 000 francs environ), « une compagnie, organisée dans les conditions établies par M. Guigues, obtiendrait dès la première année, un bénéfice de 778 560 francs et pourrait donner à ses actionnaires, en dehors des 6 % constituant l'intérêt de l'argent versé, un dividende de plus de 40 % » ! Et Jules Gros d'appeler « l'attention de[s] lecteurs sur les fortunes qu'est appelé à réaliser l'esprit d'aventure qui semble aujourd'hui surgir à la fois dans toutes les parties de la France<sup>81</sup>. »

Pendant ce temps, en Guyane, le gouverneur Chessé a proposé à Quartier d'accompagner le jeune Coudreau dans sa première mission d'exploration des territoires contestés. C'est ainsi que Quartier parvient jusqu'à Counani où il décide de s'établir. Sur place, il devient l'un des familiers du capitaine de Counani, Trajano Benitez, et de son lieutenant, Nunato de Marced dont il devient peu après, le gendre. C'est à ce moment que les autochtones entrent en scène.

---

81 Jules Gros, « Les mines d'or de la Guyane, voyage d'exploration de M. Guigues, ingénieur français », *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, décembre 1883 », n° 338.

À Counani, rien n'est possible sans l'entremise et l'accord de Trajano Benitez, dit Capitaine Trajane. C'est un ancien esclave d'origine brésilienne qui se serait enfui de sa plantation, un marron comme la région en abrite tant. Mais l'homme est d'une forte personnalité et jouit d'une certaine instruction puisqu'il sait signer de son nom. Il s'est établi à Counani et, sous sa coupe, la petite bourgade jouit désormais d'une certaine prospérité. L'ancien esclave insoumis rejette le Brésil voisin toujours esclavagiste et désire ardemment le rattachement de son secteur à la Guyane française, aux lois plus bienveillantes. De par son titre de capitaine, Trajane représente officieusement les intérêts des Français vivant dans la région. C'est lui qui accueille Henri Coudreau. Mais depuis quelque temps, l'autorité de Trajane est remise en cause par un parti brésilien, dirigé par un dénommé Vasconcelles ou plutôt, Vasconcellos, commerçant brésilien ayant, lui aussi, pignon sur rue à Counani. Il est bien décidé à mener la vie dure aux partisans de la France. Bruno Fuligni publie les extraits d'une lettre de Nunato de Marced qui relate l'agression dont auraient été victimes les deux capitaines, le 11 avril 1884. Un groupe d'hommes échauffés par le tafia, munis de couteaux et de fusils, auraient injurié le drapeau français et menacé de mort les deux hommes et leurs amis. Désarmés, « les malheureux colons de Counani » appellent à l'aide les autorités cayennaises qui restent sans réaction<sup>82</sup>. Devant l'inaction des responsables français, désireux avant tout de maintenir le *statu quo ante*, un projet mûrit peu à peu sur place, celui de créer un pays indépendant dans le territoire contesté, dont la capitale serait Counani et qui pourrait bénéficier de la protection de la France, *via* la Guyane voisine. La situation serait dès lors, bien éclaircie.

L'idée viendrait de Paul Quartier qui en fait part à Jean Ferréol Guigues. Ce dernier repart à Paris où il retrouve Jules Gros. Visiblement, les deux hommes s'étaient appréciés lors de leur première rencontre. Jules Gros, fidèle à lui-même publié, en juillet 1886, dans *Le Journal des Voyages*, un article consacré aux exploits de Guigues dans la région. C'est dans cet article que la République de Counani est évoquée pour la première fois. Jules Gros rapporte que sur place, Guigues, toujours flanqué de Quartier, aurait réussi à rallier la majeure partie de la population et envisage un avenir radieux pour ce

82 Lire la lettre adressée au Gouverneur de Guyane par Nunato de Marced, reproduite par Bruno Fuligni, *opus cité*, p. 28-31.

« pays essentiellement aurifère ». Mais Guigues ne perd jamais de vue l'aspect financier des choses et il précise que le pays sera géré par une compagnie concessionnaire. D'après lui, les profits seront immédiats et « la future compagnie qui devra s'appeler *Compagnie de Counani*, indépendamment des richesses qu'elle aura sous la main, acquerra ici une véritable autorité. Elle sera, en fait, maîtresse de tout le pays, et y installera les lois et règlements qu'elle jugera nécessaires. » Guigues ne fait que reprendre une idée dans l'air du temps : concéder de vastes territoires à des compagnies qui disposeraient sur ceux-ci, de véritables droits de souveraineté<sup>83</sup>.

D'après Jules Gros, ces projets, bien avancés, inquièteraient « ceux [...] qui n'ont vécu jusqu'à ce jour que de vols et de pillages. » Cette parenthèse permet à l'auteur de décrire comment Guigues aurait été victime d'une tentative d'assassinat fomentée par ses opposants. Subissant un assaut brutal, l'affaire semble mal engagée, mais son héros, feignant une blessure, tire sur deux assaillants surpris, « leur face vint se mouler dans le sable du rivage. Les autres prirent la fuite et ne songèrent pas à poursuivre davantage un pareil adversaire<sup>84</sup>. » La une du *Journal des voyages* est entièrement consacrée à une gravure de Castelle Deschamps montrant Guigues abattant ses ennemis. Jules Gros a accompli son travail de publiciste au profit de son ami. Cela lui a sans doute permis d'éviter de développer les éléments de droit et d'économie qu'il ne maîtrise pas. La fiction, qu'il pratique mieux est venue à son secours.

Le mode d'écriture est toujours le même, « les anecdotes véridiques et les nouvelles d'imagination se succèdent pêle-mêle sans qu'il soit précisé la plupart du temps ce qui est vrai ou faux<sup>85</sup>. » Avec Jules Gros, le réel est toujours paré d'imaginaire.

83 Henri Brunschwig, *La colonisation française*, Paris, Calmann-Lévy, 1949, p. 101.

84 Jules Gros, « Les grands aventuriers : Jean Ferréol Guigues et les terrains contestés », *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, juillet 1886, n° 472.

85 Matthieu Letourneux « La colonisation comme un roman ; Récits de fiction, récits documentaires et idéologie dans le *Journal des voyages* », *Idéologie et stratégies argumentatives dans les récits imprimés de grande diffusion*, Belphegor, IX, 1, 2010, [http://etc.dal.ca/belphegor/vol9\\_no1/fr/main\\_fr.html](http://etc.dal.ca/belphegor/vol9_no1/fr/main_fr.html)

# Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

N° 472. — Prix : 15 centimes. — JOURNAL HEBDOMADAIRE — Bureaux : 7, rue du Croissant.  
Abonnements. — PARIS, 8 fr. — DÉPARTMENTS, 10 fr. — ÉTRANGERS, 12 fr. — Dimanche 23 Juillet 1885.

TEXTES. — Les grands aventuriers : Juan Ferréol Guigues. — Actualités géographiques : Les Nouvelles Hébrides. — Le Nouveau monde, drames et édifices : Les Conquistadores (suite). — Exposition internationale de South-Kensington (suite et fin). — Les Mangroves de feu (suite). — A travers la Suisse (suite). — A travers le monde : Douvres. — Chronique des voyages et de la géographie.

ILLUSTRATIONS. — Les grands aventuriers : M. Guigues ouvre le feu sur ses ennemis stupéfaits. — Les Conquistadores : L'assaut d'Agüera au blancharia. — Exposition internationale de South-Kensington (à domine). — Les Mangroves de feu : Les deux galettes prirent le large ; La Flandrouna s'abîma dans les flots. — A travers le monde : Douvres, le château.



Au même moment, Jules Gros préparait un ouvrage volumineux sur *Les Français en Guyane*, qui paraîtra en 1887, avec une préface d'Henri Coudreau. À cette occasion, le jeune explorateur de la Guyane dont les textes sont abondamment cités ou plagiés, se dit honoré de s'être « vu utilisé et vulgarisé par le vétéran des publicistes coloniaux.<sup>86</sup> ». Ce vétéran devait être appelé à de plus hautes fonctions.

En effet, à Counani, le 23 octobre 1886, las d'attendre et sans doute bien préparés par Guigues et Quartier, Trajane et ses partisans proclament la République :

« Moi, Trajano, capitaine en chef du fleuve Cunani, chef de la Capitainerie de la Guyane Indépendante, au nom des principaux négociants et de la majorité des habitants et en tant que délégué, je déclare ce qui suit :

Organiser dans notre pays un gouvernement qui sera une République et reconnu ensuite par les deux puissances, la France et le Brésil.

Le gouvernement en question ayant déjà été déclaré et proclamé lors d'une dizaine de réunions publiques, voire plus, réunions auxquelles a assisté M. Guigues, prospecteur, nous voulons ce qui suit :

être régi par les lois françaises, nous adoptons donc le code français comme législation de notre pays.

La langue française sera la langue gouvernementale

Notre président, Monsieur Jules Gros...

Notre république ayant été déclaré... nous demandons la protection des États voisins.

Vive la France !

Vive la République de la Guyane Indépendante<sup>87</sup>. »

Curieuse proclamation qui ne s'appuie guère sur la multitude. Trajane s'attribue des titres fantaisistes qui ne sont reconnus par personne, les négociants passent avant la majorité de la population, on ne sait ce qu'il advient d'une éventuelle opposition et, si la reconnaissance par la France et le Brésil est recherchée, il semble que la jeune République penche tout naturellement vers Paris ! Si l'initiative vient de Counani, voici un État bien étrange, qui place à sa tête un président qui habite dans une petite ville de France à plus de 7 000 kilomètres de là !

86 Jules Gros, *Les Français... opus cité*, p. VII.

87 José Sarney, Pedro Costa, *opus cité*, p. 139.

## Comment est née Counani

Mais pourquoi avoir choisi Jules Gros et pourquoi a-t-il accepté ? Dans un premier temps, il semblerait logique d'invoquer la naïveté du personnage, mais il ne faut pas négliger le contexte politique et idéologique de l'époque. L'historien britannique Théodore Zeldin rappelle qu'« il est impossible de comprendre la France du XIX<sup>e</sup> siècle si l'on ne tient pas compte du rôle qu'y ont joué les utopistes<sup>88</sup>. » De nombreux penseurs avaient rêvé de fonder des sociétés nouvelles, alors, dans le cas présent, pourquoi s'en priver ? Un territoire vierge est à disposition qui ne demande qu'à être occupé. Jules Gros appartient à cette catégorie d'hommes instruits, qui a beaucoup lu, son caractère exalté et son imagination débridée font le reste. Les gens qu'il côtoie ne semblent pas le réfréner dans ses actes, ils évoluent tous dans un monde clos.

Nul ne s'étonne de cette nomination, et la très sérieuse *Société de géographie* de Lille, associe sans sourciller Coudreau, les Counaniens et Jules Gros. L'histoire est très claire. La visite de Coudreau est l'élément déclencheur, il « fut fêté comme un envoyé de la France, quand il retourna à Cayenne, on le pressa d'agir auprès du gouverneur. » Les Counaniens préviennent. « Si le Gouvernement français ne veut pas s'occuper de nous, sous prétexte que de vieux papiers nous déclarent neutres, indéterminés, eh bien, nous nous déclarerons indépendants ! » Et sans transition, l'auteur indique que « c'est ce qui fut fait au mois d'août 1886. Ne pouvant être ni Brésiliens, ni Français, ils se sont déclarés Counaniens, et, comme à leur idée il était nécessaire qu'ils eussent un gouvernement, ils sont allés chercher dans un faubourg de Paris, à Vanves, un publiciste géographe qui, paraît-il, avait fait autrefois un voyage en Guyane, l'honorable M. Jules Gros<sup>89</sup>. »

88 Théodore Zeldin, *Histoire des passions françaises (1848-1945)*, tome 4, *Colère et politique*, Paris, Seuil, 1981, p. 83.

89 *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, 1888, tome 1, p. 166.

L'enchaînement des événements est tout autre. Le nouveau président l'a minutieusement décrit dans une série d'articles parus dans *Le Supplément littéraire du Petit Journal*. Dans ce témoignage, Jules Gros ne fait aucune allusion au député Franconie qui semble avoir été tenu à l'écart de l'affaire et qui aurait été bien mal avisé de soutenir l'indépendance d'un pays qui de ce fait, excluait une éventuelle extension territoriale guyanaise. Pour expliquer sa démarche, Jules Gros met en avant son amitié récente avec Henri Coudreau, et insiste surtout sur le rôle prépondérant de Guigues.

« Je le rencontrai dans un groupe colonial qui se réunissait au Palais-Royal et avait pour âme sinon pour président, M. Chessé, celui à qui la France doit l'annexion de Tahiti et qui fut, depuis, gouverneur de la Guyane. M. Guigues, né à Mâcon était presque mon compatriote et nous ne tardâmes pas à être assez liés pour qu'il acceptât l'hospitalité dans mon humble demeure de Vanves. Là nous passâmes de nombreuses soirées à nous entretenir sur les belles et riches contrées qu'il avait parcourues dans le moins connu de l'Amérique du sud, et ce fut ainsi qu'il fut question entre nous, pour la première fois, des Territoires contestés et de Counani, leur capitale. »

Guigues a rapidement perçu la naïveté et l'enthousiasme du personnage ; par ses récits imagés, il enflamme l'imagination fertile de Jules Gros, mais il ne s'agit, pour l'instant, que de propos anodins, de fiction, un domaine que Jules Gros affectionne. La situation change avec l'arrivée à Paris de Quartier qui annonce à ses amis son mariage avec la fille du capitaine Nunato de Macéde. Or, au même moment, M. Chessé nommé gouverneur de Guyane « avait donné une mission scientifique à un jeune professeur de Cayenne, M. Henri Coudreau et l'avait envoyé visiter les Territoires contestés. » La trame se précise. Il ressort qu'au cours de son voyage Coudreau témoigne de la volonté des habitants de se placer sous protectorat de la France, et il rencontre un écho favorable auprès du gouverneur. « M. Chessé n'aurait pas mieux aimé que d'annexer ce pays, mais le gouvernement français refusa obstinément de se brouiller avec le Brésil. » La situation aurait sans doute perduré longtemps dans le Territoire, mais, d'après Jules Gros, la présence de Quartier semble donner une nouvelle orientation aux soirées de Vanves.

« M. Quartier engagea vivement M. Guigues à entreprendre de concert avec lui, non la conquête des Contestés, mais la déclaration de leur indépendance et leur constitution en république amie de la France et régie par ses lois. Tel fut pendant de longs mois, le sujet favori de nos conversations. Qui m'aurait dit, alors, qu'un jour viendrait où je serais mêlé activement à ces

événements qui ne m'apparaissent que comme des rêves fantaisistes ? »

Les deux compères quittent à nouveau la France et se rapprochent d'un syndicat anglais pour obtenir des fonds nécessaires à la mise en valeur de la région. Mais méfiants, les associés britanniques se dérobent et les deux aventuriers rejoignent Counani après de nombreuses difficultés. Sur place, Guigues entretient une copieuse correspondance avec Jules Gros et lui décrit le pays sous les meilleurs auspices. De son côté le publiciste met son héros en scène dans la littérature de voyage. Guigues insiste : « Les habitants, loin de songer à exploiter les richesses de toutes sortes au milieu desquelles ils vivent, ne pensent qu'à chanter, boire, danser et se divertir, tant la vie pour eux est facile ! » Mais plus sérieusement, il aborde les problèmes politiques, les capitaines qui dirigent le pays sont sans pouvoir et ils désirent « sortir de l'état où ils se trouvent, par suite de l'absence d'état-civil, du manque d'organisation et de justice, du besoin de gouvernement en un mot. » Guigues répète à l'envi que les habitants de Counani réclament un État et il suggère des solutions pratiques. Comment éviter que la proclamation d'un État ne vienne à diviser les habitants ? Guigues informe Jules Gros que c'est de lui seul que la solution peut venir et que le projet présenté aux habitants a déjà été adopté dans l'enthousiasme général !

« Tous mon ami, demandent à grands cris que je mette à exécution la promesse que je leur ai faite d'installer ici un gouvernement républicain dont M. Jules Gros, homme de lettres à Paris voudrait bien accepter le titre de président à vie. Tous en effet, d'un commun accord dans plus de dix réunions plénières, pour éviter de faire des jaloux et d'apporter ainsi dès le commencement de la République des éléments de discorde, nous avons convenu que se serait un Français, non résident dans le pays, qui serait nommé président à vie et que je serais son premier ministre. Je vous ai proposé à leurs suffrages et tous, à l'unanimité absolue, vous ont proclamé le premier président à vie de la nouvelle république. »

Dans son article du mois de juillet, Jules Gros avait joué de prudence. « Nous arrêterons là les citations relatives à l'établissement du nouveau gouvernement, car nous pensons que, dans ces affaires délicates, il est bon d'éviter les indiscretions. Cependant nous nous engageons à faire connaître plus tard à nos lecteurs les suites qui seront données à cette affaire. » Désormais tout va se jouer au grand jour. Par le paquebot suivant, Jules Gros accepte. La République de Counani est née. Mais tout est à faire. Ce nouvel État est-il viable ? Ancré

dans ses certitudes, Jules Gros ne se pose même plus la question, persuadé d'avoir bien étudié la situation, il effectue ses premières démarches officielles.

Dans un premier temps, le nouveau Président tente de mieux connaître le pays auquel « il s'est engagé à donner des lois ». Il s'appuie sur son réseau de relations. Il sollicite l'aide des secrétaires des deux grandes sociétés de géographie de Paris, Charles Maunoir<sup>90</sup> et Charles Gauthiot<sup>91</sup> qui lui donnent « des témoignages touchants de leur sympathie pour [sa] personne. Il y a toujours honneur et profit à être l'ami de tels hommes. » Au ministère de la Marine, les services acceptent de lui remettre la carte des côtes des territoires contestés relevée par l'amiral Mouchez<sup>92</sup>. Entre-temps, Jean Ferréol Guigues lui fait parvenir le « certificat de l'élection par acclamation dont [il] avait fait l'objet » et qu'il a présenté au maire de Cayenne, accompagné de Trajane et Nitea. Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'ensemble de ce document déjà présenté et porteur de la signature de Trajane mais Jules Gros a le mérite de le publier *in extenso* ce qui fait apparaître un point 4 significatif :

« Nous déclarons en outre, toujours au nom des principaux personnages du pays et de la population tout entière, au nom du capitaine de Cachipour mon subordonné, que depuis une année, nous travaillons, de concert avec M. Guigues, qui en a pris l'initiative à former chez nous, peuple indépendant, sans gouvernement régulier, sans justice, à former, dis-je, une République qui sera reconnue par la France et le Brésil. »

Ce paragraphe est important car il montre que la proclamation de la République counanienne est bien l'oeuvre de bout en bout de Jean-Ferreol Guigues qui n'a cessé par ses écrits de convaincre Jules Gros de se lancer dans l'aventure. C'est lui qui prend l'initiative des opérations au détriment de Quartier.

90 Charles Maunoir (1830-1901), secrétaire général honoraire de la Société de géographie de Paris, spécialiste de la géographie de l'Amérique. Henri Malo en fait l'initiateur des dîners du vendredi de *La Petite Vache*, qui devint ainsi « le rendez-vous des explorateurs et des géographes français et étrangers de passage à Paris ou y résidant. », *opus cité*, p. 30.

91 Charles Gauthiot (1832-1905), secrétaire perpétuel de la Société de géographie commerciale de Paris, rédacteur au *Journal des Débats*.

92 L'amiral Amédée Ernest Barthélémy Mouchez 1821-1892, est un spécialiste des côtes du Brésil et l'auteur de nombreuses publications sur la région, notamment : *Les côtes du Brésil : description et instructions nautiques*, 1864-1874, *Longitude de la Côte du Brésil*, 1880, *Hydrographie des côtes du Brésil...*, 1886.

Sur place, en Guyane, le maire de Cayenne dubitatif, a refusé d'authentifier la signature de Trajane. Guigues établit alors un certificat en date du 27 octobre 1886, portant la signature de quatorze négociants de Counani et de Cayenne qui attestent que la signature est bien celle de Trajane. Les documents ont été versés à la direction de l'Intérieur qui les a transmis au gouvernement.

À Paris, Jules Gros de plus en plus convaincu de sa légitimité multiplie les démarches auprès des autorités françaises. Mais il ne rencontre que des fonctionnaires de rang inférieur qui ne lui donnent que des réponses évasives. C'est alors qu'Henri Coudreau entre en scène. Jules Gros reçoit une lettre de son ami Boussenard<sup>93</sup>, comme lui auteur à succès « d'histoires de voyages que dévore la jeunesse française. Justement il avait choisi pour champ d'action du roman géographique qu'il composait, les Territoires contestés, et il me priait de lui communiquer toutes les notes sérieuses que je pourrais avoir sur cette contrée. » Boussenard suggère une rencontre avec Coudreau que Jules Gros ne connaît pas encore mais pour lequel il a déjà écrit des articles dans le *Journal des Voyages*, l'année précédente. Encore une fois, Jules Gros est séduit et il ne le cache pas. « Je fus immédiatement ébloui par son savoir, son éloquence méridionale, la forme poétique, de sa parole. » Les deux hommes ne se quittent plus.

« Depuis cette époque et pendant tout le séjour de M. Coudreau à Paris, c'est-à-dire pendant plus d'une année qui a séparé sa première mission scientifique, de l'exploration actuelle qu'il fait dans les terrains encore inconnus de la Guyane française, nous nous sommes vus journallement, et j'ai puisé dans sa société, sur le sujet qui me préoccupe, une grande somme de lumière. Je savais enfin ce qu'est ce paradis qui a nom la Guyane indépendante<sup>94</sup>. »

Ce témoignage limite la responsabilité de Coudreau et en fait un personnage de second rôle, il n'a pas lancé le projet, ne l'a pas conçu mais il n'a rien fait, il est vrai, pour dissuader Jules Gros, sa connaissance du terrain aurait pu l'amener à le faire renoncer. Les respon-

93 Louis Boussenard (1847-1910) a effectué une mission scientifique en Guyane. Il est connu du grand public depuis 1880, année de la parution de son premier roman, *Le Tour du monde d'un gamin de Paris*, qui connaît un grand succès populaire. Ses romans ont pour thème les voyages à travers le monde comme, *Les Robinsons de la Guyane* (1882), mais il est aussi apprécié, comme Jules Verne, pour ses romans de science fiction.

94 *Le Petit Journal*, supplément littéraire du 09/09/1887.

sables sont bien les deux aventuriers Guigues et Quartier qui ont su rallier quelques personnes sur place. Le choix du Président est dou-blement subtil : éloigné, il ne peut intervenir sur place et ménage les susceptibilités d'éventuels partisans brésiliens. Mais peut-être n'avaient-ils pas prévu la fougue de Jules Gros qui, désormais certain d'avoir à diriger « un paradis », s'investit et fonce tête baissée dans l'aventure. Depuis Vanves, il continue de s'agiter et de se démener pour créer effectivement son État et lui donner une légitimité inter-nationale.



Carte de la Guyane indépendante

### Counani 1 : (1886-1887)

Un État, quel qu'il soit, n'existe que s'il met en place et exerce des pouvoirs régaliens. Réduits à leur plus simple expression, ces derniers se limitent à quelques domaines de compétences exclusifs comme : la police qui assure la sécurité publique, la justice qui tranche les différends, la défense nationale qui assure l'intégrité du territoire, l'émission de monnaie, et le monopole de l'État qui se traduit par la décision de lever l'impôt et de percevoir les taxes directes ou indirectes. Il garantit aussi la sécurité des biens et des personnes. Ces pouvoirs, à la disposition de l'État, sont pour lui les instruments qui serviront sa politique et s'exerceront sur un territoire bien défini, au service d'une population qui adhère au projet de gouvernement.

Dès sa prise de fonction, et afin de donner, du moins symboliquement, une certaine consistance à son jeune État, Jules Gros prend des décisions qui marquent bien une rupture effective avec la situation de fait antérieure dans le Contesté.

La nouvelle nation – qui est une République – adopte une devise : *Liberté et justice*, et arbore un drapeau dont le fond est vert et porte dans le quart supérieur gauche les couleurs de la République française. Bruno Fuligni y voit une synthèse des drapeaux brésilien et français<sup>95</sup>, on peut y lire plutôt la représentation symbolique de l'espace counanien, le vert amazonien, associé à un cadre d'inspiration française, thématique que l'on retrouve sur les pièces de monnaie qui seront émises plus tard.

---

95 Bruno Fuligni, *opus cité*, p. 61.



Le premier drapeau de la République indépendante de Guyane

En effet, Jules Gros va jusqu'à faire frapper monnaie. Certains prétendent que ces monnaies auraient été frappées en Patagonie, mais les numismates assurent que les pièces de la République Indépendante de Guyane ont été probablement fabriquées à Bruxelles dans les ateliers de Charles Wurden, un graveur spécialisé dans la fabrication de monnaies ou de médailles commémoratives. Les pièces courantiennes présentent une effigie de profil de la République, coiffée d'un bonnet phrygien, les cheveux longs, le bonnet est timbré d'une étoile. Elle porte en légende, République de la Guyane (sic) Indépendante. Sur le revers, la devise de la jeune République, Liberté\*Justice, entoure une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche d'olivier et porte la date de l'année 1887. Malgré des velléités d'indépendance, la République de Guyane indépendante reste fortement imprégnée de culture française. Ce n'est pas une exception à l'époque ; quelques années plus tard, la république brésilienne adoptera elle aussi une iconographie directement inspirée de la symbolique française<sup>96</sup>.

96 Geraldo Martires Coelho, *No Coração do Povo, O Monumento à Republica em Belém 1891-1897*, Belém, Paka-Tatu, 2002, 174 p.



Jules Gros dote son État d'un *Journal Officiel* curieusement intitulé *Les Nouvelles de France et des Colonies, Journal Officiel de la République « La Guyane Indépendante »* avec une partie officielle et une partie non officielle. C'est dans ce *J. O.* que l'on apprend la constitution du gouvernement counanien ; Guigues en est le Président du conseil, Quartier hérite des Travaux Publics, tandis que les Cultes sont confiés à l'abbé Jean, un ancien vicaire de la Guadeloupe interdit par son évêque ! Voilà une belle promotion pour tous les partenaires du projet.

République de Guinée  
 (Guinée indépendante)  
 Présidence  
 de la République

A Monsieur l'Abbé Jean (Dini).



Monsieur l'Abbé,

J'ai l'honneur de vous informer  
 que je vous ai nommé Chef ecclésiastique  
 catholique de la République de Guinée  
 (Guinée indépendante)

M<sup>r</sup> Guigues, Président du  
 Conseil des Ministres est chargé de  
 l'exécution du présent décret.

Paris, le 1<sup>er</sup> Octobre 1956.

Le Président à vie de la République de Guinée.

Signé : Jules Gros.

Je suisigné avertisseur de la nation  
 nationale déclare connaître les membres du  
 Gouvernement de Guinée et certifie que cette  
 nomination est régulière, même au point de  
 vue ecclésiastique.

Signé : A. M.  
 illisible.

Pour copie conforme.  
 Le Chef du Secrétariat du Gouvernement  
 de la République de Guinée  
 J. [Signature]

Enfin, pour donner plus de lustre aux cérémonies du nouvel État, Hilarion de Croze, professeur de musique, compose une *Marche triomphale de Counani*, pour piano et clairon, dédiée à Jules Gros, Président à vie !



Cependant, ces signes extérieurs d'une souveraineté, moins qu'apparente, ne sont pas suffisants pour asseoir la légitimité counanienne, pour attirer les investisseurs il faut flatter aussi leur ambition, leur vanité. En tant que président, Jules Gros décide de doter l'État de Counani d'un ordre honorifique, *l'Étoile de Counani*, qui est effectivement créé le 27 avril 1887. Les journalistes s'amuse. « La décoration est une croix à quatre branches, et – chose essentielle – le ruban qui la soutient et qui est destiné à orner la boutonnière des amateurs, est rouge, traversé il est vrai par un filet noir, mais si mince qu'à une certaine distance on pourra bien ne pas l'apercevoir<sup>97</sup>. » Jules Gros en est, bien sûr, le Commandeur



Les armes de la République

Bruno Fuligni a relevé un certain nombre de chevaliers de l'ordre, la plupart appartenaient à la petite bourgeoisie d'affaires et espéraient en finançant les opérations du président counanien, obtenir des concessions promises à un bel avenir. Parmi les crédules figure Louis-Philippe Pruvot alors maire de Vanves, décoré de l'ordre, « mais qui ne l'arbore que dans l'intimité ». *Le Matin* du 18 août annonce, entre autres, la promotion de M. Auguste Padeloup,

97 Paul Balon et Georges Price, *Paris qui passe*, Paris, A. Savine, 1888.

éditeur de musique à Paris et d'Émile Jean-Félix Gras secrétaire de l'Institut dosimétrique de Paris, auxquels il faut rajouter le compositeur Hilarion de Croze. Par la même occasion, le journaliste facétieux lance un appel d'offres auprès des architectes afin de bâtir un palais de l'Élysée à Counani.

À Paris, Jules Gros n'est plus seul, il s'est entouré de collaborateurs nouveaux, tous issus des cercles parisiens. Parmi eux, le plus influent est Boisset qui lui a été présenté par Richard, secrétaire de Laroche de l'Académie maritime et coloniale. Richard offre ses services à Jules Gros et lui vante les mérites de Boisset notamment, « l'importance de ses relations gouvernementales. » Toujours aussi enthousiaste et crédule Jules Gros accepte leur collaboration et leur laisse une grande liberté d'action. « Ils s'empressèrent de s'orner d'un titre ronflant. Richard fut chargé d'affaires et M. Boisset agent général, puis, sur sa demande, je lui signai sa nomination de consul général. » Immédiatement, les rivalités de personnes surgissent : « Le premier usage que fit M. Boisset de son autorité fut de destituer purement et simplement M. Richard qui me l'avait présenté. » Boisset se lance dans des opérations financières pour obtenir des capitaux et Jules Gros accepte « les yeux fermés toutes les nouvelles heureuses dont on saluait chacune de [ses] visites. » Louis Boisset rédige des textes, tous aussi irréalistes les uns que les autres qui figurent en bonne place dans le *J. O. de la République de Counani*<sup>98</sup> qui est imprimé à Rennes !

Boisset semble pris d'une véritable frénésie de nominations et le Président de la République de Counani se soumet et remet titres et décorations à une pléiade de collaborateurs du nouvel État. M. Petitjean est décoré de l'Étoile de Counani avec le titre de secrétaire de consul général, suivent P. Loyer secrétaire, M. Gardin du Boisduzier et tant d'autres que Jules Gros avoue candidement : « ils étaient si nombreux que ne je pus jamais les reconnaître les uns des autres. » Le rédacteur en chef du *Petit Journal* est nommé officier, tout comme Paul Arène, homme de lettres qui en est le premier surpris ! La presse suit l'affaire avec amusement et l'écho de Counani sort des frontières françaises. Le journal *L'Impartial* publié à la Chaux-de-Fonds en Suisse reproduit *in extenso* un article du *Matin* qui se moque d'une promotion de nouveaux décorés, tous « Français influents, entre

---

98 Bruno Fuligni, *opus cité*, p. 54-57.

autres le photographe Carjat, un conseiller municipal de Courbevoie, l'honorable M. Frédéric Fort, et M. Joseph-Ferdinand Bernard, professeur de chant à Paris. » Sur cette même liste figure l'abbé Mouly de Charenton. Et de déplorer parmi ces distingués personnages, l'absence « de Guyanais indépendants, les libres penseurs de la savane counanienne [qui] ne comptaient pas encore l'un de leurs nationaux parmi les dignitaires de cet ordre national<sup>99</sup>. »



M. BOISSET

Consul général de la République de Counani,  
(M. Solon Pathis, photographe)

---

99 *L'Impartial* du 10/09/1887.

La République de la Guyane indépendante est représentée par des consuls, à la fois en France et à l'étranger : M. Campagnac à Bordeaux, M. Roux à Saint-Étienne, M. Gardin du Boisduzier, officier de l'ordre royal de Mélusine, est consul à Rennes<sup>100</sup>. À l'étranger, M. de Fraysses Delfraysses est consul à Anvers et M. D'Allemagne vice-consul !

Président apparemment inopérant, Jules Gros subit et suit l'affaire avec affabilité. « Cette comédie de panache ne me plaisait guère, mais je la considérais comme inoffensive et j'en souriais dans ma barbe. » Les nouveaux responsables counaniens, sensibles à leur prestige et cédant aux vertiges du succès, informent le Président qu'ils ont passé commande de « costumes chamarrés d'or » et Guigues déclare avoir choisi le costume de Marat avant de défiler sur les boulevards parisiens ! Mais « ce qui mit le feu aux poudres fut l'idée pharamineuse de vouloir m'imposer un gouvernement dont toute la légation ferait partie. » C'en est trop pour Jules Gros qui s'insurge et déchire le décret qu'on lui présente. Dans la foulée il annonce par voie de presse les mesures énergiques qu'il a prises. Par décret en date du 12 septembre 1887, il supprime le consulat de la république de la Guyane indépendante, sis à Paris, 18 rue du Louvre. Adrien-Louis Boisset, consul général à Paris, est révoqué, ainsi que tous les fonctionnaires. Le Journal dit *officiel* de la République de la Guyane indépendante est supprimé. Seul J.-F. Guigues est maintenu dans ses fonctions de ministre d'État<sup>101</sup>.

La crise rebondit. Jules Gros n'avait pas prévu la résistance des membres du gouvernement counanien. En effet, deux jours plus tard, Boisset riposte et annonce le maintien du gouvernement et du consulat en vertu des pouvoirs conférés à Guigues, unique « délégué des habitants de la Guyane indépendante. » Boisset se plaint de l'attitude de Jules Gros qu'il accuse de « trancher du potentat, [...] de ne pas observer suffisamment les règles de la tempérance » et de prévarication dans le cadre de l'attribution de décorations. Il s'attribue désormais le premier rôle et évoque l'avenir de la République, « simple colonie libre. Ni le Brésil, ni la France ne peuvent s'effaroucher de

100 L'ordre de Mélusine a été fondé en 1881 par Marie de Lusignan, épouse de Guy de Lusignan, prince de Jérusalem, Chypre et d'Arménie, ce n'est pas un ordre officiel, Gardin du Boisduzier semble rechercher toutes les distinctions honorifiques à sa portée, ce qui en dit long sur les personnes qui gravitent autour de Jules Gros.

101 *Le Journal des Débats* du 13/09/1887.

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA

## GUYANE INDÉPENDANTE

Paraissant deux fois par mois

RÉDACTION :

AUX BUREAUX DE LA LÉGATION, 18, RUE DU LOUVRE, A PARIS

### PARTIE OFFICIELLE

En vertu des pouvoirs sans réserve qui ont été conférés à M. Louis Boisset, publiciste, nommé agent général de la République de la Guyane Indépendante (pouvoirs datés du 5 août 1887. Signé : Jules GROS, président, J. F. GUYERS, ministre d'État, grand chancelier).

Sur la proposition des membres du Gouvernement,

ARRÊTÉS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il est formé un Conseil de Gouvernement.

ARTICLE 2. — Le Conseil, composé de sept membres au moins, exclusivement pris parmi les fonctionnaires de l'État, aura pour but d'examiner, de décider et de régler toutes les affaires du Gouvernement avant la prise effective de ses pouvoirs.

ARTICLE 3. — Aucun décret, aucun acte officiel ne pourra être promulgué sans avoir été préalablement soumis aux délibérations du Conseil.

ARTICLE 4. — Toute décision est prise à la majorité des membres présents, et, en cas de partage, la voix du président est prépondérante ou, à son défaut, celle du vice-président.

ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE 5. — La présidence du Conseil de Gouvernement est attribuée au

premier fonctionnaire; à son défaut, il est remplacé par un vice-président.

ARTICLE 6. — Le Conseil du Gouvernement se réunira au moins trois fois par semaine; les audiences ne seront point publiques et le vote de ses membres, après discussion de chaque affaire, sera déposé dans une urne placée à cet effet, dans la salle de ses séances, pour être ensuite recueilli par le président, F qui incombe la mission spéciale de dépouiller le scrutin.

ARTICLE 7. — Toutes les affaires seront inscrites sur un registre *ad hoc*; mention sera faite de la décision concernant chacune d'elles; la séance terminée, tous les membres présents devront apposer leur signature sur ledit registre, cette formalité étant impérieusement exigée pour une force exécutoire.

ARTICLE 8. — L'esposé des affaires pourra être fait par quelques-uns des membres du Gouvernement, spécialement choisis à cet effet; ils porteront la parole et poseront leurs conclusions orales ou écrites devant le Conseil, qui statuera souverainement.

ARTICLE 9. — Constatation faite des membres présents ou absents, un membre désigné à cet effet fera la lecture d'un procès-verbal rendant compte de la dernière séance, des affaires traitées et de la solution intervenue sur chacune d'elles.

ARTICLE 10. — Tous les décrets passés jusqu'à ce jour et relatifs aux nominations des différents fonctionnaires et fondés de pouvoirs sont réputés valables et ne peuvent être, en aucun cas, rapportés.

ARTICLE 11. — La minute des délibérations doit être signée dans les vingt-

quatre heures par tous les membres qui y auront pris part.

Fait à Paris, en la Légation de la République de la Guyane Indépendante, le 7 septembre 1887.

Pour le Président exposé :

Le Ministre d'État, grand Chancelier,  
Signé : J. GUYERS.

Le Vice-Président, agent général,

Signé : LOUIS BOISSET.

Le Secrétaire d'État,

Signé : GARDON DU BOISSELIER.

Le Trésorier général,

Signé : PIERRE LUYER.

PETITJEAN, E. BAGOCHÉ, L. JAROUS,  
R. FONTAINE, membres.

Le Ministre d'État de la Guyane Indépendante,

En vertu des pouvoirs qu'il a reçus à cet effet des habitants du territoire,

ARRÊTÉS :

1<sup>o</sup> Tous les dignitaires de la République de la Guyane Indépendante, formés en Conseil de Gouvernement, sont, et demeurent maintenus dans leurs fonctions respectives;

2<sup>o</sup> En vertu desdits pouvoirs, le Conseil de Gouvernement est, et demeure chargé de la direction des affaires intéressant la Guyane Indépendante.

Le Ministre d'État,

Signé : J. F. GUYERS.

Le Sous-Secrétaire d'État,

Signé : A. G. DU BOISSELIER.

mon projet. J'espère même que ces deux États m'approuveront et que la nouvelle colonie se fondera sous un double protectorat<sup>102</sup>. » Dans un autre article paru dans *Le Gaulois*, – la presse ouvre complaisamment ses colonnes aux protagonistes – Boisset s'étend plus longuement sur les détails de l'affaire des décorations. « Bientôt j'eus vent que *l'Étoile de Counani* n'était pas uniquement destinée à récompenser ceux qui auraient pu apporter leurs concours à l'œuvre commune et qu'avec quelques billets de cent francs on pouvait facilement obtenir cette distinction. » L'un des agents du Président est un nommé Lefort « qui dirige le *Divan japonais*, établissement bien connu des habitués des brasseries de femmes. » Désormais, on frise le sordide.

102 *Le Journal des Débats* du 15/09/1887.

Boisset dresse un portrait peu flatteur de Jules Gros qui, lorsqu'on lui fit des reproches, « fut violent et grossier [...] déclara qu'il était seul maître et dit tant d'extravagances que mes amis n'hésitèrent pas à croire qu'il était complètement gris. Cette hypothèse était plausible, car M. Gros a l'habitude de boire de l'absinthe comme de l'eau<sup>103</sup>. »

Sali, injurié, Jules Gros réagit rapidement et informe la presse que ce jour : « par exploit de Me Lebrun substituant Me Closier, huissier à Paris, 7, rue Lafitte, [il a] fait sommation à M. Boisset de [lui] remettre toute la correspondance et toutes les pièces qui sont en sa possession. » Informé que des colons envisageraient de partir pour la Guyane indépendante, il précise que rien n'est prêt pour les accueillir, ceux qui partiraient « s'exposeraient aux plus grands dangers et aux plus cruels mécomptes. » Un nouveau décret paraît dans les journaux parisiens. Guigues s'y présente comme le seul délégué des habitants de la Guyane indépendante. À ce titre, il considère que Jules Gros a manqué à ses devoirs constitutionnels et pris des décisions relevant du conseil de gouvernement et de lui seul. Tous ses décrets sont déclarés nuls et nonavenus. Sur rapport de Gardin du Boisdulier, le conseil déclare la déchéance du Président et précise que seul le décret nommant précédemment les grands dignitaires du régime demeure existant ! Le texte est signé par Guigues, Boisset, Gardin du Boisdulier, Loyer, Petitjean, Navarrin et Charonnet, délégué à la colonisation et à la guerre<sup>104</sup>. Quelques jours plus tard un nouveau numéro du *Journal Officiel* de Counani précise que le nouveau gouvernement se réunira trois fois par semaine, il est désormais composé de dix membres fondateurs irrévocables et de dix fondateurs révocables qui seront nommés ultérieurement.

À son tour, Jules Gros destitue tous ces « vaniteux » et conclut par cette phrase inattendue. « On voit que tout n'est pas rose dans le métier de président à vie d'une République à créer<sup>105</sup>. »

Sentant la bonne aubaine, la presse s'empare de l'affaire d'autant plus que cette querelle déballée sur la place publique amuse les lecteurs, se moquant des protagonistes qui n'ont pas peur du ridicule, les journalistes s'en donnent à cœur joie. La formule est lâchée ! « Le vaudeville de Counani ! [...] Je ne crois pas que Labiche ait jamais mis sur la scène une bouffonnerie plus fantaisiste. » Et l'auteur en rajoute.

103 *Le Gaulois* du 14/09/1887.

104 *Le Gaulois* du 16/09/1887.

105 *Le Petit Journal* du 23/09/1887.

« À peine choisi par les COUNANIENS pour être leur président, il a voulu étaler toutes les prérogatives que ce titre de président comporte. Il s'est nommé des ministres, il a accrédité des ambassadeurs près des cours étrangères, il a fondé un ordre de chevalerie et distribué des décorations ; il a fait, sans être même encore sorti de Vanves, acte de roi ou, ce qui est tout un, de président de république. »

Mais cette activité subversive autour des territoires contestés réveille les puissances et « voilà la France et le Brésil qui se sont aperçus qu'ils avaient des droits sur ces vastes espaces de terre inhabités. [...] Mais du moment qu'un troisième larron venait mettre la main sur ces contrées et se les adjugeait, le Brésil et la France se souvenaient de leurs prétentions et s'entendaient pour flanquer l'intrus à la porte. »

À la Chambre, l'aventure coloniale déplait à l'opposition radicale. Dans ce contexte difficile, l'agitation counanienne pourrait devenir préoccupante et créer des tensions internationales malvenues. Une mise au point officielle s'impose, le ministre des Affaires étrangères Léopold Flourens, après avoir pris contact avec son collègue de la Marine, estime que « les tentatives de nos nationaux pour changer l'ordre de choses actuel, si elles venaient à se confirmer, auraient certainement pour premier effet de modifier les dispositions conciliantes témoignées à différentes reprises par le cabinet de Rio », aussi, il fait paraître une note, en date du 11 septembre 1887, laquelle informe le monde entier que :

« des tentatives sont faites actuellement par quelques personnes en vue de créer une République indépendante à COUNANI, localité située dans le vaste territoire dont la France et le Brésil revendiquent également la possession depuis le traité d'Utrecht. Une pareille entreprise est en contradiction flagrante avec les revendications des deux États et avec le *modus vivendi* établi entre eux, en 1862, pour régler l'exercice de la police dans un territoire à la souveraineté duquel des tiers ne pourraient répondre sans usurpation. Dans ces conditions, ni le Gouvernement de la République française, ni celui de Sa Majesté l'Empereur du Brésil ne saurait autoriser l'établissement de la soi-disant « République COUNANIE. <sup>106</sup> »

106 Jules de Clercq, *Recueil des Traités de la France*, tome dix-septième, 1886-1887, Paris, Ministère des Affaires étrangères, p. 444.

Le gouvernement prend des dispositions pour préserver la tranquillité des lieux et éviter toute anicroche avec le Brésil. Le ministère envoie une dépêche télégraphique le 27 septembre adressée au gouverneur de Guyane portant l'ordre suivant : « Interdisez accès territoire contesté Guigues et Gros si se présentent Cayenne. » L'attitude du gouvernement français est claire, Paris n'appuie pas le nouvel État<sup>107</sup> et ses représentants sont désormais *personnae ingratae* dans le Contesté..

Pendant ce temps, le gouvernement counanien se débat dans des problèmes, dont la cocasserie n'échappe pas aux journalistes. Alors que la République counanienne est officiellement rejetée, que faire des nouveaux décorés ? Le conseil général counanien déclare très sérieusement que les brevets décernés ne seraient définitivement valables qu'après la prise de possession effective du territoire, en attendant « toute personne qui sera rencontrée porteur d'un ruban de l'étoile de Counani s'exposera à être poursuivie pour port illégal de décoration. » Poursuivi par qui ? s'amuse le journaliste, le président d'un État qui n'existe pas ou la Grande Chancellerie qui n'a pas compétence sur cet ordre ? Et de conclure : « Non ces vaudevillistes n'ont rien imaginé de plus plaisant que cette aventure<sup>108</sup>. »

Cependant, le moment est particulièrement mal choisi. En France, le scandale des décorations déclenche une grave crise politique qui ébranle la Troisième République. En effet, le 7 octobre 1887, la presse annonce l'existence d'un trafic de décorations organisé par Daniel Wilson, le député d'Indre-et-Loire et sous-secrétaire d'État aux Finances mais aussi le gendre du président de la République Jules Grévy. L'enquête révèle rapidement que Wilson a revendu depuis un bureau de l'Élysée, des milliers de décorations – notamment la Légion d'Honneur – pour 25 000 francs de l'époque, afin de verser des subventions à des journaux de province. Le scandale ouvre une crise politique grave qui entraîne la démission du Président de la République le 2 décembre 1887.

Certes Jules Gros est bien éloigné de ces turpitudes de l'âme humaine, de ces basses vanités, ce que souligne l'éditeur Maurice Dreyfous dans ses souvenirs :

107 Des documents concernant l'affaire de Counani sont reproduits dans *Akimoune, dictionnaire biographique de la Guyane*, Cayenne, Éditions Équinoxe communications, 1993, p. 439 et suivantes.

108 Francisque Sarcey, « Notes de la semaine », *Les Annales politiques et littéraires*, septembre 1887, p. 178-179.

« Oh ! comme je serais désagréable à des gens que je connais, si je nommais ceux qui ont sollicité et obtenu de Jules Gros qu'il les décorât de l'Étoile de Counani. Je me hâte d'ajouter que je n'ai jamais entendu dire par qui que ce soit qu'on eût trafiqué de cette distinction quasi honorifique<sup>109</sup>. »

Cependant si la démarche counanienne reste éloignée de cet imbroglio politique, il n'en demeure pas moins que la situation est de plus en plus critique. Déchu de son titre de Président, suspecté de trafic de décorations, son jeune État rejeté par les autres nations, il serait temps pour Jules Gros de renoncer.

---

109 Maurice Dreyfous, *opus cité*, p. 338.

## Counani II : (1887-1891)

Le désaveu officiel de la France et le parfum de scandale qui entoure l'affaire des décorations ont consommé la rupture entre les partisans de la cause counanienne. Désormais, Guigues Président du conseil en exercice, qui s'est désolidarisé du Président à vie déposé depuis le 17 septembre 1887, tente de sauver l'essentiel. Pour éviter les ennuis avec les autorités, il déclare que Counani est une colonie libre [sic] administrée sous l'autorité de la France par le conseil de gouvernement qu'il préside. Cela serait une première dans l'empire colonial français !

Ces propos sont violemment démentis par Jules Gros qui décide de poursuivre, seul, l'aventure de la République de Counani. Il adopte un nouveau drapeau qui marque une nette rupture avec le précédent. C'est celui-là même qui fut aperçu par Pierre Cetto dans les rues de Vanves, « flottant sur la villa ex-présidentielle.<sup>110</sup> »



Le second drapeau de Counami.

110 Pierre Cetto, « Notes et souvenirs », *La Revue générale, littéraire, politique et artistique*, Paris, 1887, p. 431.

Cependant ce pavillon ne suffit pas, car la lutte est désormais sévère entre les deux partis. Vers la fin de l'année 1888, le *Journal des Débats* révèle que Jules Gros n'a pas abdiqué et que l'affaire a désormais pris un cours, davantage financier que politique.

En effet, Jules Gros s'est rapproché de deux Anglais, M. Grathwohl et le général Browne. Il leur cède par bail emphytéotique tous les droits d'exploitation possibles sur le territoire. Le 25 février 1888, un syndicat d'affaires est créé, *The Guiana Syndicate limited*, confié à James Morisson Burnup. En échange, le Président à vie de Counani doit recevoir plus de cent mille francs et un service annuel de 15 000 francs<sup>111</sup>. Mais c'est sans compter sur l'opiniâtreté de Guigues qui veille au grain et obtient de participer à l'affaire. La presse toujours amusée se fait l'écho de ces nouveaux arrangements. « M. Jules Gros [...] est entré en relations avec un agent anglais, habitant Paris, et on a organisé une sorte de société financière, chargée d'exploiter cette affaire. Il y a tant de gogos, aujourd'hui, que la formation de cette société n'a rien de surprenant. Tout marchait à souhait, quand survint M. J.-F. Guigues, l'explorateur-importateur de l'affaire de Counani. Il fit des menaces, parla de révélations, et réclama sa part dans cette entreprise. On avait besoin de son silence et on lui accorda tout ce qu'il demanda. Et la société a été fondée. M. Jules Gros et Guigues ont reçu chacun pour 125 000 francs d'actions libérées, contre lesquelles ils ont cédé à la Compagnie anglaise toutes concessions et tous privilèges sur les territoires contestés, à charge pour elle de subvenir à tous les frais de voyage et aux traitements des fonctionnaires à envoyer en Guyane. Jules Gros et sa famille seraient arrivés à Counani<sup>112</sup> ». Mais les protagonistes anglais ont prévu de se débarrasser de Jules Gros et de Guigues afin de « faire de la Guyane indépendante une colonie anglaise. ». Ce dernier, averti par des Portugais demeurant à Demerara, fait savoir aux habitants de Counani « l'intention des membres du syndicat anglais, ainsi que la conduite de M. Gros qui avait livré leur pays, de ne point recevoir d'anglais, de ne point les laisser pénétrer dans l'intérieur, ce qui eu lieu en effet, car, à leur arrivée en Guyane indépendante, M. Macdonald, son secrétaire, ainsi que mon ingénieur, M. Renaudin, que je croyais m'être dévoué, mais qui s'était laissé séduire, furent très mal accueillis par la population

111 Tout ce passage est tiré de l'ouvrage de Bruno Fuligni, *opus cité*, p. 91-104.

112 *Le Gaulois* du 28/08/1888. En fait, arrivé à Demerara, Jules Gros est rapatrié sur Londres. Il n'a jamais été à Counani.

et mis dans l'obligation de revenir à Demerara. » Tous les partenaires se trahissent, le syndicat est dissout peu après<sup>113</sup>.

Entre-temps, la presse révèle que trois départs de colons ont déjà eu lieu. Le *Journal des Débats* donne des détails supplémentaires. Le 2 janvier 1888, Jules Gros a octroyé une concession au syndicat. « Entre autres avantages réservé aux concessionnaires, figure le droit d'exploiter les ressources commerciales et industrielles de tout le territoire, qui comprend une surface d'environ 30 000 milles carrés (le mille représente 1 609 mètres carrés) et spécialement la faculté d'exploiter pendant quatre-vingt-dix-neuf ans tous minéraux, métaux précieux, pierres précieuses, phosphates, pétrole etc. Les statuts du syndicat, que nous avons sous les yeux, ajoutent qu'un groupe d'experts étudie en ce moment les ressources du pays, ses produits, ses gisements d'or, etc. Des rapports seront faits et, s'ils confirment les prévisions que l'on a de la valeur des territoires en question, le syndicat vendra la concession à une compagnie qui l'exploitera. » Mais le journaliste, plus réaliste que les protagonistes de l'affaire, relève un point de droit non négligeable. « M. Jules Gros et ses associés n'ayant aucune concession sur les territoires contestés, il nous paraît invraisemblable qu'une compagnie puisse racheter le droit d'exploiter des privilèges qui n'existent pas. Nous savons d'autre part, que les banquiers du syndicat ont déclaré n'avoir en dépôt que très peu d'argent. » Jules Gros lui-même constitue un obstacle non négligeable, « on n'ignore pas que les gouvernements français et brésilien se sont mis d'accord pour empêcher ce personnage de pénétrer sur le territoire de la Guyane indépendante<sup>114</sup>. »

Jules Gros n'est cependant pas au bout de ses peines. En Guyane même, des voix remettent en cause sa légitimité. La très sérieuse *Société de géographie commerciale de Paris* accueille dans ses pages une polémique dont les acteurs ne craignent pas le ridicule. Elle publie une lettre en date du 20 août 1888. L'auteur dissimule son identité sous le pseudonyme de Vérax. Il met en scène le dénommé Trajan qui serait venu, il y a peu, à Cayenne, pour saluer le gouverneur, son « chef ». À la question posée : « et votre République ? » le capitaine de Counani s'indigne !

113 Rapport de Jean-Férreol Guigues adressé au gouvernement français, reproduit *in extenso* dans *Akimoune opus cité*.

114 *Le Journal des Débats* du 06/09/1888.

« Counani n'a jamais été en République... L'an passé quelques hommes que nous connaissions déjà trop et d'autres que nous ne connaissions pas, sont venus chez nous avec beaucoup de fusils, de revolvers, de tafia, et nous ont dit qu'ils étaient nos chefs. L'empereur de leur République était un monsieur qui, disaient-ils, s'appelait Jules Gros et habitait Paris. Est-ce que ce monsieur là existe ? Nous ne l'avons jamais vu, nous ne le verrons probablement jamais, nous ne souhaitons même pas de la voir, si toutefois il existe. C'est sans doute une invention des gens qui sont venus chez nous... ».

La révélation est de taille et Vérax ne manque pas de s'interroger et de revenir sur les événements antérieurs. N'est-ce pas Trajan qui a élu Jules Gros Président avec l'appui d'une soixantaine de chefs de famille de Counani ? La réponse de Trajan est consternante !

« Hélas ! monsieur, comme il est facile de tromper les Français de France ! Je n'avais connaissance ni de la prétendue nomination, ni de la prétendue République, quand ces messieurs sont arrivés dans la rivière. J'ai appris depuis qu'ils avaient rédigé la nomination de M. Jules Gros, qui n'existe pas, j'en suis bien convaincu, qu'ils y avaient apposé ma signature et celle de deux ou trois hommes connus de de Counani, et fondé leur République dans un cabaret de Cayenne. Attablés devant du tafia, ils avaient appelé les nègres de Cayenne qui passaient et avaient fait signer ceux qui savaient écrire. Quelques bouteilles de tafia, quelques bouteilles de bière et la farce a été jouée. Quand les ministres de M. Jules Gros sont arrivés (le pauvre homme ! si par hasard il existe, on s'est bien moqué de lui !), je leur ai dit : Counani n'est pas une République ; c'est un pays qui est contesté entre la France et le Brésil, mais qui finira par rester entre les mains des Français, parce que nous sommes tous Français de coeur à Counani. »

Quant aux pseudos ministres counaniens mandatés par le Président Jules Gros, Trajan en dresse un tableau peu flatteur qui discrédite l'épopée de la malheureuse et éphémère République :

« Vous êtes des ministres ? Qu'est-ce que c'est que ça, des ministres ? Que voulez-vous *administrer* ? Vous feriez mieux de vous en aller tout de suite, car il vous arrivera malheur ici. Alors ces hommes ont fait la noce, ils se sont battus, puis quelque temps après, ils sont partis. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus. Je pense que c'est pour obtenir de l'argent des gens riches de France qu'ils avaient fait croire qu'ils avaient une République. Ils avaient en effet beaucoup d'argent quand ils sont arrivés à Counani, tandis qu'avant, à ce que j'ai appris à Cayenne, ils étaient pauvres comme des rats d'Église. »

Vérax évoque l'avenir de Counani qui pourrait devenir la « première ville de la Guyane française après Cayenne. Trajan ne le dément pas : « La ville a aujourd'hui cinquante maisons, beaucoup à étages et couvertes en tuiles ou en zinc. Voici que nous commençons à avoir beaucoup de bétail dans nos prairies. Vous savez qu'avec le quartier d'Oyapock, c'est nous qui vendons le plus de couac (farine de manioc). Counani deviendra bientôt une grande ville française. »

La conclusion appartient à Vérax, qui s'adresse au secrétaire général de la *Société de géographie*. « Je vous envoie tel quel [...] cet entretien avec le capitaine Trajan. J'ai pensé que ce serait la dernière pelletée de cendre sur la tombe déjà fermée de la République de Counani. Tout cela ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos collègues. » Vérax laisse entendre que le destinataire de la lettre lui a été suggéré par Trajan lui-même !

Mais Vérax n'en a pas encore fini avec la République de Counani. Dans une autre lettre éditée dans le même numéro et datée du 4 octobre, il se fait l'écho des dernières déconvenues de l'infortuné Jules Gros. « L'un des entrepreneurs, de plus en plus affamé, n'a trouvé rien de mieux à faire que de vendre à une Société anglaise, les droits qu'il s'est attribués (sic) sur Counani et le territoire circonvoisin. » Et de s'interroger. « À moi qui ne suis qu'un sauvage vivant loin du centre de la civilisation, il me paraît étrange que le Gouvernement français laisse des aventuriers trafiquer d'un territoire dont la France a la charge et dont nul ne peut disposer sans son consentement.<sup>115</sup> » La lettre s'achève sur une analyse du rapport de force entre le Brésil et la France au sein du territoire. La balance penche en faveur du Brésil qui ne cesse d'établir des postes au plus profond des terres tandis que la France, ne disposant que du modeste aviso l'*Oyapock* semble condamnée à l'immobilisme.

Qui est Vérax ? Pour l'instant la question restera sans réponse. D'après ses écrits, c'est un homme cultivé, qui semble connaître la Guyane et être un proche de Trajan, sa manière à la fois paternaliste et méprisante de parler des « nègres de Cayenne » laisse entendre qu'il s'agit d'un représentant du milieu créole guyanais. Quant à son analyse de la situation, elle reflète bien celle de ce hobby qui n'attend qu'un renforcement de l'intervention française dans la région et qui aspire au développement de la Guyane. Or l'aventure counanienne

115 Vérax, « Une opinion sur Counani », *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1888, tome XI, p. 130-132.

outre qu'elle se déroule hors du contrôle guyanais – la désignation de Jules Gros en est la preuve –, risque de fragiliser la présence française dans la région. La cruauté des attaques contre Jules Gros s'explique. La lettre le fait passer pour naïf, le ridiculise et met en doute, à plusieurs reprises jusqu'à son existence. Coudreau n'est d'ailleurs pas épargné par les milieux cayennais qui regrettent le tapage fait autour de l'affaire et le gaspillage des fonds publics ! Le journaliste du *Moniteur de la Guyane* écrit sur un ton polémique et diffamatoire.

« Lorsqu'il aura fini de dépenser les capitaux mis à sa disposition en offrant de copieuses libations au Dieu des explorateurs de tafia et de cachiri, et de ruiner la santé de ceux qui l'accompagnent, il rentrera en France. »

Quant à la diatribe de Trajan, son authenticité peut être mise en doute, l'homme, s'il sait signer ne maîtrise pas la langue française, son soi-disant récit apprêté sert de prétexte pour mieux dévaloriser l'entreprise counanienne.

Face à l'adversité, fidèle à son personnage, Jules Gros réagit, et bien malgré elle, la *Société de Géographie commerciale de Paris* accueille dans ses colonnes une polémique dont elle se serait sans doute bien passée. Elle accepte un droit de réponse de Jules Gros tout en affirmant sa volonté « d'arrêter là une discussion inutile. » Jules Gros explique que Trajane, et non Trajan, vit depuis quelques années à Cayenne car il a peur de rentrer à Counani. Trajane a bien remis une lettre, reproduite dans les journaux français, dont le *Supplément littéraire du Petit Journal*, cette lettre attestait que « M. Jules Gros, homme de lettres, etc., domicilié à Vanves (Seine) avait été proclamé président à vie de la République de la Guyane indépendante ; que cette réunion avait faite à l'unanimité des voix dans plus de dix réunions publiques. » Le style est pathétique et montre l'aveuglement de l'auteur toujours persuadé de sa légitimité. Les témoins cités accompagnant Trajane dans sa démarche à Cayenne sont Guigues et Georges Nitea. Le seul représentant que Jules Gros a envoyé sur place est Jacquelin, qui « a été reçu, non seulement à Counani, mais encore à Mapà, qui a acclamé avec enthousiasme la formation de la nouvelle république et le choix de son président à vie. » Loin de vouloir vendre son territoire, Jules Gros a tenté de le développer à l'aide d'un syndicat anglais qui aurait fourni les fonds et dont les membres acceptaient d'avance « toutes les lois ou réglementations qui régiraient le pays, et en cas de contestations survenues entre le gouvernement et eux, se soumettaient sans appel, aux jugements que pourrait prononcer un tribunal organisé par moi à Counani. » Mais l'affaire

a échoué à cause de l'hostilité de l'administration française en Guyane qui a déclaré que les Anglais pouvaient s'installer dans le contesté mais pas M. Gros ! Le syndicat aurait investi les lieux et le Président counanien n'a qu'une crainte : « que sous le plus léger prétexte, un incendie, une rixe, ou quelque autre accident, il fasse appel à la protection de ses nationaux et que le drapeau britannique flotte sur ces riches territoires. » Par contre, il minimise la progression brésilienne dans le contesté et qualifie de fantaisiste la description des cinquante maisons de Counani couvertes de tuiles ou de zinc. L'avenir du territoire tournera au profit de la France lorsque « le gouvernement français cessera de persécuter en moi un de ses nationaux les plus dévoués.<sup>116</sup> »

Jules Gros sombre dans la paranoïa. À aucun moment il ne se pose la question de savoir s'il a les compétences juridiques requises pour présider un tribunal. Comment peut-il imaginer la ville de Mapá se ralliant à son suffrage ? Si, sur le plan international, l'affaire est désormais sous le contrôle du Brésil et de la France, elle prend des proportions gravissimes pour le Président déchu. Désormais il paie de sa personne et s'embarque au mois d'août 1888 pour Demerara la capitale de la Guyane anglaise. L'aventure s'achève de façon lamentable. Sur place, Jules Gros « fut reçu très cordialement par un délégué de la Société ; mais cet Anglais, abusant lâchement de la confiance de Gros, l'embarqua sur un navire qui, au lieu d'aller à Counani, se rendait à Londres sans faire escale ! Le motif de ce revirement provenait, sans doute, de ce que les Anglais venaient d'apprendre que le gouvernement français envoyait *l'Oyapock* à Counani. Ce très vieux navire ne put tenir la mer que quelques jours ; néanmoins, il réussit à remplir son rôle d'épouvantail à roitelets<sup>117</sup>. »

Le Président déchu et ridicule retourne à Vanves. Il n'a pas perdu espoir et Counani continue d'enfiévrer ses dernières années. Un nouveau scandale surgit quand l'un des membres du syndicat britannique, Grattewold, porte plainte contre le secrétaire général de Jules Gros, Georges Simon, un jeune homme de dix-neuf ans ! Simon aurait abordé Grattewold en lui déclarant qu'il se faisait fort d'obtenir des concessions de terres en Guyane indépendante par le sous-secrétaire d'État aux colonies, M. de la Porte. Pour appuyer ses dires,

116 Jules Gros « Réponse à l'auteur d'une opinion sur Counani », *Bulletin... opus cité*, p. 676-678.

117 Marc de Villiers du Terrage, *opus cité*, p. 420.

il présentait un document officiel portant les signatures de la Porte<sup>118</sup> et Révoil<sup>119</sup>. Méfiant, Grattewold enquête auprès du ministère et découvre que le document est un faux. Lors de son procès, Simon affirme avoir voulu venger son président, Jules Gros, de l'abandon dont il avait été victime. Vu le jeune âge de l'accusé, Grattewold lui-même étant convaincu que ce dernier n'avait agi que par gaminerie, Simon est acquitté<sup>120</sup>.

Pour Jules Gros qui n'est pas intervenu durant l'audience, c'est une épreuve supplémentaire. D'après Bruno Fuligni, il vit de plus en plus misérablement et se rapproche de gens peu recommandables pour retrouver son bien. C'est à la suite d'une échauffourée qu'il meurt en 1891 dans sa bonne ville de Vanves. Tous les grands journaux relatent laconiquement l'annonce de sa mort. Seul, Brau de Saint Paul Lias, qui l'a bien connu, lui consacre une chronique dans laquelle il affirme que « ce roman guyanais qui lui a fait traverser l'Atlantique et a rempli ses dernières années, est certainement le plus merveilleux qu'il ait rêvé. Il l'a vécu avec autant de sincérité et de bonne foi qu'il a écrit les autres<sup>121</sup>. » La rubrique nécrologique de la *Gazette anecdotique* déclare. « C'était, en somme un naïf, dont la crédulité a été exploitée et dont le règne s'est passé dans le pays du rêve<sup>122</sup>. » À l'annonce de sa mort on ne manque pas de rappeler son titre. « M. Jules Gros le prétendu président de la République de Counani dont on a tant parlé il y a quatre ans, est mort à Vanves.<sup>123</sup> » Le jeune État disparaît avec lui. Les historiens brésiliens peu charitables emploient le terme de ridicule pour raconter l'aventure et l'agonie du régime<sup>124</sup>.

Le souvenir de Jules Gros s'efface des mémoires tout comme celui de la République de Counani. Il l'avait d'ailleurs annoncé : « Cette idée du reste, ne sera pas abandonnée tant que je vivrai. »

118 Jean-Roger de la Porte, député des Deux-Sèvres, sous-secrétaire d'État au ministère de la Marine et des Colonies de 1885 à juin 1887, puis de février 1888 à février 1889, courte biographie dans Louis Henrique, *Nos contemporains : galerie coloniale et diplomatique*, tome 1, Paris, Quantin, 1896, p. 29-35.

119 Paul Révoil a été le directeur de cabinet de Jean-Roger de la Porte, courte biographie dans Louis Henrique, *opus cité*, tome 2, 1897, p. 63-67.

120 *L'Univers illustré* du 9 mars 1889.

121 Brau de Saint-Paul Lias, *opus cité*, p. 179.

122 *Gazette anecdotique* n° 15 du 15 août 1891.

123 *Gazette du village*, 1892, p. 379.

124 José Sarney, Pedro Costa, *opus cité*, p. 141.

Après sa mort, les protagonistes de l'histoire s'évaporent aussi rapidement ou semblent, pour ceux qui ont gardé une certaine notoriété, avoir oublié leurs propos d'antan. Ainsi, Henri Coudreau s'assagit et la déception transparaît dans l'article qu'il consacre au Counani et au Mapá, la capitale n'est plus qu'une bourgade de 30 maisons où la langue « est principalement le portugais, langue maternelle ou habituelle des réfugiés qui peuplent ces contrées ». Quant à la volonté populaire, elle est réduite à peu de chose : « il suffit de quelques hommes déterminés s'opposent au vœu général pour que le vœu général reste lettre morte.<sup>125</sup> »

Ces lignes publiées en 1889 ont déjà enterré les républicains counaniens. Les nostalgiques ou les rieurs peuvent encore en évoquer le souvenir en allant voir *La République de Counani* de Charles Solo<sup>126</sup> ou en regardant la revue de Gardel et Douce au *Gaité-Montparnasse, Counani à Paris !* Matériellement, il ne reste plus de leur rêve que quelques pièces, quelques timbres et quelques lettres qui font la joie des collectionneurs.

---

125 Henri Coudreau, « Le Counani et le Mapá », *Bulletin de la Société de Géographie*, 1889, 7<sup>e</sup> série/T. 10, p. 402-403.

126 Charles Solo, *La République de Counani*, pièce en trois actes, Liège, Demarteau, 1889, 56 p.



## Counani : du rêve à la réalité

Pourquoi les savanes de Counani, perdues dans l'immensité amazonienne, avoisinantes de la Guyane, si mal connue et tant décriée à l'époque, ont-elles suscité tant d'espoir, alimenté les rêves les plus audacieux ? L'exaltation romantique de Coudreau est incontestablement l'élément déclencheur.

### Le pays rêvé

Sous la plume d'Henri Coudreau, la petite bourgade de Counani et la campagne environnante deviennent la terre porteuse de tous les espoirs, véritable contrepoint de la France si triste et si conventionnelle. Une France où la ville prend de plus en plus d'importance et qui, sous l'effet de la modernisation perd peu à peu son charme d'antan et s'éloigne de l'état de nature, cet état que l'on retrouve encore de ce côté des tropiques<sup>127</sup>.

« Aimez-vous les longs étés sans pluie, au ciel sans nuages ; l'atmosphère suave et pure qui rafraîchit l'âme, les solitudes enchantées où rien ne rappelle la dictature de la société ; aimeriez-vous à vivre sans le regret de la veille et le souci du lendemain, dans la certitude d'un avenir heureux, avec la bénédiction de la nature, sans un journal ni un député, loin de toutes les imbécillités et de toutes les scélératesses qui constituent le substratum de notre civilisation fatiguée et malade ; dans la jouissance d'être, de se laisser vivre, sans appréhension, comme sans enthousiasme ; avec quelques chevaux, quelques vaches, quelques chiens, quelques fusils et quelques familles d'Indiens tout nus ? Alors vous aimerez Counani.<sup>128</sup> »

Henri Coudreau force le trait et décrit un monde enchanteur, ce qui lui permet de railler au passage, les Parisiens engoncés dans les préjugés et le formalisme. Le récit de son voyage d'exploration lui permet de régler les comptes avec sa hiérarchie. La description de

127 Eugen Weber, *La fin des terroirs ; la modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983, en particulier le premier chapitre intitulé « un pays de sauvages ».

128 Jules Gros, *Les Français en Guyane*, Paris, Picard, 1887, p. 200-201.

Counani la plus répandue, la base sur laquelle repose le mythe, est bien l'œuvre de Coudreau, et c'est à partir de ses écrits que Jules Gros a laissé libre cours à son imagination. La mise en parallèle des pages de *La France équinoxiale* et des *Français en Guyane* est saisissante !

Située à deux kilomètres de l'océan en tenant compte des méandres du fleuve le bourg de Counani peut accueillir des vapeurs de 300 tonneaux à marée haute.

« Les maisons sont autour de deux grandes places publiques assez bien dessinées, et le long des rues bien tracées. Ces constructions sont assez sommaires, elles sont toutes sans plancher ni étage, exceptée la maison du capitaine Trajan. La brique est la tuile sont rares, je crois qu'on n'en trouve guère qu'à l'église. [...] La toiture, une admirable toiture qui brave cinq hivernages sans une gouttière, est en feuilles de palmier. C'est confortable, c'est propre, c'est sain<sup>129</sup>. »

La vie locale est organisée autour de quelques commerces, apparemment particulièrement bien achalandés, qui comblent la gourmandise de Coudreau et lui donnent l'occasion de rédiger une page digne de figurer parmi les meilleurs guides de voyage !

« Ce qu'on y mange ? Du pain si vous voulez. Nous avons à Counani de la farine de froment qui nous vient des États-Unis, et des boulangers qui nous viennent du Brésil, où ils étaient esclaves. Le maïs, le riz, le manioc, ne nous manquent pas non plus. La biche, le tapir, la paka, l'agouti, la perdrix, l'agami, le hocco, la poule d'eau, les tortues, mille poissons, remplaceraient le bifteck aux pommes si nous n'avions aussi notre bétail. Les pommes de terre de là-bas s'appellent les ignames, et sont supérieures aux nôtres. Comme fruits, vous avez l'ananas, la mangue, la banane, la papaye et cent autres. Si vous vous aimez les conserves, trois magasins, oui, vous lisez bien, trois magasins en regorgent. Vous pouvez vous offrir des pâtés de pluvier, des lièvres entiers, des haricots verts, du homard, et tout l'assortiment que vous savez. L'absinthe Pernod ? Nous en avons chez Demas, chez Trajan et chez Vasconcellos. Du cognac ? Nous en avons, d'ailleurs aussi mauvais que celui qu'on boit à Paris. Du tafia ? Je n'en parle qu'en me découvrant, car c'est la première boisson du monde ; eh bien les Counaniens boivent le tafia comme les Bavaois boivent la bière. La bière ? Nous avons des marques anglaises, allemandes, danoises et américaines. Des volailles ? C'est la plaie du pays, elles font, révérence parler, autant de tapage que notre honorable Chambre des Députés aux jours de crise ministérielle. Du lait ? Parbleu !

---

129 Henri Coudreau, *opus cité*, p. 411.

Du chocolat ? C'est le pays. Du tabac ? Nous récoltons la qualité de la Havane. Du café ? Il entoure nos maisons ; nous prenons du café dix fois par jour. Du vin ? Assurément, et qui nous coûte moins cher qu'à vous autres Européens : d'abord parce que s'il était falsifié il ne supporterait pas la traversée ; ensuite parce que son fret ne nous revient qu'à quatre centimes le litre et que nous ne payons pas de droits ; et enfin, parce qu'un voyage de quatre mois en mer le vieillit de quatre bonnes années bien authentiques<sup>130</sup>. »

Incapable de modérer l'enthousiasme de son jeune ami, Jules Gros s'engage sans retenue dans la même voie. C'est un Counani à l'identique qui ressurgit sous sa plume ; il rajoute quelques précisions de son propre chef, signale au passage que la maison de Trajane abrite les services de Guigues, précise qu'il y a deux boulangeries, et décrit, sans vergogne, les étagères des trois commerces sur lesquelles les truffes du Périgord côtoient les pâtés de foie gras de Nérac, les salmis de bécasse, des lièvres entiers. Quant à celui qui veut étancher sa soif, il n'a que l'embarras du choix !

« Liqueurs, cognac, tafia, y font l'objet d'un grand commerce. Les voyageurs de passage, y trouvent même la légendaire absinthe de Pontarlier. Tous les bons vins y tiennent une belle place ; vins de Bourgogne, vins de Bordeaux, vins de Champagne, vins des Côtes du Rhône, vins de Portugal, d'Espagne et d'Italie. »

Bien entendu ces vins sont meilleurs que dans toute autre contrée du monde car ils vieillissent au cours du voyage. Autre avantage, ils sont moins chers à l'arrivée, car à Counani on ne prélève pas de droit ! Après ce tour culinaire du propriétaire, Jules Gros, grisé par les écrits de Coudreau et les récits de Guigues, se lance dans la description des richesses potentielles de la république.

### Un nouvel Eldorado ?

S'appuyant sur les témoignages de ces deux amis, le Président à vie dresse l'inventaire des potentialités de son État. Elles sont multiples ! L'élevage « qui donne d'excellents résultats », « l'or qui est très abondant », « les terres à caoutchouc, ou à cacao ou à noix du Brésil ». Les Indiens se paient 1 franc par jour, dépense nécessaire pour couvrir leurs besoins en manioc, en tafia et en tabac. Bien dirigés, ces hommes rapporteraient chacun à leur futur employeur entre

---

130 *Idem*, p. 411-412.

1 000 et 1 200 francs par an ! Il ne reste plus qu'à développer le pays, « l'obtention de toute faveur, tout privilège, toute concession, toute ferme, toute majoration des premiers arrivants étant absolument certaines, les capitaines actuels, le nouveau président de la République et toute la population sont disposés à consentir tout pour attirer les Français en Counani.<sup>131</sup> » Quelles seront les capacités financières de l'État ? Jules Gros s'enthousiasme « au moment même où nous écrivons ces lignes, M. Guigues, à Counani, des personnages hauts placés dans le monde des arts et dans celui des finances, à Paris, et l'auteur de ce livre réunissent et combinent tous leurs efforts pour fonder, d'une part, la république counanienne, et, d'une autre, pour former une société financière disposée à aller recueillir les richesses infinies de cet admirable pays. » Telle est la conclusion de son ouvrage. Ce texte démontre clairement, la totale méconnaissance du pays affichée par Jules Gros qui semble ignorer que la France, dont la situation démographique se dégrade, n'a pas de colonies de peuplement, exceptées l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie. Tabler sur un peuplement massif de la Guyane indépendante à partir de la seule France métropolitaine relève vraiment de l'utopie.

Sur le plan politique, le statut du nouvel État est bien ambigu. D'entrée, ce pays, « le plus beau du monde », est destiné « tout en conservant son indépendance, à former pour la France, une colonie d'un nouveau genre, toute ouverte à ses nationaux. » Comment peut-on être indépendant et constituer une colonie en même temps ? Jules Gros ne se pose même pas la question, et il ignore superbement le voisinage, pourtant incontournable, du Brésil. Sans doute, en vue d'éviter tout conflit, il limite le territoire counanien à la zone comprise entre l'Oyapock et le Carsevenne et reconnaît qu'au sud-ouest, les monts Tumuc-Humac pourraient constituer un repère, mais « cette dernière frontière [...] est absolument indéterminée et pourrait s'étendre jusqu'au Rio Branco. » Mais l'auteur doit bien admettre que « l'intérieur du Counani, absolument inconnu des Européens, ne l'est guère plus des habitants eux-mêmes, qui, peu nombreux, se sont groupés sur les bords des cours d'eau, le moins loin possible de la mer. » Comment peut-on revendiquer un territoire que l'on ne connaît pas et que l'on n'occupe pas ? Jules Gros, fidèle à ses habitudes, n'évoque pas le problème.

---

131 Jules Gros, *opus cité*, p. 220.

## Les Counaniens

Ce nouveau pays qui affirme son indépendance constitue-t-il au moins une nation ? C'est-à-dire, telle qu'elle vient tout juste d'être défini par Fustel de Coulanges lors de sa polémique avec Théodor Mommsen<sup>132</sup> ? D'après Jules Gros, le peuple counanien semble se limiter à deux catégories de population, les « civilisés », « un total de 600 individus environ, qui sont le produit de trois sangs : l'Indien [au sens moderne d'Amérindien<sup>133</sup>], le Blanc, le Nègre », les autres, les Indiens environ 6 000 à 8 000 vivent à l'intérieur le long des fleuves. En dehors de la capitale Counani, on rencontre quatre villages, Cachipour, Oïssa, Couripi et Rocawoi qui sont peuplés « par des esclaves échappés du Brésil et cette situation explique, d'une part, leur supériorité intellectuelle relative [sic], et de l'autre, la préférence qu'ils ont toujours témoignée pour la France.<sup>134</sup> » La population est en réalité bien plus composite, et les chiffres varient beaucoup d'un auteur à l'autre. Dans la classification établie par Jules Gros, la pseudo société counanienne repose sur trois strates : les civilisés, les semi-civilisés et les Indiens. Cette stratification est originale pour l'époque car elle ne repose pas sur une conception raciale mais davantage sur la capacité des groupes autochtones à adopter les modes de vie occidentaux alors en vigueur. Mais il ne s'agit là que d'une vision bien floue de la situation car Jules Gros n'a jamais eu une connaissance réelle des populations occupant le territoire de Counani.

## Le projet politique de Jules Gros et consorts

Le seul pouvoir politique réside dans les capitaineries, mais Guigues, dans un rapport de novembre 1889, précise que les capitaines « sont aussi illettrés que le reste de la population. » Jules Gros, de son côté annonce, par voie de presse, son intention de se rendre sur place avec sa famille et quelques proches pour administrer le territoire à sa façon. Ses intentions sont d'une touchante naïveté et s'inscrivent dans la logique du paternalisme colonial.

132 Fustel de Coulanges (Numa Denis) (1830-1889) : L'Alsace est-elle allemande ou française : réponse à M. Mommsen, (1870). Il répondait à son collègue : « Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances ».

133 Note de l'auteur, le terme n'était pas usité à l'époque.

134 Jules Gros, *opus cité*, p. 213-214. L'esclavage ne sera définitivement aboli qu'en 1888 au Brésil.

« Je me propose d'aller être le bienfaiteur de quelques centaines d'hommes qui m'appellent, de les doter d'une patrie et des bonheurs de la famille en les dotant d'état-civil, en les mariant, en les élevant eux et leurs enfants dans l'amour de la France, en leur enseignant notre belle langue qu'ils comprennent déjà, en leur apprenant à écrire, en organisant chez eux une justice de paix, là seule qui convienne à un si petit groupe d'hommes. »

Alain Ruscio a employé la belle expression de *démiurge autoproclamé* pour décrire l'état d'esprit de l'homme blanc paternaliste et protecteur vis-à-vis des autres peuples, jugés inférieurs. La littérature de voyage abonde d'exemples de héros civilisés qui, recueillis par des peuples autochtones, les ont guidés par la suite vers la civilisation « On ne compte plus, dans les romans à quatre sous ou dans les illustrés pour enfants, les héros blancs devenus eux aussi chefs de villages chez les sauvages<sup>135</sup>. » Jules Gros a écrit pour les enfants, pour lui, le rêve semble devenir réalité.

Dès son arrivée, les membres du futur gouvernement s'appuieront sur l'autorité des capitaines déjà en place, chacun sera doté d'un « titre sérieux, maire ou préfet ». Comme ils sont illettrés, Jules Gros prévoit de leur adjoindre « à titre de secrétaire, un des jeunes gens qui seront parmi ses compagnons de route. Ils auront pour mission de mettre en place l'état-civil. Les maires « seront en même temps les magistrats conciliateurs des habitants placés sous leur juridiction ; leurs jugements libellés par les secrétaires, ne seront exécutoires qu'après acceptation des parties ou révision par le président de la République. »

Les secrétaires auront en outre le devoir d'ouvrir chacun une école où seules la lecture et l'écriture seront enseignées. Le français sera la seule langue d'usage. À Counani, c'est Jean, le fils aîné de Jules Gros, qui sera instituteur ! Le futur président considère comme un devoir « de créer, au moins à l'origine d'une nation si peu nombreuse, le moins possible d'administration ».

Des personnes intéressées par l'entreprise ont demandé à Jules Gros quelle serait la forme donnée à la propriété dans ce nouveau pays. Le président entend bien préserver dans un premier temps le droit des autochtones dont le mode de vie est bien éloigné de celui des futurs colons.

---

135 Alain Ruscio, *Le credo de l'homme blanc*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, p. 85-86.

« Les populations actuelles ont leurs territoires de chasse et de pêche où elles ont coutume de vivre et où elles se déplacent, suivant leur fantaisie du moment, leurs demeures et les champs de manioc qu'elles cultivent. Pourquoi irais-je changer cet état de choses et leur imposer l'odieux principe du tien et du mien. Restez, mes amis, restez dans vos forêts, dans vos villages, dans vos savanes ! Continuez à y exercer cette large hospitalité que Cou-dreau a tant admirée chez vous. Je me croirais criminel si je vous importais nos vices et notre égoïsme européen. L'exemple des colons qui viendront s'établir dans vos riches contrées, vous raviront je le crains, vos vertus natives ! »

Le projet de Louis Boisset, le consul général, est sensiblement différent et moins philanthropique. Il annonce que, « liberté sera laissée aux mœurs et surtout aux cultes des indigènes et des Indiens. » Pour obtenir la « sympathie rapide des diverses races », le gouvernement favorisera « l'installation d'écoles qui seront ouvertes non seulement aux enfants des colons, mais encore aux indigènes qui viendront y apprendre à aimer la langue française. On obtiendra alors le rapprochement des diverses races, par l'intimité forcée qu'amèneront l'instruction et les centres d'ateliers. » Ces Indiens enfin ouverts à la *civilisation* et rassemblés dans des villages deviendront des *consommateurs* car « la centralisation de la main-d'œuvre indigène et indienne déterminera forcément l'écoulement rapide de tous les produits de l'agriculture et des mines ; ce qui constitue d'ores et déjà des avantages considérables en vue des prochaines négociations commerciales avec les ports de Cayenne et de Pará. » L'avenir du pays repose sur les 80 000 Indiens *demi-domestiques* de la région ! Tout n'est qu'illusion.

Si le président Jules Gros s'affirme comme le protecteur bienveillant des autochtones, il a aussi la mission d'accueillir les futurs colons qui auront des droits bien définis par l'État counanien.

« Au fur et à mesure que des maisons auront été construites, et que j'aurai pu assurer la vie matérielle des nouveaux venus pendant une année, j'appellerai des émigrants. À ceux-là, je donnerai des terrains en assez grande quantité pour que des familles y trouvent une existence aisée. Ces terrains ne seront point donnés à titre définitif, mais bien conditionnellement et ils devront rentrer à l'État si les concessionnaires ne remplissent pas l'engagement de les utiliser pour la culture ou l'élevage. Les colons pourront léguer ces propriétés à leurs héritiers, mais il leur sera interdit de les vendre, de façon à éviter les spéculations toujours défavorables à une colonie. Je me propose également de faire l'avance aux émigrants des outils et instruments qu'ils seraient

dans l'impossibilité de se procurer eux-mêmes. Ils les payeront petit à petit sur les bénéfices qu'ils auront réalisés. »

Louis Boisset prévoit des concessions de cinq hectares, plus si le colon a des enfants en âge de travailler. « Le colon qui s'engage à cultiver sa propriété pendant la première période, qui sera au minimum de deux années, recevra gratuitement le bois nécessaire aux constructions qu'il devra élever pour abriter sa famille, ses bestiaux et ses récoltes<sup>136</sup>. »

Mais comment délimiter les terrains à attribuer ? Ces concessions ne seront-elles pas sur le territoire d'autres groupes humains ? Est-on bien sûr que ces futures exploitations seront rentables ? Les colons supporteront-ils cette omniprésence de l'État ? Counani, à travers les divagations de Jules Gros, apparaît comme un avatar de l'*Icarie* d'Etienne Cabet<sup>137</sup>.

### Le pays réel

Après les divagations d'Henri Coudreau et de Jules Gros, les nouveaux visiteurs donnent des descriptions plus précises de la contrée bien éloignées de cette vision rousseauiste, propre à de nombreux esprits européens, pour qui les terres d'outre-mer balançaient entre jardin d'Éden et terres sauvages. Counani n'a rien perdu de ses charmes et reste un endroit agréable.

« Counani est un bourg florissant de 350 habitants, situé sur la rive gauche du fleuve de ce nom, à 22 kilomètres environ de son embouchure. Il y a un quai ombragé de beaux manguiers avec appontement au débarcadère. Une Église assez bien entretenue et quelques maisons à planchers couvertes en tôle métallique ont un aspect assez confortable. Quelques-unes sont de véritables magasins de commerce où l'on trouve un peu de tout, comme à Cayenne. »

C'est en ces termes flatteurs et prometteurs que Georges Brousseau présente le chef-lieu du territoire, dans la revue *Le Tour du Monde, Journal des voyages* en 1899<sup>138</sup>. La photographie du poste de

136 *Supplément du Journal officiel de la Guyane indépendante* du 17/09/1887.

137 Etienne Cabet (1788-1856), théoricien socialiste auteur d'un projet de société idéale exposé dans le *Voyage en Icarie*.

138 *Le Tour du Monde, Journal des Voyages* est une revue populaire de géographie et de descriptions des explorations fondée en 1860 par Edouard Thomas Charton (1807-1890).

Carsévène, qu'il joint à son article, montre le peu de développement des bourgs les plus peuplés de la région.

Cependant, l'auteur relativise la description qu'il dressait de Counani en signalant quelques lignes plus loin, l'isolement du lieu :

« deux fois par mois, à chaque quartier de lune, un vapeur brésilien subventionné vient directement du Pará à Counani, faisant escale au retour à Carsevenne et à Mapá, et une fois par mois, à l'aller, à l'Araguary. À partir d'ici, le voyage est facile et l'on est presque en pays civilisé. »



La voie maritime seule permet de relier la contrée au reste du monde, mais l'activité est bien plus grande vers l'Amazone et les Français semblent partout en retrait. Deux compagnies maritimes dominant le trafic, la *Red Cross Line* assure neuf voyages annuels depuis Liverpool, la *Compagnie Brasileira* effectue trois voyages par mois depuis Rio de Janeiro vers Manaus. Les liaisons sont fréquentes entre Macapá et Pará. La *Compagnie des Chargeurs réunis* se propose de relier Le Havre à Pará six fois par an. Quant aux liaisons entre le Contesté et la Guyane française elles sont quasi inexistantes<sup>139</sup>.

139 Henri Mager, *opus cité*, p. 14. Louis Boisset annonce en septembre 1887 que « le conseil du gouvernement de la colonie libre a décidé d'organiser un service régulier de petits vapeurs côtiers, reliant Cachipour et Counani à Cayenne d'une part, et, de l'autre un service égal reliant Pará, le grand port amazonien, à la Guyane indépendante. »

L'activité humaine n'est guère florissante. En 1899, une délégation française se rend à Counani avec dans ses rangs le médecin Burdin qui a dressé un rapport détaillé sur l'état sanitaire et moral de la population locale. Le constat est accablant, les citoyens enthousiastes de la République de la Guyane indépendante semblent bien déprimés. L'alcoolisme est très répandu. « La paresse et l'ivrognerie sont de règle à Counani. Les hommes sont de grands buveurs de tafia, il n'est pas rare même de voir des jeunes filles et des enfants absorber, sans sourciller, de grands verres d'alcool. » Les cas de paludisme sont fréquents et souvent au stade de la cachexie. « Les enfants surtout sont très éprouvés. Ils ont, presque tous, l'air de petits vieillards avec leur ventre énorme et leur figure fripée et amaigrie. » Pour la seule année 1899, l'auteur enregistre 22 décès soit un taux de mortalité de 110 %. Le paradis de Coudreau s'est évanoui !

La riante cité appelée à devenir la seconde ville de Guyane n'est plus qu'un modeste village. « Les maisons, en nombre d'une trentaine, sont construites en terre argileuse et recouvertes de tôles ondulées ou de paillottes. De nombreux jardins plantés d'arbres fruitiers manguiers, citronniers, etc. donnent au village un aspect riant. » L'activité économique est nulle. « Il n'y a, à Counani, ni commerce ni industrie ; on expédie bien de temps en temps, à Cayenne ou à Car-sévène quelques paniers de couaque [sic], mais d'une façon générale, chacun se contente de la production nécessaire à sa subsistance. »

L'économie repose sur la pratique traditionnelle de l'abattis qui produit le manioc, auquel il faut rajouter « quelques champs de maïs ou de riz, quelques pieds de caféiers, de cannes à sucre et quelques arbres fruitiers<sup>140</sup>. » Le territoire du Contesté vit toujours au rythme du fleuve. La République de la Guyane indépendante de Coudreau a bel et bien disparu. Avait-elle jamais existé sinon dans son imagination exaltée ?

---

140 Burdin, « Notes médicales sur le contesté franco-brésilien », *Annales d'hygiène et de médecine coloniale*, T. 4, 1901, p. 121-128.

## La fin du Contesté : l'adieu à Counani

### Vers l'arbitrage

En octobre 1893, la découverte de gisements d'or dans la région de Carsevenne attire des milliers de migrants venant à la fois des Antilles, du Guyana et de la Guyane, mais aussi du Brésil. Ces intrusions et l'appât du gain ravivent la rivalité entre les nationaux français et brésiliens<sup>141</sup>. Tous évoluent dans un territoire aux limites frontalières non définies, aucune nation n'a imposée sa souveraineté. Dans ce contexte particulier, des incidents graves éclatent à Counani.

En 1894, une mission dite d'études dirigée par le docteur Tocantins, accompagné d'un prêtre brésilien, s'installe à Counani chez Vasconcellos, le but non avoué, serait d'intimider les ressortissants français. La mission se rend ensuite à Mapá. Dans cette dernière bourgade, un triumvirat est mis en place, il gère en priorité les intérêts brésiliens et une milice de « déserteurs, anciens forçats, anciens émeutiers » aux ordres du capitaine Véroz Cardoso de Cabral, un aventurier du Pará. Au cours de l'année, ce dernier intervient dans tous les petits villages et évince les capitaines favorables à la France, il chasse les orpailleurs venus de Cayenne. Bientôt, à Counani, il s'attaque à Trajane en personne qui, sur place, défend toujours les intérêts français. Cette agression fait aussitôt grand bruit en France et en Guyane où le gouverneur Camille Charvein réagit avec promptitude.

« Au commencement de 1895, un chef d'aventuriers brésiliens, Cabral, fit enlever un Français, M. Trajane, qui était installé depuis longtemps à Counani et qui y était considéré comme le représentant officiel de la France. À la nouvelle de cet odieux attentat, le gouverneur de la Guyane donna l'ordre au commandant du *Bengali* d'aller à Counani pour constater les conditions de l'enlèvement et de se rendre ensuite à Mapá pour obtenir la délivrance du prisonnier<sup>142</sup>. »

141 Voir Richard Touchet, le chapitre intitulé, la fièvre de l'or, *opus cité*, manuscrit en cours de préparation, p. 49 et suivantes.

142 Rouard de Card, « Le différend franco-brésilien relatif à la délimitation des Guyanes », *Revue Générale de Droit International Public*, 1897, T.4/n° 1-6, p. 491 et suivantes.

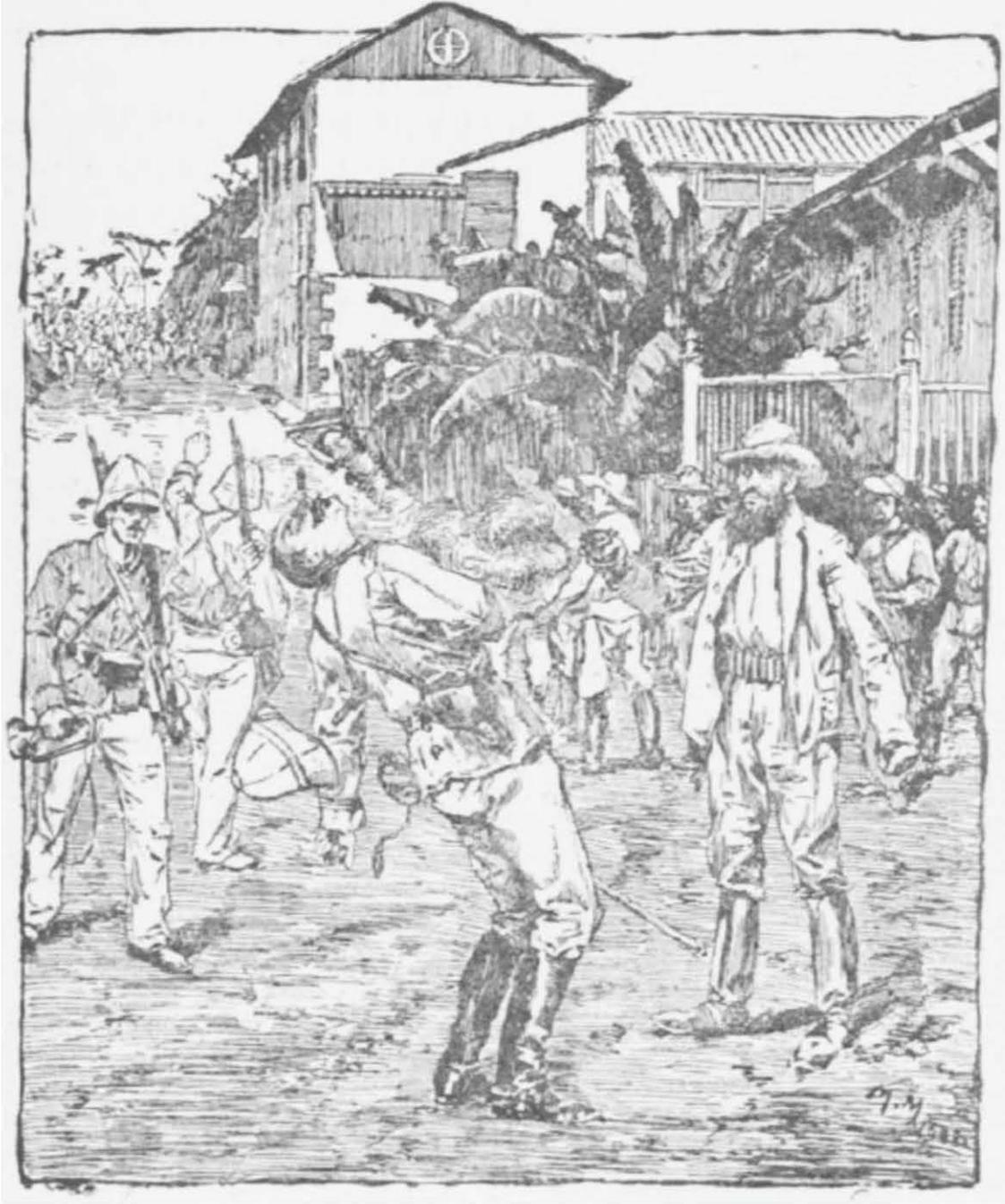
Bâtiment moderne, l'avisos *Bengali*<sup>143</sup> fournit aux troupes françaises un appui logistique qui leur faisait cruellement défaut. Le 15 mai, le petit corps expéditionnaire mouille dans les eaux de Mapá, à bord soixante fantassins de marine, vingt quatre marins et une section de débarquement. La section de fusiliers marins se déploie et se dirige vers le village. Le capitaine Lunier s'avance seul pour conférer avec Cabral et c'est à ce moment que le drame éclate.

« Dès les premiers mots d'entretien, l'aventurier brésilien, sans aucune provocation, déchargea son revolver sur le capitaine et commanda à haute voix : *Feu !* Immédiatement retentit une double salve qui tua ou blessa plusieurs des marins restés en arrière. Le détachement allait être anéanti quand la compagnie de marine, avertie par le bruit, se porta à son secours sous la conduite du lieutenant Destoup. Après un combat acharné, les soldats français parvinrent à se rendre maîtres du village dont les maisons furent complètement détruites. Le 17 mai, le *Bengali* rentra à Cayenne ramenant cinq morts et vingt blessés avec quelques rares prisonniers. »

Du côté brésilien les pertes sont lourdes, la presse française annonce soixante morts sur le terrain « sans compter ceux qui avaient été tués dans l'intérieur des maisons ou qui avaient pu s'enfuir bien que grièvement blessés<sup>144</sup>. » Dans son édition du 12 juin 1895, le journal brésilien, *Diário de Notícias* publie la liste des victimes civiles de Mapá, soit trente deux personnes âgées d'un an à quatre-vingts ans. Les soldats français ont abattu ou massacré deux vieillards, neuf enfants ou adolescents et vingt adultes, soit dix sept victimes de sexe féminin et quinze de sexe masculin, auxquelles il faut ajouter une quinzaine de blessés. Ces chiffres montrent la violence du combat. Les soldats ont incendié la bourgade, détruit les commerces de Manuel Gomes Franco, Raimundo Macedo de Siqueira, Antonio Carlos Vasconcelos et Daniel Ferreira dos Santos. Il semble que les principaux responsables de l'irréductibilité brésilien aient été particulièrement visés. Du côté français, les responsables de l'expédition reconnaissent que des femmes figurent parmi les victimes, la configuration des lieux et la dispersion des combattants brésiliens, au milieu des habitants, expliquent le large spectre des victimes civiles.

143 Le *Bengali*, nouvellement arrivé en Guyane en 1892, a un rayon d'action plus important que l'ancien *Oyapock*, c'est un avisos de flotille, en bois à bordages croisés, équipé d'un moteur de 400 CV, de même type que l'*Ardent* et le *Brandon*, mis en en eau en octobre 1887 au Havre, *Le Gaulois* du 03/10/1887.

144 *Le Journal de la jeunesse*, Paris, 1895.



Assassinat du capitaine Lunier (Mapá)

L'événement surprend en France et au Brésil. Contre toute attente, la réaction brésilienne est très mesurée, Rio proclame son innocence pour mieux accabler les autorités de Bélem et renouvelle auprès de Paris sa proposition de recourir à l'arbitrage. Le gouvernement français reprend l'initiative en désavouant la démarche du gouverneur Charvein qui est démis de ses fonctions le 6 juillet. Il est remplacé par de Lamothe qui reçoit le soutien militaire du croiseur *Rolland*, provisoirement détaché de la division de l'Atlantique. En France, à la Chambre, le député Couchard réclame des mesures de protection pour les Français établis dans le contesté, sans remettre en cause la volonté du gouvernement de poursuivre les négociations avec le Brésil. Le député Deloncle souligne que la France a toute faculté de faire la police dans la région de Mapá depuis l'accord de 1841. Les autorités françaises rendent hommage aux soldats et le lieutenant Destoup, qui a dirigé la riposte des marsouins, est décoré de la Légion d'Honneur. Le combat de Mapá est le seul grand fait d'armes de l'armée coloniale en Amérique latine<sup>145</sup>.

Mais nul ne veut d'une escalade. Au mois de février 1896, les deux gouvernements annoncent qu'ils se sont mis d'accord pour recourir à un arbitrage, et, en attendant, « à faire administrer le territoire litigieux par une commission mixte. » Mais les négociations pour fixer « les conditions définitives de l'arrangement » traînent en longueur, la signature de la convention d'arbitrage intervient le 10 avril 1897.

L'arbitre – une commission suisse – est invité « à décider qu'elle est la rivière Yapoc ou Vincent Pinson et à fixer la limite intérieure du territoire<sup>146</sup>. » Pour la France il s'agit de l'Araguary, pour le Brésil c'est l'Oyapoc. L'arbitre doit trancher et résoudre la vieille question soulevée par l'article VIII du Traité d'Utrecht. D'emblée, la situation sur le terrain est mise de côté, seuls les textes feront foi. L'avertissement de Coudreau, écrit quelques auparavant, n'a pas été entendu.

145 F. Bertout de Solières, *Les hauts faits de l'armée coloniale, ses héros*, Rouen, Girieud, 1912, p. 23-27.

146 « Sentence arbitrale relative à la question des frontières du Brésil et de la Guyane française, 1<sup>er</sup> décembre 1900. » dans *Recueil des sentences arbitrales*, volume XXVIII, Nations Unies, 2007, p.352.



Le lieutenant Destoup.

« Il est hors doute, je le crois, que si l'on ne se propose, comme on l'a fait jusqu'à ce jour, que d'expliquer le traité d'Utrecht et les vingt-trois autres qui lui servent d'explication ; on n'arrivera à rien ; car ce traité et ses vingt-trois commentaires sont, dans leurs détails, d'une incompréhensibilité transcendante. Je me suis appliqué à l'étude de ces œuvres diplomatiques ; j'ai lu les dissertations auxquelles elles ont donné lieu, un peu partout, et dans le sein même de la Société de géographie, de la part de M. d'Avezac, répondant à Caetano da Silva, il y a quelque trente ans. Eh bien, je suis forcé de l'avouer, j'ai trouvé tout cela obscur jusqu'au sublime. Je n'y ai rien compris. Ou plutôt, pour parler plus exactement, j'ai compris tout ce que j'ai voulu<sup>147</sup>. »

147 Henri Coudreau, *opus cité*, p. 256.

## La position française

Les autorités françaises désignent Paul Vidal de la Blache pour défendre leur cause. Cet éminent géographe<sup>148</sup>, tout juste élu à la Sorbonne, a rédigé un dossier très complet en rassemblant « un corpus cartographique exhaustif<sup>149</sup>, [il] parvint à établir clairement que dans l'esprit des signataires la rivière Japoc ne désignait pas l'Oyapock mais l'Araguary juste au nord de Macapá<sup>150</sup>. » Le terme même de Yapoc serait un nom générique signifiant « grande rivière » donné pendant longtemps à l'Araguary par les chasseurs de brousse. Face à cette démonstration les Brésiliens s'appuient sur l'argumentation rassemblée par le baron Rio de Branco. Pour André-Louis Sanguin, Vidal de la Blache « en interrogeant à fond les documents et cartes, [...] prouve scientifiquement que l'Araguari est la rivière Vincent Pinzon. Il fait là preuve remarquable de géographie politique appliquée<sup>151</sup>. » Sa démonstration repose sur un examen minutieux des premières cartes de la région, notamment les cartes sévillanes. Il explique clairement sa démarche :

« Les documents cartographiques s'éclairent les uns par les autres. C'est en comparant entre elles les cartes anciennes qu'on peut discerner leur filiation, opérer un classement propre à nous édifier sur leur valeur respective<sup>152</sup>. »

Etudiant une multitude de cartes et de témoignages, notamment les cartes sévillanes et le *Padron real*<sup>153</sup> de 1536, scrutant attentivement l'évolution du rivage au cours des derniers siècles, Vidal de la Blache livre sa conclusion :

« La rivière qui fut choisie au traité d'Utrecht pour servir de limite entre les possessions françaises et portugaises, doit être regardée comme la première rivière importante qui se trouvait vers l'Ouest, en partant du cap de Nord. C'était encore en 1713 une grande rivière, bien que menacée. Ces caractères, nettement

148 André-Louis Sanguin, *Vidal de La Blache, un génie de la géographie*, Paris, Belin, 1993.

149 Repris en très grande partie dans son ouvrage, *La rivière Vincent Pinzon : étude sur la cartographie de la Guyane*, Paris, Félix Alcan, 1902.

150 Emmanuel Lézy, « France-Brésil : histoire d'une merveilleuse rupture », *Cahiers des Amériques latines*, n° 28/29, p. 72.

151 André-Louis Sanguin, *opus cité*, p. 198.

152 Paul Vidal de la Blache, *opus cité*, p. 9.

153 Le *Padron real* est, la carte tenue secrète à Séville, collectant toutes les données ramenées par tous les pilotes revenant des Amériques auprès de la *Casa de la contratacion*.

fixés par le témoignage des anciennes cartes espagnoles, ne permettent pas de la confondre avec les fleuves côtiers moins importants qui débouchent au nord du deuxième degré de latitude. Aujourd'hui l'embouchure fluviale sur laquelle se sont successivement posés les noms de Vincent Pinzon et d'Araguary, détachée du tronc principal, s'appelle Carapapori ou Macari. Elle est située par 1° 51' 20 de latitude Nord et se trouve, par conséquent, au sud de l'île de Maracá. L'embouchure actuelle de l'Araguary, située par 1° 14' de latitude Nord correspond, à l'ancien bras méridional de ce fleuve. C'était déjà le bras principal à l'époque du traité d'Utrecht ; c'est aujourd'hui le chenal unique par lequel, en temps ordinaire, l'Araguary verse ses eaux à la mer<sup>154</sup>. »

Aujourd'hui des voix s'élèvent pour contester cette magnifique démonstration. Suivant Guy Mercier, Paul Vidal de la Blache a commis l'erreur en opérant « une réduction du territoire à sa simple expression cartographique<sup>155</sup>. » Il aurait volontairement négligé l'aspect diplomatique de la question pour n'étudier que le seul aspect géographique. Il aurait délibérément ignoré « d'interpréter systématiquement l'histoire même du litige, et au premier chef les délibérations ayant entouré la signature du traité d'Utrecht. » Il aurait plus ou moins sciemment séparé science et justice, il serait en cela fils du Progrès tant vanté en son temps.

« Le scientisme dont Vidal fit l'étalage dans la rivière Pinzon résonnait des échos de son époque. Savoir universel, la science était alors perçue comme un vecteur fondamental d'un meilleur dialogue entre les cultures et les civilisations, d'un rapprochement entre les peuples, pour reprendre un terme fort usité à l'époque. »

C'est cette démarche utopiste, la science seule apportant la preuve, et peut-être un tant soit peu suffisante qui aurait desservi la cause française, trop engagée dans un seul type de démonstration.

« Vidal de la Blache ne démérita pas d'avoir voulu servir la science en recherchant sur les cartes anciennes la localisation de la rivière Pinzon. Il n'est pas sûr cependant qu'il prît alors la pleine mesure de la dimension judiciaire de l'affaire de la frontière franco-brésilienne en Guyane qui fut à l'origine de cette démarche. Car même si sa démonstration scientifique fut accueillie au tribunal, elle n'était pas autre chose, dans ce contexte judiciaire, qu'un plaidoyer *pro domo*. Autrement dit, elle n'était qu'un savoir parmi d'autres, un savoir légitime qui

154 *Idem*, p. 109.

155 Guy Mercier, « La géographie de Paul Vidal de la Blache face au litige guyanais : la science à l'épreuve de la justice », *Annales de géographie*, n° 667, 2009, p. 306.



Mais il ne faut pas accabler Paul Vidal de la Blache, il est avant tout mandaté par le gouvernement français et plus précisément, par le ministère des Affaires étrangères. Or, la France s'engage prudemment dans le dossier du contesté. La France des années 1890 est, malgré quelques accrocs, résolument pacifique. Ce qui fait dire à Charles Seignobos : « La conduite du gouvernement en matière coloniale dépend donc du caractère personnel des ministres, non du ministre des Affaires étrangères mais du chef du cabinet ; c'est lui qui décide dans quelles aventures il veut risquer de se lancer ; et, s'il consulte son intérêt, il s'abstiendra<sup>156</sup>. »

Le ministère est dirigé alors par Gabriel Hanotaux qui penche pour une réaction ferme, mais les temps ne s'y prêtent pas. Dans le contexte d'expansion coloniale des années 1890, le contesté ne représente que 1,6 % des territoires récemment acquis. La population de la Guyane française, dont une partie non négligeable est sous contrôle de l'administration pénitentiaire, ne représente que 0,2 % de celle du géant brésilien fort de ses 14 000 000 d'habitants auxquels il faut ajouter 200 000 migrants par an. Faut-il se discréditer aux yeux de l'étranger et dans la région, alors que les autorités à Cayenne même sont excédées par ce problème<sup>157</sup> ? Pour les responsables français l'incident de Mapá crée l'atmosphère favorable à un arbitrage international. En effet, en cette fin de siècle, le recours à l'arbitrage pour éviter les conflits frontaliers est de plus en plus fréquent. Le Brésil vient de régler son différend avec l'Angleterre pour l'île de la Trinité. L'attitude agressive de l'Angleterre vis-à-vis du Venezuela a été vivement critiquée par les États-Unis qui ont imposé leur médiation. La doctrine Monroe fixe depuis des décennies les règles diplomatiques sur le continent américain. Le secrétaire d'État Olney n'hésite pas à affirmer : « Les États-Unis sont quasiment souverain sur ce continent est leur volonté est la loi<sup>158</sup>. » Le sénateur Cullen avertit les vieilles nations coloniales : « il faut que l'Europe sache que 75 millions d'Américains parlant par la bouche de leurs représentants au

156 Charles Seignobos, *Études de politique et d'histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1934, p. 299.

157 Roland Ély, « Brazilian presence in the Guianas : Joao VII to Joao Figueiredo, 1807-1985 », *Revista/Review interamericana*, vol. 29, 1999, n° 1-4, p. 164.

158 Charles Zorgbibe, *Histoire des relations internationales (1871-1918)*, Paris, Hachette, 1994, p. 129-130.

Congrès sont unis pour défendre la doctrine de Monroe<sup>159</sup>. » Quant à l'occupation du contesté par la France ? Il faut rappeler qu'elle avait bien du mal à mettre la Guyane en valeur et « qu'elle ne s'intéressait qu'à l'exploitation de la bande côtière, où se regroupait la totalité de la population : l'intérieur ne semblait avoir presque qu'une importance secondaire<sup>160</sup>. » La France n'était pas en position de force et pour elle, les intérêts en jeu étaient de faible importance. Il ne faut pas oublier l'aspect économique de la question, l'Amérique est un débouché sûr pour les placements français. La concurrence des autres territoires coloniaux a détourné l'attention des investisseurs potentiels de la région. Ce que relevait Émile Guillot dans son hommage à Henri Coudreau. « Nous doutons toutefois que la colonisation française consente à se porter même dans les régions intérieures plus saines que la région meurtrière des côtes, et que sa proposition de créer une compagnie commerciale de la Guyane trouve un écho en France. Il y a trop de pays français, depuis longtemps ou depuis peu, dont l'exploitation serait plus facile et plus rémunératrice, et qui attendent encore nos colons et nos négociants<sup>161</sup>. »

Les historiens ont sans doute négligé le capital de sympathie existant entre les deux pays. Cecilia Torres rappelle que dès les premières années de l'indépendance brésilienne, « les idées françaises [...] jouent en effet un rôle crucial, tandis que s'enracine peu à peu chez les esprits cultivés latino-américains, une attirance dite naturelle pour la France. La diplomatie française joue sur cette attirance pour former son cercle d'alliés. La *réserve de sentiments favorables* à la France devient l'un des lieux communs des rapports adressés au Quai d'Orsay par les agents en poste au Brésil. » Le même auteur va encore plus loin en évoquant de « solides liens de proximité entre la France et l'Amérique latine [...] impliquant une parenté sociale et politique<sup>162</sup>. » Dans la période d'isolement diplomatique de la France après la défaite de 1870, le mouvement félibrige a mis en avant la défense de la latinité, ce courant de pensée accorde une place impor-

159 Cité par J. Tramond, *opus cité*, p. 372.

160 Louis Abénon, « De la colonie à la dépendance départementale, (1870-1981) », dans Pierre Pluchon (sous la dir), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982, p. 240.

161 Emile Guillot, *opus cité*, p. 120.

162 Cecilia Torres, « Les enjeux diplomatiques de l'enseignement de la langue française au Brésil », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 17, hiver 2003/2004.

tante aux républiques sœurs latines, au Brésil en premier lieu. Entrer en guerre avec ce dernier pour la possession de savanes quasi inexploitées aurait détruit une longue tradition d'amitié entre les deux nations et terni durablement l'image de la France dans la région<sup>163</sup>.

### La position brésilienne

La démarche brésilienne est différente, mais elle repose, elle aussi, sur un travail d'érudition. C'est un jeune brésilien vivant à Paris, Caetano da Silva, qui a patiemment étudié les différentes étapes de l'occupation des territoires entre Maroni et Amazone et rédigé un mémoire très documenté. Son exposé se présente sous la forme d'une longue énumération de faits présentés en courts paragraphes. Da Silva définit dans un premier temps l'Oyapoc qui est « la limite septentrionale du bassin de l'Amazone § 15 ». Les Français sont arrivés après les Portugais dans la région et après les échecs de Villegaignon et de La Ravardière, ils se sont cantonnés dans la zone de Cayenne. Pendant des années, la colonisation française dans la région s'est limitée à « de grandes aspirations et de petits résultats § 81 ». Les prétentions françaises s'affirment avec l'action de Férolles qui intervient au-delà de l'Oyapoc.

Lors de sa rencontre avec l'officier portugais chargé de veiller sur la région, en 1688, à qui il demande les raisons de sa présence, il reçoit cette réponse : « en vertu de la donation faite à Bento Maciel Parente, les limites des possessions portugaises étaient à la rivière du cap d'Orange appelée par les Portugais Rivière de Vincent Pinçon et par les Français Oyapoc § 128. » Ce témoignage est particulièrement important, il démontre que des années avant le traité d'Utrecht, les deux parties avaient parfaitement localisé l'Oyapoc. Tout le reste est à l'avenant. L'auteur brésilien remonte jusqu'aux dernières années du litige et trouve des arguments jusque dans les sources françaises qui admettent la faible implantation des Français au-delà de l'Oyapock.

« Le beau livre de la Mission de Cayenne, publié en 1857 par le Révérend Père de Montézon, nous apprend. Que la rive droite de l'Oyapoc est occupée par la France dans une étendue de quatre lieues françaises, depuis le poste de Malouet, à quatorze lieues du cap d'Orange jusqu'à la première chute du fleuve, au pied de laquelle s'élève une tour en 1756. »

163 Marie-José Ferreira dos Santos, « La Revue du Monde latin et le Brésil (1883-1896) », *Cahiers du Brésil contemporain*, 1994, n° 23-24, pp. 77-92.

Le Brésil s'appuyant sur cette importante compilation de témoignages revendique une limite entre le Brésil et la Guyane française qui passera par les points les plus profonds de l'Oyapoc.

### L'arbitrage helvétique

La convention d'arbitrage du 18 avril 1897, signée à Rio de Janeiro, prévoyait un délai de huit mois pour que chacune des parties présente « un mémoire contenant l'exposé de ses droits et les documents à l'appui. » Un nouveau délai sera accordé pour présenter un nouveau mémoire destiné à réfuter les arguments de l'adversaire.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1900, la commission suisse rend sa sentence. Dans son exposé des faits, l'arbitre explique qu'il « ne s'agit pas, pour lui, de trancher un différend de droit civil, selon les voies de la procédure civile mais d'établir un fait historique », c'est-à-dire « qui est le Japoc ou Vincent Pinçon du traité d'Utrecht ». Il s'est donc penché sur « toute l'histoire du contesté, du territoire en litige qui va de l'Amazone jusqu'à l'Oyapoc actuel à l'ouest du Cap d'Orange, depuis les premiers voyages de découverte effectués dans l'Amérique du sud. » Il a établi que l'antériorité des Portugais dans la région découle « d'une domination effective et d'une possession défendue à main armée contre quiconque cherchait à la troubler ou à la restreindre. » La mainmise portugaise est confirmée par la donation de 1637 faite en faveur de Bento Maciel Parente. « Le texte de l'acte de donation montre que cette concession n'était pas une concession de découverte : le fait que Parente dressa procès-verbal officiel de la prise de possession de sa Capitainerie, que celle-ci passa à ses héritiers, et la présence d'agents de Parente dans le territoire, prouvent bien que la donation fut suivie d'exécution. »

Les Français n'interviennent que bien plus tard après avoir assis leur domination sur Cayenne à partir de 1676. Le traité du 4 mars 1700 amorce un premier arrangement, cependant, les documents qui l'accompagnent, montrent que les États contractants, « par rivière d'Oyapoc dite de Vincent Pinçon, n'ont pas entendu désigner et n'ont pas en fait désigné d'autre cours d'eau que l'Oyapoc actuel, immédiatement à l'ouest du cap d'Orange. » Pour les Français, l'Oyapoc importait peu, bien connu, il garantissait la possession de Cayenne, le but attendu était d'atteindre la rive gauche de l'Amazone. Lors des négociations d'Utrecht en 1713, il faut noter que « la question actuellement litigieuse n'existait et elle n'existait pas par cette raison ; l'on était d'accord que l'identité du Japoc (Oyapoc) et du Vincent Pinçon

et d'accord aussi, que sous ce nom, il fallait entendre une seule et unique rivière et cette rivière était l'Oyapoc d'aujourd'hui, l'Oyapoc du Cap d'Orange. » Les seules réserves que Louis XIV fit stipuler alors concernaient uniquement la « liberté de navigation sur l'Amazonie. » Le conflit rebondit à partir de 1723, lorsque le gouverneur Claude d'Orvilliers revendiqua l'embouchure et, estima « qu'on pouvait d'un commun accord prendre le Cachipour pour limite. » Peine perdue, au terme de ses délibérés, l'arbitre conclut : « l'allégation de la France qu'elle est fondée à revendiquer, en vertu d'une possession effective, les territoires limités par la frontière intérieure qu'elle propose, n'est pas confirmée par des faits<sup>164</sup>. » En conséquence l'arbitre décide de fixer les limites de la zone contestée sur le fleuve Oyapock qui sépare désormais la Guyane française de l'État d'Amapá.

### Les réactions

La sentence helvétique d'arbitrage a davantage marqué les mémoires en Guyane que celles de la lointaine métropole. À Paris, la nouvelle est reçue dans une indifférence quasi générale. *La Croix*, consacre à l'événement un entrefilet en première page, le 2 décembre, sans s'étendre sur le sujet. *Le Gaulois* en fait de même. Ce même jour, *Le Figaro* donne des détails sur la sentence, reconnaît que le Brésil a gagné sur l'essentiel même si la France a obtenu une légère correction de frontière et conclut par ces mots qui semblent refléter l'opinion générale : « sans doute, il n'est jamais agréable de perdre un procès, mais je suppose que nous nous consolerons aisément de la perte de celui-ci<sup>165</sup>. » Même tonalité pour le *Journal des Débats* qui annonce laconiquement la nouvelle en dernière page mais s'étend plus longuement, en deuxième page, sur l'annexion de l'île de Ruruta dans le Pacifique ! Quant au Tout-Paris, il n'a d'yeux que pour le vieux Président Krüger et la guerre des Boers. Cayenne et le Contesté sont bien loin d'occuper le devant de la scène ! Le vaudeville de Counani a vécu.

Le conseil général en Guyane a marqué sa désapprobation en évoquant un développement manqué. Les Guyanais ont gardé la nostalgie d'un territoire qu'ils auraient pu posséder. Aujourd'hui, une tradition historique s'est établie, la France n'aurait envoyé que des

164 Sentence arbitrale... *opus cité*.

165 *Le Figaro* du 2 décembre 1900.

diplomates médiocres qui n'auraient disposé que « d'un mémoire en trois volumes et d'un modeste atlas de quelques cartes dont les longitudes et latitudes laissaient à désirer<sup>166</sup>. » Le Contesté aurait été perdu par la négligence de la métropole. Il est toujours loisible d'accabler les « vaincus », pourtant, le gouvernement français, en dépêchant Vidal de la Blache, avait mis en avant un de ses plus brillants géographes. L'échec réside dans les négociations des années 1895-1897 qui ont abouti au refus implicite de procéder à un partage et la signature de la convention d'arbitrage qui ne faisait référence qu'au traité d'Utrecht, ce qui constituait *de facto* une victoire pour le Brésil.

Il faut rappeler comme l'a démontré Richard Touchet qu'une issue favorable n'aurait pas obligatoirement profité à la Guyane, Paris étant seul à décider de l'avenir du territoire. Dans ce cas un territoire distinct de la Guyane aurait vu le jour. Enfin, à l'heure où des conflits locaux déchiraient les populations en Afrique, ne fallait-il pas se réjouir de voir une grande puissance comme la France, accepter, après l'Angleterre, les règles pacifiques de l'arbitrage ? L'aube du XX<sup>e</sup> siècle ne préfigurait en rien le siècle des Extrêmes.

---

166 René-Claude Coëta, *opus cité*, p. 92.

## En guise de conclusion

Les derniers événements sanglants de Mapá ont davantage marqué les consciences locales et aujourd'hui seul le monument aux morts de la bataille dressé dans le cimetière de Cayenne reste la seule trace des prétentions françaises outre-Oyapock<sup>167</sup>.



---

167 Le monument rend hommage au capitaine d'infanterie de marine Lunier et aux cinq membres de l'équipage de l'avisos *Bengali* tués lors des combats de Mapá. Il a été érigé par souscription publique de 11 600 francs et conçu par l'architecte Sansbœuf, Virginie Brunelot, *Chroniques du cimetière de Cayenne, histoire de la ville de Cayenne à travers ses défunts*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 106-109.

Pourquoi les hommes de Counani ont-ils été oubliés ? Cela tient sans doute à l'image de son Président à vie qui n'en foula jamais le sol. Jules Gros s'est trouvé victime de ses propres pratiques. L'analyse d'Ernest Babut lui semble directement adressée. « La littérature exotique n'a encore été jusqu'à présent qu'une foire aux mirages. [...] Sans doute l'art n'est pas absent de ces exhibitions, mais la vérité ne s'y impose pas davantage. [...] Aussi arrive-t-il que le peintre le plus véridique n'est pas toujours celui qui a vu les pays qu'il décrit<sup>168</sup>. »

En France les journalistes ont la dent dure et ils savent trouver les formules appropriées, si elles sont cruelles, elles seront d'autant plus appréciées. L'un d'eux a pu écrire : « La République de Counani aura été surtout une république parisienne limitée à l'Est par le faubourg Montmartre, à l'Ouest par la rue Drouot, au Sud par le théâtre des variétés, et au Nord par le café de Madrid. C'est sur cette partie du monde et du boulevard qu'elle a été créée, qu'elle a vécu et qu'elle est morte.<sup>169</sup> » Mais à trop laisser la narration des faits aux plunitifs de service, c'est la farce qui l'emporte, le vaudeville si cher aux boulevardiers. C'est délibérément ignorer les habitants du Contesté. Pour les Counaniens, l'aventure aurait pu être belle, il en a été autrement. Ils ont réclamé, manipulés en sous main par d'habiles aventuriers, une reconnaissance officielle de leur droit à appartenir à une communauté constituée avec ses règles et ses lois. Les légistes se sont penchés sur la question et pour Charles Salomon :

« si en fait l'histoire a son côté ridicule, il semble que les habitants de Counani eussent pu donner quelques bonnes raisons de leur conduite. Les habitants d'un territoire que l'on peut considérer comme *nullius*, soit parce qu'aucun État n'y a fait acte de souveraineté, soit parce qu'en raison de contestations entre deux États la souveraineté a cessé en fait de s'y exercer depuis de longues années, ont le droit et le devoir de faire tous leurs efforts pour sortir de cette situation équivoque qui compromet tous leurs intérêts. Les autres puissances ont le devoir de reconnaître le nouvel État du jour où il offrira certaines garanties de stabilité<sup>170</sup>. »

168 Ernest Babut, *Cahiers indo-chinois*, n° 5, cité par Louis Carlo et Charles Régismanset, *opus cité*, p. 283-284.

169 *Journal des Voyages* du 30 octobre 1887, cité par Bruno Fuligni, *opus cité*, p. 151.

170 Charles Salomon, *L'occupation des territoires sans maître, étude de droit international*, Paris, 1889, p. 171-172.

Il n'en a rien été et nul ne les a soutenus ou encouragés. Aujourd'hui Counani est brésilienne et rêve encore d'une prospérité qui n'est pas venue. À Cayenne, d'autres ont vécu les événements en imaginant une France équinoxiale enfin reconnue, enfin maîtresse d'un immense espace. C'était là encore, faire preuve de peu de réalisme. La Guyane avait déjà bien du mal à gérer son propre espace. Quant à Paris, malgré les déclarations officielles, le Contesté ne présentait pas grand intérêt, il y avait plus à perdre qu'à gagner en prenant les risques d'un conflit avec le Brésil.

La République de la Guyane indépendante n'était qu'un rêve, aujourd'hui bien oublié. Counani est retombé dans le monde du roman historique, cette « histoire qui ment » suivant le beau mot de Paul Veyne. José Sarney a raconté dans un roman, *Saraminda*, les années magiques du cycle de l'or dans le Contesté ; à sa manière, il rend ainsi involontairement hommage à Jules Gros et Henri Cou-dreau les premiers visionnaires romantiques de Counani<sup>171</sup>.

---

171 José Sarney, *Saraminda*, Paris, Folio, 2005.



## Bibliographie

### Ouvrages et articles généraux

- Georges Benoit-Guyod, *Les colonisations manquées*, Paris, Jean de Gigord, 1948.
- F. Bertout de Solières, *Les hauts faits de l'armée coloniale, ses héros*, Rouen, Girieud, 1912.
- Henri Brunschwig, *La colonisation française*, Paris, Calmann-Lévy, 1949.
- Louis Carlo, Charles Régismanset, *L'exotisme, la littérature coloniale*, Paris, Mercure de France, 1911.
- Nathalie Carré, « Des explorateurs aux écrivains voyageurs : cheminements littéraires. », *Notre librairie, revue des littératures du Sud*, janvier-mars 2004.
- Isidore Chessé, *Vérités coloniales : le désordre, les abus, le danger*, Paris, Chamuel, 1895.
- Jules de Clercq, *Recueil des Traités de la France*, tome dix-septième, 1886-1887, Paris, ministère des Affaires étrangères.
- Coutrix, « Impérialisme, racisme et roman colonial », dans Pierre Abraham et Roland Desné (sous la dir.), *Histoire de la littérature française*, tome 10, Paris, Editions sociales, 1978.
- Philippe Delisle, *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises : des chrétientés sous les tropiques ?* Paris Éditions Karthala, 2000.
- Maurice Dreyfous, *Ce qu'il me reste à dire, un demi-siècle de choses vues et entendues*, Paris, Ollendorf, 1913
- Gilles Fumey, « Géographie des cryptarchies », *Mappemonde* 66, 2002, 2.
- Valérien Groffier, *Héros trop oubliés de notre épopée coloniale*, Lille, Desclée de Brouwer, 1908.
- Louis Henrique, *Nos contemporains : galerie coloniale et diplomatique*, tome 1, Paris, Quantin, 1896, *idem* tome 2, 1897.
- Matthieu Letourneux, « Géographie, idéologie et logique romanesque dans les romans d'aventures géographiques du *Journal des Voyages*. » dans Pierre Singaravélou (sous la dir.), *L'empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Belin, 2008.
- Henri Mager, *Atlas colonial, avec notices historiques et géographiques*, Paris, C. Bayle, 1886.
- Henri Malo, *À l'Enseigne de La Petite Vache*, Paris, Les Éditions de la Nouvelle France, 1945.

- Alain Ruscio, *Le credo de l'homme blanc*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002
- Marc de Villiers du Terrage, *Conquistadores et roitelets, rois sans couronne : du roi des Canaries à l'empereur du Sahara*, Paris, Librairie académique, Perrin, 1906.
- Charles Salomon, *L'occupation des territoires sans maître, étude de droit international*, Paris, 1889.
- Eugen Weber, *La fin des terroirs ; la modernisation de la France rurale (11870-1914)*, Paris, Fayard, 1983.

### La Guyane

- Odon Abbal, *L'Exposition coloniale de 1889 : La Guyane présentée aux Français*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2010.
- Virginie Brunelot, *Chroniques du cimetière de Cayenne, histoire de la ville de Cayenne à travers ses défunts*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Ciro Flamarion Cardoso, *La Guyane française (1715-1817), Aspects économiques et sociaux*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 1999.
- Henri Coudreau, *Les richesses de la Guyane française*, Cayenne, Imp. du Gouvernement, 1883.
- Henri Coudreau, *La France Equinoxiale*, tome I, *Etudes sur les Guyanes et l'Amazonie*, tome II, *Voyage à travers les Guyanes et l'Amazonie*, Paris, Challamel, 1886.
- Jules Gros, *Les Français en Guyane*, Paris, Picard, 1887.
- Arthur Henry, *La Guyane française, son histoire (1604-1946)*, Cayenne, Imprimerie Paul Laporte, 1974.
- Fernand Hue, *La Guyane française*, Paris, Lecène et Oudin, 1888.
- Emmanuel Lézy, *Guyane, Guyanes, Une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazonie*, Paris, Belin, 2000.
- Serge Mam Lam Fouck *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation (1802-1946)*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 1999.
- Pierre Pluchon (sous la dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982.
- Régis Verwimp, *Les Jésuites en Guyane française sous l'Ancien Régime (1498-1768)*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2011.

### Le Contesté

- Akimoune, dictionnaire biographique de la Guyane*, Cayenne, Éditions Équinoxe communications, 1993.
- « Sentence arbitrale relative à la question des frontières du Brésil et de la Guyane française, 1<sup>er</sup> décembre 1900 » dans *Recueil des sentences arbitrales*, volume XXVIII, Nations Unies, 2007.
- Société de la France équinoxiale, *Le contesté franco-brésilien, son historique, son état climatérique, sa richesse, son avenir*, Paris, ouvrage déposé, 1897.

- Réponse du gouvernement de la république française au mémoire des Etats-Unis du Brésil sur la question de frontière soumise à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération suisse*, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCIX.
- Sébastien Benoit, *Henri Anatole Coudreau, (1859-1899), dernier explorateur français en Amazonie*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Georges Brousseau, « Le territoire contesté franco-brésilien », *Le Tour du Monde*, 1899.
- Burdin, « Notes médicales sur le contesté franco-brésilien », *Annales d'hygiène et de médecine coloniale*, T. 4, 1901.
- Rouard de Card, « Le différend franco-brésilien relatif à la délimitation des Guyanes », *Revue Générale de Droit International Public*, 1897, T.4 / n° 1-6.
- René-Claude Coëta, *L'ex-contesté franco-brésilien*, Le Pradet, Éditions du Lau, 2004.
- Henri Coudreau, *Le territoire contesté entre la France et le Brésil*, conférence faite à la Société de géographie de Lille le 22 novembre 1885, Lille, Imp. Danel, 1885, 32 p.
- Henri Coudreau, « Le Counani et le Mapa », *Bulletin de la Société de Géographie*, 1889, 7<sup>e</sup> série/T. 10.
- Bruno Fuligni, *Les constituants de l'Eldorado ou la République de Counani*, Bassac, Plein Chant, 1997.
- Stéphane Granger, « Le contesté franco-brésilien dans l'imaginaire guyanais », *Guaïana*, 2003, n° 6.
- Jules Gros, « Les mines d'or de la Guyane, voyage d'exploration de M. Guigues, ingénieur français », *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, décembre 1883, n° 338.
- Jules Gros, « Les grands aventuriers : Jean-Ferréol Guigues et les territoires contestés. », *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, juillet 1886.
- Emmanuel Lézy, « France-Brésil : histoire d'une merveilleuse rupture », *Cahiers des Amériques latines*, n° 28/29.
- Guy Mercier, « La géographie de Paul Vidal de la Blache face au litige guyanais : la science à l'épreuve de la justice », *Annales de géographie*, n° 667, 2009.
- Société de la France équinoxiale, *Le contesté franco-brésilien, son historique, son état climatérique, sa richesse, son avenir*, Paris, ouvrage déposé, 1897.
- Richard Touchet, *Le contesté franco-brésilien (1893-1900). De la découverte de l'or dans le Carsewène à l'arbitrage de 1900. Les répercussions en Guyane française*, Mémoire de maîtrise dactyl. (sous la dir. de M. J. Adélaïde-Merlade), 1993, Université Antilles-Guyane.
- Paul Vidal de la Blache, *La rivière Vincent Pinzon : étude sur la cartographie de la Guyane*, Paris, Félix Alcan, 1902.

### Articles sur Counani

Jean-Pierre Ho Choung Ten, « L'État libre du Counani ou l'expression d'une Guyane indépendante », *Guaïana*, 2003, n° 6.

Williams A. Tambs, *The free state of Counani vaudeville : republic or original flicker of Equinoxial France ?*, French colonial Historical Society, 1993.

### Counani dans la presse

*Journal Officiel de la Guyane indépendante.*

Paul Balon et Georges Price, *Paris qui passe*, Paris, A. Savine, 1888.

Pierre Cetto, « Notes et souvenirs », *La Revue générale, littéraire, politique et artistique*, Paris, 1887.

Francisque Sarcey, « Notes de la semaine », *Les Annales politiques et littéraires*, septembre 1887.

Vérax, « Une opinion sur Counani », *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1888, tome XI.

### Sur le Brésil et la France

Joao Paulo Jeannine Andrade Carneiro, *Exploradores franceses na amazônia brasileira durante o seculo XIX : breve bibliografia*, Universidade Sao Paulo, sd.

Marie-José Ferreira dos Santos, « La Revue du Monde latin et le Brésil (1883-1896) », *Cahiers du Brésil contemporain*, 1994, n° 23-24, pp. 77-92.

Claudio A.-S. Monteiro, « La proclamation de la République au Brésil (15/11/1889) : sa reconnaissance par la France », *Cahiers du Brésil contemporain*, 1994, pp. 93-108.

Cecilia Torres, « Les enjeux diplomatiques de l'enseignement de la langue française au Brésil », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 17, hiver 2003/2204.

Grégory Wallerick, « Les représentations du Brésil et de ses habitants dans l'Europe de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », *Confins*, n° 8, 2010.

### L'affaire de Counani vue du Brésil

Joaquim Costa da Silva, *L'Oyapoc et l'Amazonie, question brésilienne et française*, Paris, A. Lahure, 1899.

Roland Ely, « Brazilian presence in the Guianas : Joao VII to Joao Figueiredo, 1807-1985 », *Revista/Review interamericana*, vol. 29, 1999, n° 1-4.

José Sarney, Pedro Costa, *Amapá : a terra onde o Brasil começa*, Brasília, Senado Federal, 1999.

José Sarney, *Saraminda*, Paris, Folio, 2005.

**Articles sur Jules Gros**

Brau de Saint Paul Lias, « Un écrivain populaire : Jules Gros », *La Nouvelle Revue*, septembre 1891, tome 72.

Gilbert Percebois et Nicole Pierucci-Perot, « Les papiers nancéiens de Jules Crevaux, médecin et explorateur disparu en 1882 », *Bulletin trimestriel de l'académie et société lorraines des sciences*, tome 23, n°1, 1984.

*Gazette du village*, 1892.

**Journaux et revues**

*Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes*

*La Croix*

*Le Figaro*

*Le Gaulois*

*Gazette pittoresque*

*Journal des Voyages*

*Le Journal des Débats*

*Le Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*

*L'Impartial*

*Le Matin*

*Le Petit Journal*

*Le Tour du Monde*

*L'Univers illustré*



INDEX DES NOMS DE *LIEUX* ET DE *PERSONNES*

## A

*Amazonie*, 15, 16, 83, 94, 96, 97  
*Araguary*, 16, 17, 83, 88, 90, 91

## B

Benoit Sébastien, 37  
 Bento Maciel Parente, 14, 95, 96  
 Bessner (baron de), 15  
 Boisset Louis, 57, 59, 60, 61, 81, 82  
 Boussenard Louis, 32, 49  
 Brau de Saint Paul Lias, 32, 72  
 Brousseau Georges, 82

## C

Cabet, 82  
 Cabral, 85, 86  
*Cachipour*, 19, 48, 79  
 Caetano da Silva, 95  
 Caetano da Silva Joaquim, 95  
*Cap du Nord*, 14, 15  
*Carapanatuba*, 16  
*Carapapouri*, 16, 17, 91  
 Carlo Louis, 32  
*Carsévenne*, 17, 78, 83, 84, 85  
*Cayenne*, 14, 84, 85, 86, 93, 99  
 Cetto Pierre, 65  
 Charvein, 85, 88  
 Chessé Isidore, 17, 40, 46  
 Coudreau Henri, 10, 31, 32, 33, 34,  
 35, 36, 37, 40, 41, 44, 45, 46,  
 49, 73, 75, 76, 82, 84, 88, 94,  
 101  
 Counani, 15, 19, 21, 36, 37, 40, 41,  
 44, 46, 47, 48, 56, 61, 63, 66,

68, 69, 70, 71, 75, 76, 77, 78,  
 79, 80, 82, 83, 84, 85, 97, 100,  
 101

Crevaux Jules, 10, 22, 32, 33, 35

## D

Dreyfous Maurice, 29

## E

Etienne Eugène Napoléon (député),  
 27  
 Eymonet Ambroise (Mgr), 22

## F

Férolles (marquis de), 15, 95  
 Ferreira dos Santos Marie-José, 86  
 Franconie Gustave (député), 28, 46  
 Fuligni Bruno, 31, 41, 51, 56, 72

## G

Gardin du Boisdulier, 57, 59, 61  
 Gauthiot Charles, 48  
 Gros Jules, 28, 29, 30, 31, 32, 33,  
 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47,  
 48, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 57,  
 59, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68,  
 69, 70, 71, 72, 76, 77, 78, 79,  
 80, 81, 82, 100, 101  
 Guigues Jean Ferréol, 33, 37, 38, 40,  
 41, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53,  
 59, 61, 63, 65, 66, 70, 77, 78,  
 79

## J

Joseph Guyodo (Père), 24  
 Julien Charles-André, 13

## L

La Ravardière, 14, 95  
Louis XIV, 15, 97

## M

*Macapá*, 19, 24, 83, 9, 93  
Malouet, 15, 95  
*Manay*, 17  
*Mapá*, 19, 21, 70, 71, 73, 83, 85,  
86, 88, 99  
Maunoir Charles, 35, 48  
*Mayacaré*, 15  
Mercier Guy, 91  
Mouchez Amédée Ernest Barthélémy  
(amiral), 48

## N

Nunato de Marced, 40, 41, 46

## O

*Owen*, 10  
*Oyapoc*, 14, 78, 88, 90, 94, 95, 96,  
97

## P

Philippe IV d'Espagne, 14  
Pinçon Vincent, 14, 15, 16  
Pomme André, 16

## Q

Quartier Paul, 40, 41, 44, 46, 50, 53

## R

Régismanset Charles, 32  
*Rio Branco*, 78  
Rouard de Card,  
Ruscio Alain, 80

## S

Sarney José, 101  
Seignobos Charles, 93

## T

Torres Cecilia, 94  
Touchet Richard, 97  
Trajano Benitez, 40, 41, 44, 47, 48  
*Tumuc-Humac*, 78

## U

*Utrecht*, 91, 95, 96, 97

## V

*Vanves*, 29, 45, 46, 50, 56, 65, 70,  
71, 72  
Vasconcellos, 41, 85  
Vérax, 67, 68, 69  
Vidal de la Blache Paul, 90, 91, 93,  
98  
Villegagnon, 14, 95

## W

Wurden Charles, 52

## Table des matières

Introduction	9
Chapitre 1 :	
Du Contesté à Counani	13
France <i>versus</i> Portugal	13
France <i>versus</i> Brésil	16
Des territoires convoités mais des habitants délaissés	19
Chapitre 2 :	
Les hommes de Counani	27
Chapitre 3 :	
Comment est née Counani	45
Chapitre 4 :	
Counani I : (1886-1887)	57
Chapitre 5 :	
Counani II : (1887-1891)	65
Chapitre 6 :	
Counani : du rêve à la réalité	75
Le pays rêvé	75
Un nouvel Eldorado	77
Les Counaniens	79
Le projet politique de Jules Gros et consorts	79
Le pays réel	82
Chapitre 7 :	
La fin du Contesté : l'adieu à Counani	85
Vers l'arbitrage	85
La position française	90

La position brésilienne	95
L'arbitrage helvétique	96
Les réactions	97
En guise de conclusion	99
Bibliographie	103
Index	109
Table des matières	111